

La place de l'Arctique dans le stratégie politique du canada : Stephen Harper et Justin Trudeau

par

Ambroise Kablan Amon Gnoan

Thèse soumise en vue de satisfaire partiellement aux exigences du diplôme de

Maîtrise ès Arts

en ÉTUDES INTERDISCIPLINAIRES CANADIENNES

Faculté Saint-Jean
University of Alberta

© Ambroise Gnoan, 2022

Résumé

Ces deux dernières décennies, la politique canadienne a été marquée par des gouvernements conservateurs et libéraux qui ont clamé le changement dès leur accession au pouvoir. Après que Stephen Harper, chef du Parti Conservateur ait déclaré, en 2006, faire la politique autrement à la suite d'un long règne des libéraux, Justin Trudeau, chef du Parti Libéral s'est engagé, en 2015, à apporter du changement par rapport aux conservateurs. Au titre de ces changements, l'Arctique a occupé une grande place compte tenu des défis que présente cette zone du Nord du Canada face au réchauffement climatique et sa position géostratégique. La fonte des glaciers ouvrira la navigation maritime (notamment dans le Passage du Nord-Ouest), et par la même occasion va engendrer des défis aussi bien sur le plan politique, économique, environnemental ainsi que sur le plan de la protection de la population locale en plus de la question de la souveraineté du Canada dans la zone.

Face à ces défis, Stephen Harper va axer sa stratégie politique dans l'Arctique sur la défense militaire en vue de sécuriser la souveraineté canadienne. Stratégie qui a été plus fondée sur des discours alarmistes et de menace dont cette région ferait l'objet. Quant à Justin Trudeau, il va privilégier la défense de la population et l'environnement ainsi qu'une coopération multilatérale avec les populations autochtones (comme un des piliers de la consolidation de la souveraineté du Canada dans cette région) et les autres États côtiers. D'un point de vue théorique, les conservateurs adopteront une stratégie continentaliste alors que les libéraux opteront pour une politique internationaliste.

Toutes ces différences apparentes font croire que les politiques canadiennes menées par Harper et Trudeau dans l'Arctique sont opposées. Mais une analyse approfondie permet de constater que, même si leurs orientations sont différentes, ils s'accordent sur la défense des intérêts du Canada, tant sur le plan national que sur le plan international. Fort de cela, la stratégie politique de Justin Trudeau se révèle être, en réalité, une continuité de celle de Stephen Harper.

Mots clés : Arctique, Continentalisme, internationalisme, stratégie politique, souveraineté, conservateurs, libéraux, autochtones, Passage du Nord-Ouest, Canada

Abstract

Over the past two decades, Canadian politics has been marked by Conservative and Liberal governments that have claimed change upon taking office. After Stephen Harper, leader of the Conservative Party, declared in 2006 that he would do politics differently after a long Liberal reign, Justin Trudeau, leader of the Liberal Party, pledged in 2015 to make a change from the Conservatives. Among these changes, the Arctic has figured prominently given the challenges that this area of Canada's North presents in the face of global warming and its geostrategic position. The melting of the glaciers will open up maritime navigation (particularly in the Northwest Passage), and at the same time will create political, economic, and environmental challenges as well as challenges in terms of protecting the local population, in addition to the question of Canadian sovereignty in the area.

Faced with these challenges, Stephen Harper will focus his political strategy in the Arctic on military defence to secure Canadian sovereignty. This strategy has been based more on alarmist speeches and threats to the region. Justin Trudeau, on the other hand, will prioritize the defense of the population and the environment, as well as multilateral cooperation with indigenous peoples (as one of the pillars of the consolidation of Canadian sovereignty in this region) and other coastal states. From a theoretical perspective, the Conservatives will adopt a continentalist strategy, while the Liberals will opt for an internationalist policy.

All these apparent differences make it appear that Harper and Trudeau's Canadian policies in the Arctic are opposites. But a closer look reveals that, although their orientations are different, they agree on defending Canada's interests, both domestically and internationally. Justin Trudeau's political strategy is, in fact, a continuation of Stephen Harper's.

Keywords: Arctic, Continentalism, internationalism, political strategy, sovereignty, Conservatives, Liberals, indigenous peoples, Northwest Passage, Canada

Remerciements

Toute œuvre humaine intellectuelle, notamment la rédaction d'un mémoire, ne saurait se concevoir et se poser sur papier sans l'apport et le soutien de bon nombre d'adjuvants dans la réalisation de celle-ci.

Comme adjuvants, j'aimerais en premier lieu adresser tous mes remerciements à mon Professeur et superviseur, Frédéric Boily avec qui j'ai débuté cette passionnante aventure de recherches. Merci pour votre patience, votre sollicitude et votre disponibilité et pour m'avoir guidé tout au long de ce parcours. J'aimerais vous témoigner ma gratitude pour la confiance que vous avez mis en moi en acceptant de diriger ce mémoire.

Je tiens également à remercier Professeure Samira ElAtia, sans qui mes études supérieures au Campus Saint-Jean n'auraient pas été possibles. Merci pour votre aide administrative, surtout en ce qui concerne les admissions et les bourses. J'aimerais aussi vous témoigner ma gratitude pour vos encouragements sans faille, ainsi que toute la confiance que vous avez mise en moi dans les forums et les tables rondes organisés dans le cadre de cette formation. Merci pour votre implication personnelle dans le bien être de vos étudiants que je suis.

Par ailleurs, je remercie le comité d'examen : Frédéric Boily, Anne-Josée Villeneuve, Jean-Christophe Boucher et Charlie MBalla d'honorer de votre présence la soutenance de ce mémoire.

Je remercie mes professeurs (es) du programme de maîtrise : Frédéric Boily, Valérie Lapointe-Gagnon, Pascal Lupien et Charlie MBalla. Vous m'avez donné les outils dont j'avais besoin pour effectuer ce travail de mémoire. Sans vous, je serais bien évidemment de toute boussole. Merci à Valérie et Pascal d'avoir relu mes propositions de recherche, mes bibliographies annotées et mes travaux écrits pendant les cours de MAFSJ 500 et 501.

Enfin, je ne saurai fermer cette page de remerciements sans avoir une pensée spéciale pour mon épouse Docteure Brigitte Etien et mes filles (Eliora et Kerène) pour leur soutien et encouragements infailibles dans la réalisation de cette œuvre.

Table des matières

Résumé.....	ii
Abstract.....	iii
Remerciements.....	iv
Table des matières.....	vi
Liste des abréviations.....	viii
Introduction.....	1
1 Approche théorique et méthodologique.....	111
1.1 Approche théorique.....	111
1.2 Approche méthodologique:La revue de littérature	Erreur ! Signet non défini. 6
1.2.1 Le débat entre alarmistes et optimistes	277
1.2.2 Les « menaces » dans l'Arctique : Approche continentaliste	34
1.2.3 Le Passage du Nord-Ouest : interprétations.....	366
2 L'importance de l'arctique pour le Canada.....	399
2.1 Importance symbolique.....	399
2.1.1 La « nordicité ».....	40
2.1.2 La sécurité identitaire.....	44
2.1.3 L'affirmation ambivalente de l'identité canadienne dans l'Arctique.....	477
2.2 Importance politique	499
2.2.1 La souveraineté dans l'Arctique du point de vue national.....	499
2.2.2 La souveraineté dans l'Arctique du point de vue international.....	52
2.3 La question du Passage du Nord-Ouest	54
2.3.1 Le Passage du Nord-Ouest, un détroit international selon les États-Unis.....	54
2.3.2 Le Passage Nord-Ouest fait partie des eaux intérieures du Canada.....	566
2.4 Importance géostratégique	588
3 Les différentes conceptions de la politique étrangère canadienne dans l'arctique sous Stephen Harper et Justin Trudeau	64
3.1 La politique étrangère de Stephen Harper dans l'Arctique.....	655
3.1.1 Une conception de l'Arctique fondée sur l'affirmation de la souveraineté et de la défense du Canada	677
3.1.2 Évolution dans la conception de la politique étrangère de Stephen Harper dans l'Arctique	72
3.1.3 La position de Stephen Harper quant à la question du Passage du Nord-Ouest	75

3.2	La politique étrangère de Justin Trudeau dans l'Arctique	777
3.2.1	La lutte contre le réchauffement climatique	80
3.2.2	L'implication des autochtones dans la politique canadienne pour l'Arctique de Justin Trudeau	83
3.2.3	La position du gouvernement libéral de Justin Trudeau quant à la question du Passage du Nord-Ouest.....	90
3.3	Discussion.....	92
	Conclusion.....	98
	Bibliographie.....	107

Liste des abréviations

AFP: Agence France-Presse

CDFAI: Canadian Defense and Foreign Affairs Institute

CNUDM ou UNCLOS : Convention des Nations unies sur le droit de la mer

COP21 : Conférence internationale sur le climat

DNUPA : Déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones

FAC : Forces armées canadiennes

G.7: Groupe des 7

IRG: Innovative Research Group

NOAA: National Oceanic and Atmospheric Administration

NORAD : Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

NORDREG : Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien

ONU : Organisation des Nations unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique

PCC : Parti Conservateur du Canada

PLC : Parti libéral du Canada

PNO: Passage du Nord-Ouest

USA: United States of America

USGS: Institut d'études géologiques des États-Unis

ZEE: Zone économique exclusive

Introduction

L'arctique canadien forme plus de 40% de notre masse continentale, où vivent plus de 100 000 Canadiens. Cette région constitue une part essentielle de l'identité canadienne et une zone d'importance croissante sur le plan international.

Objet de convoitise depuis les années 2000 par plusieurs puissances mondiales pour ses ressources et pour la navigation dans le Grand Nord, facilitée par la fonte des glaces, l'Arctique regorgerait de 29 % des réserves de gaz et 13 % des ressources pétrolières non exploitées de la planète, soit 90 milliards de barils, selon l'Institut de géologie des États-Unis (Hirtzmann, 2021). À cela s'ajoutent d'importantes ressources halieutiques et minières. On observe la présence de plus en plus de sociétés canadiennes ou étrangères qui participent à l'exploitation du fer, du charbon ou de l'or de territoires aussi inhospitaliers qu'inaccessibles (Hirtzmann, 2021). Toutefois, au cours de l'histoire, la partie septentrionale du Canada a été négligée par les Canadiens qui vivent « au Sud ». En vue de son accession à la 23^{ème} législature du Canada, le premier ministre John Diefenbaker a enthousiasmé les Canadiens lors des campagnes électorales avec sa vision du « Nord » (Flemming, 2008). Pourtant, une fois porté à la tête du gouvernement canadien, il n'a pas tenu sa promesse de campagne. Il n'a adopté aucune législation spécifique au Nord (Flemming, 2008). D'autres premiers ministres, comme Pierre Trudeau et Brian Mulroney ont également fait des déclarations politiques peu claires sur les questions nordiques (Flemming, 2008) au fil des années.

Pourtant, l'Arctique et le Nord laissent entrevoir de nouvelles potentialités et de nouveaux défis, dus en grande partie aux changements climatiques et à la recherche de nouvelles ressources. À l'évidence, les transformations sur le plan environnemental que subit l'Arctique, constituent aussi bien pour le gouvernement canadien que pour les citoyens qui habitent la région nordique,

des questions d'une importance et d'une priorité centrale. Du point de vue des pays non arctiques, tout ce qui concerne l'Arctique est perçu comme scientifique ou, comme relevant de la politique étrangère. Pour le Canada, ces questions de transformation existent certes, mais l'Arctique représente surtout un double enjeu tant dans un contexte de politique intérieure que dans le cadre des relations internationales. Cela fait que l'équilibre entre les besoins intérieurs (y compris les droits des peuples autochtones et le rôle des territoires dans un système fédéral) et la politique étrangère présentent une certaine complexité au Canada (Harrison, 2010). Il est donc essentiel de comprendre que dans le contexte canadien, tout ce qui se rapporte aux décisions et aux politiques relatives à l'Arctique, est teinté du prisme de l'intérêt national et du bien-être, ainsi que de la durabilité du territoire. Dans cette situation, toute administration nationale est tenue, du fait de sa nature, de prendre soin des intérêts de ses citoyens et de sauvegarder l'intégrité de son territoire (Harrison, 2010). Mais bien plus encore, l'importance géopolitique de la région et ses implications pour le Canada connaissent un accroissement considérable. À mesure que le commerce mondial prendra de l'ampleur dans la région, le développement des ressources du Nord jouera un rôle de plus en plus déterminant pour les économies du Nord, les peuples du Nord et pour l'ensemble du Canada (Alexeeva et Lasserre, 2013). Les potentialités du Nord sont de plus en plus intéressantes aussi bien pour le Canada que pour les États arctiques, ainsi que pour ceux non arctiques.

Par ailleurs, cette métamorphose environnementale aura pour conséquences certaines, l'ouverture de l'Arctique à des opportunités économiques importantes au regard de son potentiel économique et de ses ressources naturelles, mais aussi en termes de navigation commerciale. Les estimations sur la quantité considérable de gaz et de pétrole présentent au fond de l'océan Arctique (comme il a été mentionné précédemment) font, de façon récurrente, la « Une » de presque tous les articles de journaux évoquant les enjeux internationaux en ce qui concerne la région (Haut-

Commissariat du Canada à Londres, 2013). En raison des changements climatiques, la facilité d'accès à l'Arctique favorisera davantage de trafics et verra augmenter le nombre d'activités dans la région. Cette accessibilité pourrait poser parallèlement des défis tout aussi importants en termes d'accélération de la perte en biodiversité, de risques accrus de la pollution maritime ou d'altération des modes de vie des communautés autochtones. Il en va de même en termes de sûreté et de sécurité, notamment s'agissant de la recherche et du sauvetage, ainsi que les catastrophes anthropiques. De nouvelles possibilités émergent d'un bout à l'autre de l'Arctique, mais aussi de nouveaux défis provenant d'ailleurs.

Au regard de toutes ces potentialités économiques et de la convoitise (par la plupart des grandes puissances non arctiques telle que la Chine...etc) dont l'Arctique fait l'objet, le gouvernement canadien manifeste désormais, un intérêt particulier pour cette région. Les différents gouvernements du Canada qui se sont succédé, se sont toujours engagés à garantir le maintien de l'attention internationale sur les enjeux et les opportunités auxquels l'Arctique doit faire face (Lasserre, 2007). Cet intérêt transparaît d'ailleurs dans le discours du trône de 2007. Le gouvernement y déclare avoir l'intention de « [présenter] *une stratégie intégrée pour le Nord. Cette stratégie visera à renforcer la souveraineté du Canada dans le Nord, et à y protéger l'environnement. Elle cherchera aussi à favoriser le développement social et économique, ainsi qu'à améliorer et à décentraliser la gouvernance de façon que les habitants du Nord soient davantage maîtres de leur destin* ». Cette attention internationale de l'Arctique dont les gouvernements canadiens se voulaient toujours garants a pris plus des allures souverainistes avec l'arrivée aux affaires du parti conservateur de Stephen Harper à partir de 2006. Ce dernier affirmait « *En exerçant notre souveraineté, nous assumons non seulement le devoir qui est le nôtre envers les gens qui peuplent cette frontière nordique, et les générations qui les suivront, mais nous*

sommes également fidèles à ceux qui nous ont précédés... » (Premier ministre Stephen Harper, 28 août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest).

Cependant, la politique canadienne a changé de trajectoire avec le parti libéral de Justin Trudeau, une décennie plus tard. Le premier ministre Justin Trudeau, à travers le cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, montre clairement la volonté du parti libéral de tourner la page de la politique des conservateurs dans cette région. Le gouvernement libéral a présenté un programme de développement du Nord axé sur la préservation de l'environnement et la reconnaissance du peuple autochtone qui contribue à confirmer le démarquage entre la politique de Harper et celle de Trudeau. Ainsi, Stephen Harper montrait de l'intérêt pour l'Arctique, car cela s'insérait dans son projet de vivifier l'identité nationale canadienne dans son sens sécurité/militaire, alors que pour Justin Trudeau, l'Arctique s'insère dans son projet de lutte contre les changements climatiques et le retour au multilatéralisme. Dès lors, la question se pose de savoir si la succession des Conservateurs par les Libéraux au gouvernement signifie vraiment le début d'une nouvelle dynamique politique vis-à-vis de l'Arctique? Justin Trudeau se démarque-t-il vraiment de Stephen Harper dans leurs visions sur l'Arctique ou est-on en droit d'envisager une continuité entre les deux politiques?

La thèse que nous voulons défendre ici est celle de l'affirmation de la continuité de la politique étrangère des Conservateurs sous Stephen Harper par les Libéraux sous Justin Trudeau dans l'Arctique. Nous démontrerons que même si Justin Trudeau clame tourner le dos à la politique du gouvernement conservateur de Stephen Harper dans cette région, les deux se rejoignent dans le sens de la protection des intérêts du Canada dans l'Arctique.

L'objectif premier de notre travail consistera à analyser les différences de stratégies politiques élaborées dans le cadre de l'Arctique entre les Conservateurs de Stephen Harper et les

Libéraux sous la gouvernance de Justin Trudeau. Nous nous permettrons, parfois, de faire des incursions dans les gouvernements ayant précédé ces derniers. En second lieu, la problématique de la continuité de la politique étrangère du gouvernement conservateur sous Stephen Harper dans l'Arctique par les libéraux sous Justin Trudeau nous interpelle au regard de notre intérêt relativement aux questions des enjeux politiques, économiques, environnementaux et de la protection de la population dans cette région. Les ouvrages parcourus dans ce sens ont permis de constater qu'il y aurait parfois, une contradiction entre la déclaration de souveraineté des dirigeants politiques dans l'Arctique et leur volonté de poser des actes concrets pouvant justifier l'assise de cette souveraineté. Le problème du réchauffement climatique dans cette région et toutes les implications que cela pourrait engendrer sur l'environnement et les populations devraient les préoccuper davantage. Il est déplorable que, dans le passé, l'Arctique canadien ait été un thème récurrent pour les gouvernements successifs sans pouvoir véritablement capter leur attention.

Le corpus de notre analyse qui servira d'orientation à cette étude, reposera sur un certain nombre de documents de sources primaires et secondaires, lesquels constitueront l'identification de ce corpus d'analyse. Cela permettra d'établir les comparaisons relatives aux conceptions de la politique étrangère canadienne dans l'Arctique des gouvernements de ces deux chefs politiques.

La problématique qui sous-tend cette étude comme mentionnée plus haut, est celle de savoir si avec l'arrivée au pouvoir des Libéraux sous la direction de Justin Trudeau, l'on peut déclarer que la nouvelle politique canadienne relative à l'Arctique s'oppose à celle qu'a adoptée le gouvernement Conservateur sous Stephen Harper. Notre analyse a pour objectif de démontrer la continuité entre les deux politiques dans l'Arctique, telle est la thèse que nous privilégions. La méthodologie que nous allons adopter pour identifier le corpus de cette analyse sera celle de l'étude qualitative. Autrement dit, à travers les ressources clés que nous avons énumérées ci-dessous, nous

essayerons d'expliquer, à travers l'interprétation de ces documents, en quoi la politique de Justin Trudeau sous les Libéraux n'est pas différente de celle des conservateurs sous Stephen Harper dans la région arctique.

Dans le cadre de cette étude, l'examen de la place de l'Arctique dans la politique étrangère canadienne de chacun de ces gouvernements, porte sur une variété de sources : des documents officiels, discours et, dans une certaine mesure, des déclarations dans les journaux. Le choix de ces écrits est déterminé par le fait qu'ils portent sur la stratégie politique pour le Nord de certains acteurs politiques canadiens issus aussi bien du parti conservateur que du parti libéral. Cette stratégie présente une vision générale pour le Nord qui repose sur quatre piliers que sont : l'exercice de notre souveraineté dans l'Arctique; la promotion du développement social et économique; la protection de notre patrimoine environnemental; et l'amélioration et le transfert de la gouvernance dans le Nord (Stratégie du Canada pour le Nord, 2013).

Les ressources clés sont des déclarations et discours des Premiers ministres Stephen Harper et de Justin Trudeau, premiers ministres et décideurs gouvernementaux qui contribuent activement au développement et à la formulation de la politique de sécurité du Canada. Nous allons nous inspirer aussi des discours des acteurs politiques canadiens non gouvernementaux qui sont à même de véhiculer des signaux forts; somme toute légitimes et nécessaires. Néanmoins, nous analyserons de façon spécifique le ou les discours tenu(s) par le gouvernement canadien sous la direction des conservateurs ou des libéraux, pour apprécier la portée pratique de leurs politiques dans l'Arctique.

L'intérêt pour ces textes réside dans le fait que leurs auteurs sont non seulement des chefs de gouvernement, mais ils assument aussi le rôle de chef de parti politique respectivement du Parti Conservateur et du Parti libéral. Cela fait d'eux, de facto, les porte-paroles de leur formation politique. En plus, les discours et les déclarations de ces acteurs sont publics et aisément

accessibles en consultation publique sur les sites internet ou dans les archives du gouvernement du Canada, du Parlement ou du bureau du Premier ministre. Il faut noter que ces décideurs ont une véritable emprise sur les questions traitées dans le cadre de cette étude notamment, les enjeux comme la souveraineté, la sécurité et la protection de l'environnement et de la population dans l'Arctique. Ainsi, les ressources devant servir à notre analyse sont:

- *Un leadership fort, un Canada meilleur* - discours du Trône ouvrant la deuxième session de la trente-neuvième législature du Canada (2007) sous le leadership du Premier ministre Stephen Harper ;
- *Réaliser le vrai changement* - Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada (2015) sous le leadership du Premier ministre Justin Trudeau
- *La politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique : Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le Nord du Canada* (2017)
- *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada* (2019)
- *Discours du Trône de la quarante-quatrième législature du Canada* (2021) sous le gouvernement libéral de Justin Trudeau.
- *Mémoire sur le cadre stratégique pour l'Arctique et les priorités internationales présentées au Comité sénatorial spécial sur l'Arctique par le Conseil circumpolaire inuit du Canada* (2019)
- *L'édification du pays dans le Nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique* (Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (2019))

Nous avons choisi ces documents ci-dessus cités qui nous permettent, de notre point de vue, de mettre en exergue la vision continentaliste telle qu'envisagée par les conservateurs dans la région arctique sous Stephen Harper d'une part et celle internationaliste dans cette même région avec les libéraux sous Justin Trudeau. Le choix de ces documents se justifie par la pertinence de leur contenu quant à l'accent qui est mis sur l'importance des relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis, mais aussi le renforcement de la sécurité, de la défense et de l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique sous Harper. Ce choix se justifie également du fait qu'ils abordent les questions du réchauffement climatique qui a une incidence sur l'environnement et la population dans cette région et dont la gestion nécessite une collaboration nationale et internationale selon la vision internationaliste avec les libéraux sous Justin Trudeau.

Comme nous le démontrerons plus loin, l'analyse de ces ressources montre que le Nord du Canada est de plus en plus un des points essentiels abordés dans les discours des conservateurs et des libéraux. Mais, dans la pratique, les gouvernements Harper et Trudeau font-ils davantage pour la région de l'Arctique? Il est indéniable que la situation géostratégique de cette zone devrait permettre qu'elle occupe une place de choix dans leurs stratégies respectives, compte tenu de son importance pour le Canada.

Pour soutenir notre thèse, nous procéderons, dans le premier chapitre, à une brève réflexion théorique et méthodologique sur les concepts du continentalisme et de l'internationalisme comme visions sous-tendant ces politiques conservatrices et libérales relativement à la question de l'Arctique. Ensuite, l'on se penchera sur la revue de littérature afin d'établir la liste de l'ensemble des auteurs dont les travaux ont soutenu notre recherche. Il s'agira de rédactions ou de productions de documentations en rapport direct avec le sujet de cette recherche, notamment les travaux des

auteurs ayant produit des travaux se rapportant à Stephen Harper et Justin Trudeau en relation avec l'Arctique.

Le deuxième chapitre portera sur la présentation de l'importance de l'Arctique pour le Canada. Au regard des changements climatiques et surtout des conséquences prévisibles, l'Arctique est devenu un sujet qui capte l'attention des Canadiens et du monde entier. Les questions soulevées par la transformation de ce territoire touchent différentes dimensions d'envergure pour le Canada; ce qui conduira à aborder l'importance de cette région sur les plans politique, économique et géostratégique.

Enfin, le troisième chapitre qui constitue l'élément central de cette étude permettra d'établir sous forme de discussion, l'analyse comparative des différentes conceptions des politiques canadiennes dans l'Arctique aussi bien chez les conservateurs que chez les libéraux. Cet examen de ces différentes approches permettra de relever les éléments qui militent en faveur d'une rupture entre la politique des conservateurs et celle des libéraux, à partir de 2015. Mais ce sera également l'occasion de montrer que même s'il y a une rupture apparente, une opposition idéologique, il y a une continuité dans les stratégies de mise en œuvre. Nous allons donc montrer, dans cette thèse, qu'il y a une rupture entre les deux visions politiques, à savoir que la vision politique des conservateurs est basée sur la défense et la militarisation de la région arctique en vue de la défense de la souveraineté du Canada, alors que celle des libéraux met l'accent sur la collaboration avec tous les partenaires de la région et la protection de l'environnement. Toutefois, cette rupture n'est pas totale. Elle porte sur certains éléments; ce qui n'empêche pas qu'il y ait continuité entre d'autres aspects. Par exemple, ces politiques reposent aussi sur un même entendement du contexte arctique comme les changements climatiques qui permettent une accessibilité accrue à cette région. Ce contexte oblige le Canada à assurer une surveillance et un contrôle effectif de son Arctique. Ce

qui passe par l'équipement afin de permettre aux forces armées canadiennes de pouvoir se déplacer dans cette région et par l'acquisition de technologies contribuant à assurer une surveillance à distance pour éviter toute agression extérieure dans l'Arctique.

1 Approche théorique et méthodologique

La politique adoptée par les libéraux à leur arrivée au pouvoir a été décrite comme ayant modifié la construction et la conduite de la politique étrangère canadienne dans l'Arctique pour la placer sous l'angle de l'internationalisme, contrairement aux conservateurs qui avaient une vision orientée vers le continentalisme.

Ces deux concepts ayant toujours marqué les stratégies des gouvernements canadiens qui se sont succédé, même avant Harper et Trudeau suscitent un intérêt certain exigeant que l'on s'y attarde dans le cadre de cette étude. La première section de ce premier chapitre sera donc consacrée à l'approche théorique, à travers l'étude des idées émises par un certain nombre de théoriciens spécialistes des relations internationales quant aux politiques adoptées par Harper et Trudeau concernant l'Arctique. La seconde section portera sur l'approche méthodologique, à savoir la revue de littérature, ensemble des documents ou ouvrages des spécialistes ou des auteurs ayant apporté leurs contributions à travers leurs écrits sur la politique canadienne dans l'Arctique. Cette revue de littérature vise à montrer comment la position des gouvernements conservateurs et libéraux face à l'Arctique s'articule autour d'une vision continentaliste ou internationaliste.

1.1 Approche théorique

Nous avons choisi d'aborder cet aspect-là de l'Arctique à travers la question des relations internationales parce que c'est un problème particulier avec cette région. L'Arctique est contesté. Il y a un problème interne qui est en même temps un problème externe. Les deux dimensions sont souvent imbriquées l'une dans l'autre. Les problèmes avec la Russie, le voisin immédiat, qui met de la pression sur le Canada, le Passage du Nord-Ouest qui est contesté; ce sont ce genre de situation qui font la particularité de l'Arctique, une région canadienne qui pose un problème de

relations internationales. C'est cette raison qui motive notre étude et la référence à certains auteurs spécialistes de relations internationales comme Battistella.

Dans son ouvrage théorie des relations internationales, Battistella (2009, P. 359) affirme :

« La politique étrangère constitue la matière première par excellence des Relations internationales étant donné que l'objet de celle-ci [...] inclut par définition les actions et décisions des États envers les autres acteurs étatiques et non étatiques de la scène internationale. »

La politique étrangère s'appréhende en général comme « l'instrument par lequel un État tente de façonner son environnement politique international » (Charillon, 2002, cité dans Montes, 2003). Elle comprend l'ensemble des politiques préparées par l'État pour agir sur la scène internationale aussi bien pour faire la promotion que pour assurer la défense des valeurs et les intérêts de façon globale. Ces politiques peuvent porter sur la prise de décision face à un événement particulier ou sur des fins d'atteinte d'un objectif précis. Elles peuvent aussi aller jusqu'à l'élaboration d'un cadre général permettant d'établir, à long terme, les perspectives et les stratégies de l'État sur le plan international, et par le biais de la gestion au quotidien des programmes gouvernementaux hors de ses frontières. La politique étrangère est donc en rapport avec tout ce qui concerne l'État (ses actions, ses objectifs et ses décisions) dans ses rapports en dehors de sa juridiction territoriale (Massie et Roussel, 2013, cité par Deslongchamps, 2019). C'est au regard de ce concept de politique étrangère que va s'appréhender les théories du continentalisme et de l'internationalisme qui caractérisent respectivement les visions politiques des conservateurs sous Stephen Harper et des libéraux de Justin Trudeau.

Avec l'accession de Stephen Harper au pouvoir, l'on remarque une contestation de l'internationalisme au profit de l'émergence du continentalisme, qualifié parfois de néo continentalisme (Deslongchamps, 2019). En effet, le statut de l'internationalisme sous Stephen

Harper et les conservateurs suscite des débats chez des spécialistes en la matière. L'un des ouvrages de référence relativement à la question a engendré des « conversations sans consensus » (Smith et Sjolander, 2013 : xiii). Bon nombre de chercheurs sont unanimes pour reconnaître l'écart opéré par les conservateurs de Stephen Harper eu égard à l'internationalisme, autrement dit du « corpus doctrinal le plus important de la politique étrangère canadienne » (Roussel et Robichaud, 2004, p. 149). Toutefois, il faut remarquer que ces auteurs ont du mal à s'entendre sur ce qui a changé dans l'adoption de cette approche néo-continentaliste. C'est dans ce contexte perplexe de l'entente sur la nature de ce changement que les auteurs, bien que reconnaissant diverses interprétations, ont consenti à retenir la proposition de Justin Massie et Stéphane Roussel (2013, p. 37) selon laquelle la politique étrangère canadienne a été caractérisée par la quasi-absence de l'internationalisme et surtout de l'apparition d'une idée opposée, le néo-continentalisme, à savoir « l'expression extérieure » du néo conservatisme.

Le néo-continentalisme se caractérise par quatre éléments constitutifs reposant sur les concepts adoptés par les conservateurs pour se distinguer de l'approche internationaliste. La première idée est celle selon laquelle la politique de défense du Canada et, en particulier, les dépenses militaires ont été sérieusement négligées depuis les années 1960, qu'elles n'ont cessé de diminuer depuis, et qu'il s'avère nécessaire de relever cette tendance à la hausse (Granatstein, 2004; Rempel, 2006; Bercusson, 1996). Cette réduction des défenses des forces armées canadienne dont la responsabilité incombe autant aux gouvernements libéraux que progressistes-conservateurs a largement affaibli la capacité du Canada à assurer la défense de ses intérêts et de ce fait a porté atteinte à sa crédibilité sur le plan international (Boerger, 2007; p. 123-130). La deuxième idée est celle mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les liens avec les États-Unis, c'est-à-dire le resserrement de l'alignement sur les États-Unis, notamment après les attentats de

2001 à New York. Stephen Harper, en reprenant à son compte le renforcement des relations commerciales entrepris par les néolibéraux sous Mulroney, va plus loin en préconisant une intégration continentale dans le domaine de la sécurité et un alignement diplomatique clairement affirmé du Canada sur les États-Unis (Lagassé, Massie et Roussel, 2014, p. 64). Ainsi, depuis la formulation du « serment de Kingston » en 1938, la sécurité du Canada est étroitement liée à celle des États-Unis (Haglund et Fortmann, 2003; Massie, 2007; Barry et Bratt, 2008; Roussel, 2002). La troisième idée qui distingue l'approche néo-continentalisme en politique étrangère canadienne est l'importance d'adopter une politique ayant pour fondement la clarté morale. Autrement dit, une politique qui prend absolument appui sur des valeurs et des principes permettant de dissocier sans équivoque le « bien » et le « mal », de même que les « amis » et les « ennemis » (Dorion-Soulié et Roussel, 2014). Sur ce plan, comme le font remarquer Lagassé, Massie et Roussel, (2014), les néo-conservateurs et les internationalistes sont sur la même longueur d'onde lorsqu'ils placent la promotion de la démocratie, des droits humains et de la règle du droit au centre de leurs idéaux de politique étrangère. En revanche, ils en font une exigence morale beaucoup plus stricte. Enfin, la quatrième idée qui caractérise l'idéologie néo-conservatrice en politique étrangère canadienne est celle selon laquelle le Canada doit « se départir de l'appui pour ainsi dire inconditionnel que l'internationalisme accordait aux institutions multilatérales » (Lagassé, Massie et Roussel, 2014, p. 64) telle que l'ONU. Pour les néo-continentalistes, les institutions multilatérales sont vues comme des institutions inefficaces et coûteuses et comme des tribunes mises à la disposition de dirigeants politiques illégitimes ou ne respectant pas les droits humains. Elles sont aussi perçues comme opposées aux actions fermes contre les gouvernements délinquants et donc comme le reflet d'un relativisme moral inacceptable. Pour eux, leur multilatéralisme est limité. Il se caractérise par une préférence en faveur des groupes intergouvernementaux constitués d'acteurs qui partagent des

valeurs communes où domine le consensus entre les grands joueurs (Keating, 2015, pp. 62-65). Pour eux le Canada fait partie d'un bloc occidental de nations de même esprit (Nasrine, 2017, p. 328). Partant de ce fait, il n'est point utile d'obtenir selon eux, une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies pour employer la force lorsque cela est moralement justifié. En revanche, le Canada doit sans aucune hésitation s'impliquer dans les coalitions militaires conduites par les États-Unis, même sans l'appui de l'ONU. Autrement dit, seul l'engagement militaire américain suffit à légitimer la participation militaire du Canada à ses côtés (Lagassé, Massie et Roussel, 2014, p. 67). Pour les néo-conservateurs, le multilatéralisme est perçu effectivement comme un moyen, cependant, il ne doit pas être considéré comme une fin en soi, comme cela semble le cas dans la conception internationaliste.

Dans le contexte actuel, le continentalisme s'appréhende comme une doctrine de politique étrangère qui repose sur la conception selon laquelle les États-Unis représentent, sur presque tous les plans le principal partenaire du Canada. C'est son plus grand allié et par conséquent, le garant de sa sécurité, la puissance dominante du système d'intérêt dont elle assure la stabilité et par la même occasion un voisin avec qui il partage étroitement bon nombre d'intérêts et de valeurs (Lasserre, 2010). L'approche continentaliste a été adoptée par les conservateurs sous Stephen Harper dans le premier discours de ce dernier devant le Parlement lorsqu'il a mis l'accent sur la nécessité de rejeter les initiatives multilatérales qui ont placé le Canada en contradiction avec Washington (Narine, 2017, p. 319). Stephen Harper soutient une intégration continentale aussi bien dans le domaine de la sécurité que celui d'un alignement diplomatique plus affirmé du Canada sur les États-Unis (Lagassé, Massie et Roussel, 2014, p. 64). Par « alignement », il faut entendre comme le soulignaient Paquin et Beauregard (2014, p. 2) la modification ou la mise à jour de la position d'un État dont le but est de se conformer à celle d'un autre État. Les conservateurs sous

Stephen Harper sont disposés à étendre leurs relations avec les États-Unis en s'alignant sur la position de ces derniers quitte à remettre en cause les relations du Canada avec d'autres États. Robert Cox (2005) a présenté « le dilemme canadien » du début du 21^{ème} siècle en ces termes : « les États-Unis ou le monde ».

Selon Denis Stairs (1994), le Canada ne peut avoir de plus grande priorité que de conserver des relations de travail politiquement amicales et donc économiquement fonctionnelles-avec les États-Unis. Il en est de même pour la prospérité économique, de la sécurité physique, de l'influence et de la stature politique mondiale du Canada. Ainsi, le continentalisme signifie intrinsèquement que le Canada doit aligner ses politiques sur celles des États-Unis. Autrement dit, le concept de continentalisme en politique étrangère canadienne s'appréhende en termes de relation entre le Canada et les États-Unis. Cette relation étant perçue comme la relation extérieure la plus importante pour le Canada. En effet, le rapprochement culturel et intellectuel, associé à cela, une relation commerciale et une intégration politique et militaire privilégiée justifie ce concept.

La souveraineté arctique sert à garantir cette indépendance, c'est-à-dire, qu'elle joue un rôle dans la manière qu'ont les Canadiens de se représenter. Comme nous le verrons plus loin, le Nord et l'Arctique sont intégrés dans un discours nationaliste canadien et utilisés comme des symboles d'unification de la nation canadienne. L'étude de l'arctique porte ici sur le Nord, appréhendé dans son ensemble et le rôle que joue la nordicité dans la conception de l'identité nationale canadienne et du nationalisme canadien. Le nationalisme canadien étant envisagé comme une stratégie d'affirmation nationale grâce à un renforcement des capacités nationales et une volonté de recherche d'indépendance face à des forces externes. L'Arctique est donc présenté comme un enjeu commun aux principaux groupes identitaires canadiens que sont les Anglophones, les Francophones et les Autochtones/Inuits. Il en résulte qu'insérer le Nord dans la politique

étrangère canadienne conduirait à promouvoir l'unité nationale et de fournir un fondement commun aux trois groupes sociaux (Griffiths, 1979).

L'autre caractéristique qui justifie la protection de l'Arctique et de la défense de la souveraineté, un appel de ralliement fort efficace, est que celles-ci suscitent le nationalisme canadien, lequel se définit dans la majorité des cas au regard des États-Unis dont l'influence politique, économique et culturelle provoque une pression sur l'identité de la société canadienne (Lasserre, 2010). En effet, dans l'esprit d'un grand nombre de Canadiens, ce sont les Américains qui constituent la principale menace à la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Dans un sondage d'opinion en 2007, 38 % des Canadiens estimaient que les États-Unis constituaient la principale menace à la souveraineté canadienne dans l'Arctique, suivis de la Russie (30 %) et du Danemark (1 %) et des trois pris ensemble (19 %) (CDFAI et IRG, 2007). S'opposer aux États-Unis sur cette question pourrait être interprétée non seulement comme un geste de défense de l'intérêt national, mais aussi comme une affirmation de l'identité canadienne.

Après leur accession au pouvoir, les conservateurs sous Harper vont, dans une certaine mesure, privilégier le rapprochement avec les États-Unis pour les intérêts économiques du continent nord-américain (mais plus pour protéger les intérêts identitaires et économiques du Canada). L'approche continentaliste sous Harper, se justifie par le fait que le Canada fait partie d'un ensemble Nord-américain avec les États-Unis qui sont nos partenaires privilégiés. En effet, le continentalisme en politique étrangère canadienne est centré sur le concept économique et sur les questions de sécurité et de défense du continent nord-américain, notamment par le rapprochement d'Ottawa de Washington, cela par l'intermédiaire d'institutions et d'ententes bilatérales.

Ce concept s'accompagne aussi de la vision présentant le Canada comme une « puissance moyenne » de la scène internationale c'est-à-dire un pays qui n'est ni une grande puissance ni un petit État, mais qui est détenteur d'intérêts internationaux importants. C'est un État qui dispose de certaines ressources avec lesquelles, il peut exercer une influence internationale, néanmoins, pas à un degré suffisant pour agir seul (Keohane, 1969; Munton, 1979). En ce sens, il doit agir comme tel sans pour autant s'aliéner son grand voisin ou en évitant que sa sécurité soit menacée (Courchesne, 2013). Ce paradigme continentaliste (Nossal, Paquin et al., 2015) qui semble s'opposer à l'approche internationaliste va susciter des préoccupations dans le milieu des analystes politiques. Certains commentateurs avaient commencé à s'inquiéter de l'effondrement de l'héritage internationaliste associé au Parti libéral et, dans une moindre mesure, au Parti progressiste conservateur (Smith et Sjolander, 2013). Justin Massie et Stéphane Roussel (2013) soutiennent même que la politique étrangère canadienne a été marquée par le déclin relatif de l'internationalisme et l'émergence d'une idée rivale, le néo-continentalisme.

En effet, les positions et certaines décisions du gouvernement conservateur, sous Harper, sont allées dans le sens contraire de nombreuses idées et valeurs que certains ont toujours perçues comme « traditionnelles » dans la politique étrangère du Canada depuis de nombreuses années (Deslongchamps, 2019). Sous Harper, le Canada a mis en avant l'esprit de collaboration et de prospérité régionale amorcé depuis la fin de la guerre froide face aux nouveaux défis de sécurité traditionnels ou non qui émergent avec la mutation géographique de l'Arctique. Par exemple, le Canada et les États-Unis travaillent ensemble pour mieux surveiller et contrôler l'espace aérien nordique dans le cadre du NORAD, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'arctique, 2017).

Dans la politique étrangère du Canada pour l'Arctique de 2010, la question de la souveraineté constitue une orientation stratégique et diplomatique forte de ce continentalisme notamment au chapitre de la coopération bilatérale avec les États-Unis, le « premier » allié du Canada dans le Grand Nord. Le discours de défense de la souveraineté canadienne dans l'Arctique et sa mise en œuvre par les divers organes militaires dont les Forces armées canadiennes et le NORAD, mis en rapport avec l'augmentation des investissements militaires depuis 2006 (Courchesne, 2013), placerait la politique étrangère canadienne dans l'idée du continentalisme au regard de la perspective de la puissance et de l'importance reconnue au Nord dans le développement économique du Canada. Selon Roussel, « réduit à sa plus simple expression, le continentalisme est d'abord un projet de gestion du processus d'intégration économique avec les États-Unis (Roussel, 2012, p. 22). Au regard de l'Arctique, l'approche continentalise s'observe relativement à l'idée de puissance. En effet, une partie importante de la mise en place de la stratégie canadienne pour l'Arctique se fait par l'action militaire, instrument permettant à un État de démontrer une certaine force de puissance (Courchesne, 2013). De même, le rattachement de ce territoire géographiquement au continent nord-américain pourrait constituer une extension du concept continentaliste. D'un point de vue économique, le fait que le gouvernement canadien estime que l'Arctique « renferme un cinquième des réserves pétrolières mondiales » (Affaires étrangères et commerce international Canada, 2010), ce à quoi s'ajoutent du gaz naturel et un grand potentiel minéral, permet d'établir un lien avec le continentalisme, qui puise un de ses fondements dans l'importance liée au développement économique (Courchesne, 2013).

Cette opinion continentaliste, quoique quelque fois questionnée du fait d'autres décisions des conservateurs se rapprochant d'une conception plus multilatéraliste (on parlera de néo-

continentalisme (Massie et Roussel, 2013 et Anzueto, 2014a ; 2014b), va s'estomper avec l'arrivée de Trudeau en 2015, qui va prôner l'internationalisme.

De prime abord, ce concept est présenté comme opposé au continentalisme. Pour David Haglund, par exemple, l'acception traditionnelle et mythique du terme « continentalisme » correspond à « une disposition qui trahit l'internationalisme et, ce qui est pire, trahit le Canada » (Haglund, 2004, p.9), puisque le « continentalisme » est souvent présenté comme contraire à une approche multilatérale.

L'internationalisme se présente comme un engagement constructif du Canada vis-vis des peuples, des organisations et des États dont l'objectif est de trouver des solutions face à des défis et des problèmes globaux (Copeland, 2013). Les concepts internationalistes se fondent tant sur un calcul stratégique que sur un engagement moral du Canada (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 255). L'internationalisme peut donc s'appréhender comme un concept, sujet à évolution et qui est contesté (Smith et Turenne-Sjolander, 2012, p.4), mais qui par la même occasion sert les intérêts identitaires du Canada sur le plan mondial. En effet, Tout comme le continentalisme, l'une des difficultés de l'internationalisme comme idée dominante en politique étrangère canadienne, repose sur cette vision du monde qui « se heurte au besoin qu'éprouvent les Canadiens de renforcer leur identité nationale et de se distinguer des États-Unis » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 280). Ainsi donc, l'internationalisme est perçu comme une solide construction sociale dont on ne saurait faire fi en dépit du fait qu'il n'y ait jamais eu de consensus sur les concepts associés à cette idée dominante (Smith et Turenne-Sjolander, 2013, p. 256).

Toutefois, Boucher (2013) tente de clarifier le mirage conceptuel de l'internationalisme à travers l'image d'un « monstre bicéphale » pour mettre en exergue sa dichotomie réaliste et idéaliste. « *D'un côté, les idéaux libéraux et les valeurs cosmopolites qui coiffent une tête, alors*

que de l'autre, on priorise l'intérêt national du Canada exprimé en termes économiques, sécuritaires ou culturels » (Boucher 2013, p. 56). En revanche, restreindre la politique étrangère canadienne dans l'Arctique sous le poids des a priori d'une posture idéaliste limiterait la capacité de celle-ci à s'adapter à un environnement international en pleine évolution. Pour analyser une constance dans la région arctique depuis les deux dernières décennies, le terme « internationalisme réaliste » paraît plus approprié. Favorisant un processus décisionnel « au cas par cas » relativement au contexte de la politique intérieure et extérieure, pour emprunter l'expression de Boucher (2013), les politiques de Stephen Harper et de Justin Trudeau dans l'Arctique démontrent de l'adaptation du discours internationaliste à la nature changeante des intérêts canadiens dans la région ((Boucher 2013, p. 56).

L'internationalisme est un domaine généralement associé au champ des relations internationales. Cette théorie vise à expliquer l'approche traditionnelle du Canada dans les relations internationales caractérisées par le multilatéralisme. Abandonnée par Stephen Harper dans la mise en œuvre de la politique étrangère des conservateurs dans l'Arctique en privilégiant le continentalisme, cette approche théorique sera reprise par Justin Trudeau et le parti libéral, une fois au pouvoir, pour se démarquer de celle des conservateurs.

En 2015, le parti libéral est porté au pouvoir après une quasi-décennie des néo-conservateurs. À peine désigné, le premier ministre Justin Trudeau se démarque du gouvernement « combatif et militariste » de son prédécesseur, qui aurait enlevé au Canada sa « voix compatissante et constructive sur la scène internationale » (Parent, 2015, cité par Deslongchamps, 2019, p.70). Cette affirmation supposerait que le parti conservateur de Stephen Harper avait rejeté le rôle qui caractérise le Canada dans le monde. L'approche internationaliste de Justin Trudeau, va se manifester par le fait que le Canada participe à des forums internationaux avec l'intention de

vouloir travailler en partenariat avec ses partenaires. Le Canada va vouloir aussi que les partenaires autochtones y participent sur le sol canadien. Justin Trudeau va privilégier le partenariat multilatéral tant interne qu'international. Pour Frédéric Mérand : « l'internationalisme libéral: c'est le principe selon lequel la prospérité et la sécurité du Canada sont mieux servies par un ordre mondial stable fondé sur la coopération et des règles acceptées par tous. Ce principe explique l'adhésion inconditionnelle de tous les gouvernements, y compris celui de Stephen Harper, à presque toutes les organisations internationales, presque tous les traités, presque tous les accords de libre-échange » (Mérand, 2019). Selon cette approche fondée sur l'internationalisme libéral, la question de l'Arctique va être jugée en fonction de la coopération qu'un pays comme le Canada peut favoriser entre les différents acteurs. Au lieu d'essayer d'évoluer dans l'Arctique en vase clos, il serait profitable de chercher des partenariats. La vision du Canada pour l'Arctique est celle d'une région stable et fondée sur des règles, qui est délimitée par des frontières bien établies et qui se distingue aussi bien par une croissance économique que par un secteur commercial dynamique, des collectivités énergétiques et des écosystèmes sains et productifs. L'internationalisme va porter sur la souveraineté, le développement économique et social, la protection de l'environnement et la gouvernance dans cette région de l'Arctique. Dans ce contexte, le Canada est amené à faire preuve de leadership en travaillant notamment en collaboration avec les autres intervenants (les pays circumpolaires) dans l'optique d'assurer une gestion responsable et consolider les assises d'une région réceptive aux intérêts et aux valeurs du Canada.

Si l'internationalisme est souvent de conception « libérale », le continentalisme lui est associé à une vision réaliste, au sens de la théorie des relations internationales, ou encore à la *realpolitik* comme doctrine de politique étrangère pour plusieurs raisons. La première raison est que les notions de « promotion des intérêts » et de « politique rationnelle » (Massier, 2009) sont

les éléments essentiels de cette approche. La seconde raison, résulte du fait que le continentalisme épouse les idées conservatrices de promotion du Statu quo et de maintien de l'ordre, au sens où les États-Unis sont vus comme les principaux garants quant au maintien de la stabilité du système international. Ce qui implique automatiquement de mettre l'accent sur des préoccupations de sécurité et à privilégier les solutions à caractère militaire. Au-delà de l'intégration de la défense de ces deux préoccupations, cette approche privilégie le renforcement des capacités militaires (tant pour opérer outre-mer que pour défendre le continent) et de l'interopérabilité avec les forces américaines. A contrario, les préoccupations plus libérales, telles que la défense des droits individuels ou la promotion des institutions internationales, passent au second plan.

Si l'on analyse les grandes doctrines (déclarations des anciens premiers ministres canadiens à leur arrivée au gouvernement) et décisions de la politique étrangère canadienne depuis 1945, l'on peut observer une constance dans les décisions émanant des déclarations de ceux-ci selon les époques. L'internationalisme de 1947-1957 avec une vision de Saint-Laurent correspondant à la perspective internationaliste libérale. Toutefois, sur le plan des décisions, malgré la dominance de la perspective internationale, certaines de ces décisions sont entachées soit de dépendance périphérique, soit de néo-réalisme complexe (Nossal et al., 2007). Sous Diefenbaker, sous l'ère de l'indépendance 1957-1963, c'est le maintien d'une doctrine internationale libérale, mais le gouvernement affirme une dépendance périphérique dans l'affaire des avions Arrows (février 1959) et quelque fois une attitude néo-réaliste complexe (Bélanger et al., 1988). L'ère du fédéralisme (1963-1968) présente sur le plan doctrinal, l'internationalisme libéral de Pearson et Martin alors que l'on constate parfois que les décisions dévient de cette perspective pour prendre une attitude apparemment néo-libérale complexe vis à vis des partenaires agressifs, en particulier les États-Unis et la France. L'ère de l'intérêt national (1968-1980) met en évidence, sur le plan

doctrinal, un passage non équivoque du néo-réalisme complexe. Cependant, durant cette période, M. Trudeau laisse transparaître un peu d'internationalisme libéral par une définition de la paix et la sécurité comme l'un des six objectifs de Politique étrangère au service des Canadiens. Cela laisse entrevoir une attitude dépendante périphérique qualifiant le Canada de petite puissance et reconnaissant sa vulnérabilité vis-vis des États-Unis. Comme le note André Donneur (1984), s'agissant des décisions, elles sont clairement néo-réalistes en dépit de l'apparition de traces d'internationalisme libéral en ce qui concerne la réduction limitée des forces dans l'OTAN et de dépendance périphérique au début de la réaction à la charge de Nixon d'août 1971 et à celle de l'accession du Parti Québécois au pouvoir en novembre 1976.

Il faut noter qu'avant Harper, le Canada était reconnu sur le plan international comme un pays qui a toujours mis l'accent sur la diplomatie multilatérale dont l'objectif est de faire la promotion de la défense et des droits de la personne. Celle-ci visait aussi à reconnaître la primauté du droit et des principes démocratiques, ainsi que la protection et la préservation de l'environnement avec détermination. En effet, jusqu'au mandat du premier ministre Jean Chrétien, la politique internationale canadienne se fondait aussi sur les principes de la doctrine humaine. Sans se détourner des principes de l'internationalisme, les gouvernements libéraux de Jean Chrétien (1993–2003) et de Paul Martin (2003–2006) ont conduit de façon radicale leurs politiques étrangères vers les intérêts économiques montrant ainsi une tendance à la promotion du libre-échange comme politique d'État.

Au cours de ses années dans l'opposition, Stephen Harper a indiqué que la redécouverte des valeurs martiales et de leur passé guerrier permettrait aux Canadiens de retrouver la grandeur et de redevenir des alliés crédibles des Américains (Dorion-Soulié et Sanschagrin, 2014). Une fois au pouvoir, il a « cherché à transformer l'identité canadienne en mettant l'accent sur les forces

armées canadiennes et l'histoire militaire du pays, offrant une vision des valeurs et du rôle international du Canada opposés à l'internationalisme libéral » (Dorion-Soulié, Massie et Vézina 2018, p. 60). La volonté de Stephen Harper de montrer une image d'un Arctique canadien menacé et d'un Canada qui doit « s'armer » pour sa propre défense apparaît anormale pour un pays qui a toujours affiché une image du multilatéralisme. C'est pourquoi les libéraux, sous Justin Trudeau affichent leur volonté de tourner la page Harper en prônant la mise en place d'une politique de maintien de la paix, de lutte contre les changements climatiques, la promotion de la sécurité économique et surtout du renforcement du multilatéralisme. En effet, Justin Trudeau avait annoncé son intention, lors de la campagne électorale de 2015, d'avoir une approche différente de Stephen Harper en matière de politique étrangère. Il voulait adopter une approche moins axée sur le militaire, un reproche que l'on faisait à Harper. Ce gouvernement a-t-il renoué avec l'internationalisme, comme l'a laissé entendre le Premier ministre en proclamant le « retour » du Canada sur la scène internationale en 2015 (Parent, 2015) ou s'est-il plutôt inscrit dans la continuité?

La réponse à cette question dépend de ce qui motive les gouvernements successifs du Canada dans leurs actions et interactions avec les autres entités nationales et internationales : le Canada. C'est ce qui justifie que, même totalement orienté dans une approche internationaliste, le gouvernement libéral, sous Justin Trudeau met en avant l'intérêt supérieur du Canada même si cela requiert de renouer avec l'alliance Canada – États-Unis défendue par les continentalistes conservateurs. Il faut se rappeler qu'une intégration plus étroite des deux économies dans une économie continentale serait profitable aux deux pays et n'entraînerait la perte d'aucun des objectifs importants des nationalistes canadiens (Harry Johnson, 1965). En effet, en mars 2016, Justin Trudeau et Barack Obama soulignaient la relation spéciale entre les deux pays et l'étroite

collaboration depuis toujours dans les domaines du développement énergétique, de la protection de l'environnement et du rôle de leadership dans l'Arctique. Les deux dirigeants perçoivent l'Accord de Paris comme un tournant dans les efforts mondiaux pour combattre les changements climatiques et ancrer la croissance économique dans le développement propre. Ils sont déterminés à faire des États-Unis et du Canada des acteurs internationaux de premier plan dans l'économie mondiale à faible émission de carbone au cours des prochaines décennies, notamment en suivant des étapes fondées sur la science pour protéger l'Arctique et les populations qui y vivent (Shadmand, 2018). C'est pourquoi les libéraux sous Justin Trudeau affichent leur volonté de tourner la page Harper en prônant une politique internationaliste. En effet, Justin Trudeau avait annoncé son intention, lors de la campagne de 2015, d'avoir une approche différente de celle de Stephen Harper en matière de politique étrangère. Il voulait de ce fait adopter une approche moins axée sur le militaire, un reproche que l'on faisait à Stephen Harper.

1.2 Approche méthodologique : La revue de littérature

Dépendamment des points de vue comme nous le verrons, certains auteurs parlent de l'Arctique sur le plan identitaire, d'autres, en termes de défense de la souveraineté du Canada et d'autres encore sur le plan écologique et stratégique. Il y a aussi des auteurs qui abordent la question dans le contexte des changements climatiques où il y a une nouvelle interrogation comme nous verrons qui se pose maintenant sur l'arctique alors qu'auparavant cette région était plus vue sous l'angle de l'identité nationale. Le Canada est donc présenté comme un pays arctique.

L'approche méthodologique portant sur la revue de littérature va servir à orienter notre étude en fonction des critères politiques, socio-économiques et écologiques. Aussi verrons-nous en

premier lieu, le débat entre alarmistes et optimistes, ensuite, les menaces dans l'arctique et enfin, la revue sur l'interprétation du Passage du Nord-Ouest.

1.2.1 Le débat entre alarmistes et optimistes

Ce débat met en rapport deux groupes d'auteurs. D'un côté, ceux qui perçoivent l'Arctique comme un lieu à protéger parce que ce lieu semble être menacé par l'extérieur (alarmistes). De l'autre côté, il y a ceux qui considèrent plutôt l'Arctique non pas comme un lieu menacé, mais plutôt comme un lieu qu'il faut privilégier en raison de l'enjeu, et établir des bases de relations internationales afin de permettre une coopération entre les États (les optimistes).

Pour comprendre les positions des alarmistes et des optimistes, il faut comprendre leur cadre de références. Les alarmistes se réfèrent au continentalisme quand les optimistes se réfèrent à l'internationalisme. Alors que les optimistes minimisent les menaces et prônent les relations internationales, les alarmistes préconisent la protection sur le plan militaire, l'Arctique étant menacé par l'extérieur. Aborder les cadres du continentalisme et de l'internationalisme est important pour comprendre les orientations politiques des deux leaders, leur vision. Sur la base du continentalisme Harper est plus enclin à protéger le territoire canadien à travers le continent et en mettant l'accent sur ce qui constitue la préservation des acquis nationaux alors que Trudeau n'est certes pas contre la protection des acquis nationaux mais il est beaucoup plus orienté vers la coopération en fonction des enjeux dans l'Arctique.

C'est ce qui ressort de l'examen des documents que nous avons consultés et qui se composent d'articles et de documents à caractère descriptifs et normatifs qui comportent en général des recommandations politiques. Ces recommandations sont dans la majorité des cas énoncés à l'intention des preneurs de décisions, suggérant, néanmoins, une certaine vision de l'autonomie de

l'État canadien, mais sans plus. Cette littérature se compose, d'un côté des articles descriptifs qui visent à reconstituer des faits historiques pouvant être utilisés par la suite par les lecteurs. D'un autre côté, seront intégrés, dans cette même catégorie, les documents dont la vocation éditoriale/normative à caractère politique met l'accent sur l'urgence des enjeux en Arctique et sur les nécessités absolues auxquelles font face les différents gouvernements canadiens. La mise ensemble de ces documents dans cette rubrique se justifie par le fait que l'on constate que les contributions de ces deux genres d'articles ont un point commun relativement à la présence subtile ou non de commentaires normatifs, habituellement axés sur l'urgence de la situation du Canada au regard de ses intérêts dans l'Arctique.

C'est dans ce groupe que va naître le débat entre experts s'agissant du risque pour le Canada de « perdre » sa souveraineté en Arctique. La controverse essentielle des écrits porte sur les revendications du Canada dans l'Arctique face aux enjeux du réchauffement climatique. Au centre de ce débat, deux écoles s'affrontent, menée chacune par les deux plus grands influents chercheurs, bien connus pour leurs travaux sur l'Arctique et qui sont auteurs de plusieurs publications dont bon nombre sont orientées vers une approche normative (Charron, 2005).

La première école, celle qualifiée d'alarmiste par Franklin Griffiths (2003) et dont le chef de file est Rob Huebert, soutient que si le Canada n'exerce pas sa souveraineté et ne l'affirme pas absolument, celui-ci devra faire face aux défis émergents face à la fonte progressive de la glace dans le Nord. Rob Huebert (2003) prône une affirmation du Canada dans l'Arctique afin que le Canada puisse jouir de sa pleine souveraineté au risque de la perdre.

Par ailleurs, Rob Huebert met en exergue les tentatives d'atteinte à la sécurité dans la région arctique à la suite de la guerre froide. En effet, celui-ci décèle un abandon de la sécurité militaire traditionnelle au détriment de nouvelles politiques de sécurité arctique en accord avec un

élargissement de la notion de sécurité (Huebert, 1999). Cette nouvelle façon de concevoir la sécurité dans l'Arctique s'opère dans la même démarche que la redéfinition des menaces qui a été observée après la guerre froide durant laquelle les maladies infectieuses, le terrorisme, les mouvements massifs des populations, ainsi que des catastrophes nouvelles deviennent des exemples de nouvelles menaces sécuritaires.

Dans la perspective du réchauffement climatique, ce phénomène apparaît comme un agent qui va susciter une situation sécuritaire plus complexe et dangereuse pour Huebert, liant à la fois des menaces à la souveraineté canadienne et des menaces sécuritaires dans cette région. La fonte de la glace et surtout son retrait du Passage Nord-Ouest vont susciter l'accroissement de la mobilité des acteurs internationaux. Ce qui impliquera la présence d'individus menaçants en Arctique et par conséquent, mettra à mal les revendications canadiennes (Huebert, 2003). Sur ce point, l'augmentation du trafic maritime va mettre en cause la rhétorique du passage Nord-Ouest comme faisant partie des eaux intérieures du Canada et donc échappant au statut de détroit international.

Dans la plupart de ses écrits, Huebert a toujours adopté cette vision alarmiste sur le futur sécuritaire de l'Arctique canadien au point de prédire que le Canada se retrouverait dans ce qu'il qualifie de tempête parfaite (Perfect storm) (Huebert, 2003). Ce qui va engendrer un ensemble de facteurs qui forceraient le Canada à agir sur sa politique sécuritaire en Arctique (Huebert, 2009). Dans ses analyses, l'auteur a tendance à atténuer l'aspect performatif des discours au point d'affabuler sur le fait « que certaines personnes disent que de simplement parler de la possibilité de conflits invite au conflit » (Yundt, 2012, p. A16). Pour lui, un discours à caractère conflictuel ne produit pas nécessairement des effets sur la création d'un contexte propice au conflit. L'étude de facteurs matériels informe plus qu'une analyse discursive. Par exemple en 2012, Heather Yundt fait remarquer qu'il faut analyser où « les gens investissent leurs ressources limitées. Vous verrez

que la plupart des pays arctiques dans les derniers cinq ans ont dépensé des sommes importantes en temps de ralentissement économique afin d'améliorer leur capacité de combat dans cette région » (Yundt, 2012, p. A16). En d'autres termes, dans un tel cas de figure que les investissements et les ressources engagées ont tout leur sens parce qu'ils justifient les motivations des acteurs.

À l'opposé, la deuxième école qui a une perception optimiste est conduite par Franklyn Griffiths. Elle apporte une contradiction à la vision du groupe entretenu par Huebert. Griffiths soutient pour sa part, la tempérance et l'affirmation graduelle de la souveraineté canadienne par des voies fonctionnelles et notamment en collaboration avec les communautés autochtones (Griffiths, 2015). Un des ouvrages classiques portant sur l'Arctique, *Politics of the Northwest Passage*, par ailleurs édité par Franklyn Griffiths (1987), contient notamment des contributions descriptives et aucune théorie explicative de l'enjeu. Pour cette école, les implications du réchauffement climatique dans l'Arctique ne sont pas automatiquement synonymes d'un accroissement intense de la navigation maritime dans cette région. Griffiths (2003) perçoit la fonte des glaces, particulièrement les glaces dérivantes, comme un risque important pour tout armateur ou pays désirant s'aventurer dans le Passage du Nord-Ouest. Sur ce point, les arguments de ce dernier seront corroborés plus tard par les études de Frédéric Lasserre (2017). Selon ce dernier, le constat est que le trafic maritime en Arctique via le Passage du Nord-Ouest est limité et que ce parcours ne représente pas l'eldorado comme le pense Huebert. Les chances pour que le passage Nord-Ouest soit propice à la navigation maritime sont très minces. Cette route est toujours perçue comme une voie d'accès difficile, voire risqué pour les armateurs (Lasserre, 2008).

Griffiths à son tour, fera l'objet de critiques de la part de ceux qui, comme Huebert, voient des menaces partout. Néanmoins, selon Griffiths, les discours de Huebert ont tendance à mettre plus

en avant la peur et l'appréhension. Discours de nature négative pour une compréhension de la réalité : « Une prédisposition à l'immodération et à la crainte injustifiée pour la souveraineté de l'Arctique requière une exagération des menaces auxquelles nous faisons face. Cela nous empêche de considérer des alternatives. D'une manière limitée, il s'agit d'un frein à l'ambition et cela ajoute une appréhension superflue à la vie dans le pays » (Griffiths, 2004, p. 401). C'est un appel au calme, à une invitation lancée par Griffiths afin de percevoir autrement le réchauffement climatique (comme porteur d'une réorientation et non comme d'une rupture, susceptible de modifier les dynamiques coopératives de façon radicale telle que le conçoit Hubert).

D'autres auteurs suivront la vision de Griffiths en privilégiant les dynamiques coopératives et ordonnées dans les relations arctiques au lieu des menaces, des rivalités et des craintes s'apparentant à la vision pessimiste de Huebert. L'étude sur le régime relatif au plateau continental effectué par Élisabeth Riddell-Dixon (2008) en constitue une illustration. En revanche, des auteurs tel que Michael Byers, soutiennent la thèse de Huebert en affirmant que la souveraineté canadienne est menacée sans toutefois, perdurer dans cette vision, car ils verront les menaces non étatiques comme particulièrement dangereuses tout en minimisant l'importance des menaces étatiques à la souveraineté canadienne.

La souveraineté dans l'Arctique est aussi perçue comme une représentation et une affirmation de l'identité canadienne. L'analyse de l'importance et de la place du Nord, notamment l'Arctique, dans les discours nationalistes canadiens sont appréhendées comme des symboles unificateurs de la nation canadienne. L'étude de l'Arctique à ce niveau est portée sur le Nord en général et l'apport de la nordicité dans la détermination de l'identité nationale canadienne et du nationalisme canadien. L'Arctique apparaît alors comme un enjeu commun aux principaux groupes identitaires canadiens que sont les Anglophones, les Francophones, les Autochtones et les Inuits. Pour

Griffiths (1979), intégrer le Nord dans la politique étrangère canadienne implique par la même occasion d'impulser l'unité nationale et de forger une base commune aux trois grands groupes sociaux. Cependant, Frédéric Lasserre, Kenneth Coates et William Morrison soutiennent une perception différente. Bon nombre de mythes et des représentations du Nord sont le fruit des communautés anglophones, francophones servant d'agent identitaire dans les imaginaires communautaires de ces deux groupes (Coates et Morrison, 2000). L'origine de ce propos se situe ainsi parfois dans un effort qui va donner naissance au projet national canadien en mettant l'accent sur sa spécificité nordique alors que les 75 % de la population canadienne vivent en dedans de 160 km de la frontière canado-américaine.

Dans cette dimension identitaire, Samantha Arnold (2010), a affirmé que cette autre façon de concevoir la nordicité se focalise davantage sur le lieu que sur les personnes. Ce qui s'est imposé comme thème dominant pour aboutir au récit de ce qu'est l'identité canadienne. Le concept du Nord devient ainsi une ressource politique puissante au service des acteurs politiques canadiens. L'identité nordique canadienne est utilisée par certains acteurs politiques comme moyen de justification de leurs actions politiques. De ce fait, cette récupération apparaît comme un moyen de production de l'identité canadienne et de la nordicité. Ce nationalisme canadien ayant pour fondement la nordicité présente une similitude avec l'histoire récente du Canada aussi bien chez les conservateurs tels que John Diefenbaker, Brian Mulroney et Harper Stephen que chez les libéraux comme Jean Chrétien, Pierre Elliot Trudeau et Justin Trudeau. Cette récupération dans le discours politique nourrit à son tour cette identité, la redéfinit, lui donne une couleur et des représentations distinctes (Arnold, 2010).

Les médias ont aussi contribué activement à amener le public canadien à s'intéresser à l'Arctique, en plus d'encourager le gouvernement canadien à agir pour mettre fin au

mécontentement populaire. Plusieurs analystes sécuritaires de l'Arctique ont fait le constat dans leur analyse de la réaction du gouvernement fédéral relativement aux crises de souveraineté qui ont eu lieu en 1969¹ et en 1985², mettant en cause un transit non autorisé américain dans le Passage du Nord-Ouest. Le Premier ministre Pierre Elliot Trudeau fera un commentaire sur la crise de 1969 en affirmant que « l'Arctique a fait la une et le nationalisme canadien endormi jusque-là à trouver une cause et un focus » (Ivan Head et P. Trudeau, 2008-2009). De même, la crise de 1985 avec les États-Unis en ce qui concerne le Passage du Nord-Ouest mettra aussi en exergue le rôle des médias dans l'avènement d'une crise nationale et dans la canalisation de frustration à l'encontre du gouvernement fédéral canadien, jugé trop amorphe, voire inactif face à l'allié américain. Quoique les gouvernements américain et canadien étaient arrivés à un accord, s'agissant du Passage du brise-glace américain Polar Sea dans le Passage du Nord-Ouest. C'est à la suite de la publication des médias canadiens (notamment les quotidiens canadiens et des groupes de la société civile tel que le conseil canadien), qui ayant intensivement relayé l'information en critiquant l'inaction du gouvernement fédéral, que l'incident va prendre une ampleur des crises nationales et c'est en ce

¹ Controverse au sujet du Passage du Nord-Ouest provoquée par les deux passages du pétrolier Manhattan dans ledit Passage, sous escorte de brise-glace canadiens et américains en 1969 et 1970 résultait principalement du grand public, alimentée par les médias canadiens que les États-Unis avaient illégalement refusé de consulter le Canada au sujet de ce voyage (Donald, 1993). Avant l'éclatement de la controverse publique, le gouvernement canadien, mal à l'aise devant les projets des États-Unis, avait tenté de bâtir une position politique fondée sur la coopération bilatérale dans le cadre de l'affirmation de la souveraineté canadienne. Ottawa avait développé la représentation que les eaux arctiques appartenaient au Canada, mais n'avait jamais formalisé de base juridique pour soutenir cette vue, ni n'avait senti le besoin de rendre son opinion publique avant le transit du Manhattan en 1969 (Elliot-Meissel, 1998).

² A l'été 1985, le différend d'interprétation rebondit. Un brise-glace de la marine des États-Unis, le *Polar Sea*, entreprit le transit du passage du Nord-ouest, déclenchant à nouveau une vive réaction de l'opinion publique canadienne. Comme en 1969, Washington avait informé Ottawa mais avait refusé de demander d'autorisation préalable (Honderrich, 1987). Les médias adoptèrent encore une position très tranchée et présentèrent le transit du bâtiment américain comme une menace directe à la souveraineté canadienne (Rothwell, 1993), alors qu'il semble que Washington n'ait pas envisagé ce transit comme un instrument destiné ni à tester la résolution du Canada, ni à remettre en cause ses prétentions. Comme en 1970, la controverse se traduisit par une violente mais brève explosion de rhétorique anti-américaine, pour ensuite sombrer dans l'oubli de l'opinion publique.

moment que le gouvernement canadien se verra forcer de prendre des initiatives précises pour défendre la souveraineté arctique (Huebert, 1995).

1.2.2 Les « menaces » dans l'Arctique : Approche continentaliste

Le continentalisme est le cadre d'analyse de la menace dont est l'objet l'Arctique. Compte tenu du contexte de sécurité complexe et surtout de son état d'évolution dans cette région, l'approche continentaliste marque le passage d'une approche axée sur la défense de la souveraineté dans l'Arctique à une approche centrée sur la sécurité.

L'Arctique est perçu comme une zone où les « menaces » à la souveraineté et à la sécurité du Canada sont potentiellement présentes. Cela conduira Whitney Lackenbauer et Mathiew Fish (2007) à mettre l'accent sur le renforcement des capacités militaires dans cette région depuis 1950 sous des prétextes et rationalités distincts. Quoi que le discours de la modernisation de l'État canadien fût populaire, la militarisation comme idée motrice des politiques gouvernementales s'est équilibrée eu égard aux exigences environnementales et sociales par l'utilisation des discours de protection (Farish, 2006). De même Stéphane Roussel (2010) à travers ses écrits, fera ressortir que les discours de ces dernières années ont présenté le Grand Nord comme une zone assiégée et à la merci d'un grand nombre de dangers. Cela, à cause de son accessibilité possible due au réchauffement climatique et à la fonte des glaces. En plus des menaces provenant des États voisins (différends territoriaux), s'associent d'autres menaces multiformes : criminalité, armateurs, terrorisme, immigration clandestine, et les vols commerciaux (Roussel, 2010). Au discours continentaliste en politique étrangère et de sécurité canadienne sera adjoint dans ce contexte, de nouveau discours sécuritaire pour souligner la contribution que le continentalisme a eu sur l'émergence des discours Arctique du Grand Nord assiégé (Roussel, 2010). Cependant, l'analyse des origines de production de ce discours fondé sur la peur n'en est qu'à ses débuts. Selon Roussel,

la rhétorique sur l'insécurité du Grand Nord apparaît dans les pratiques d'un bon nombre de hauts fonctionnaires et dans des documents officiels publiés par le gouvernement du Canada et qui font partie de sources primaires. Whitney Lackenbauer (2009) va aussi analyser ces discours de menaces dont l'Arctique fait l'objet en mettant en exergue leurs provenances dans des discours d'un mélange d'origine politique, diverse, de commentateurs dans les médias, d'universitaires et de journalistes.

Avec l'actualité, il y a une nouvelle donne parce qu'on va maintenant tendre vers les alarmistes surtout que le Canada est en train de prendre des positions plus ou moins claires dans l'histoire et dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine. On a des inquiétudes du côté de l'Arctique par la menace de Poutine, le président russe qui dit que tous ceux qui vont prendre les décisions contre la Russie auront à régler des comptes avec lui. Cela montre déjà qu'au niveau de l'Arctique il faut déjà prendre des mesures pour pouvoir assurer la sécurité en cas d'une éventuelle attaque par la Russie. Toutefois, la question qui se pose après est de savoir si le Canada a la force militaire pour faire face à une guerre dans l'Arctique? La réponse à priori serait non parce que nous avons certes des militaires, mais ce ne sont pas des militaires qui sont véritablement préparés à un affrontement de grande envergure. Ils vont compter plus sur l'OTAN, la NORAD. C'est-à-dire les alliés dans le cadre de cette coopération militaire qui existe entre les pays de l'Occident.

Enfin, des auteurs comme Whitney Lackenbauer et Heather Nicol (2017) ont mis en exergue à travers une étude comparative les différentes approches de politiques étrangères mises en œuvre par les gouvernements conservateurs sous Stephen Harper et celui des libéraux sous Justin Trudeau dans l'Arctique. À travers cette étude, Lackenbauer et Nicol mettent l'accent sur les mesures claires et sans équivoques prises par les libéraux relativement aux efforts faits sur le plan international afin d'atténuer les changements climatiques, là où le gouvernement conservateur de

Stephen Harper a préconisé des mesures d'adaptations aux changements climatiques. De même, ces auteurs ont fait ressortir les initiatives prises par le gouvernement libéral d'impliquer d'avantage les populations du Nord (Les autochtones) dans le processus de prise de décisions en ce qui concerne le développement de la région arctique en leur accordant une tribune d'expression dans les forums sur l'Arctique quand le gouvernement conservateur de Stephen Harper usait de son droit de réserve pour contester le droit des autochtones.

1.2.3 Le Passage du Nord-Ouest : interprétations

Les revues politico-légales sont axées sur une organisation particulière des faits à la lumière de connaissances spécialisées et destinées à mettre en évidence la véritable ampleur de l'enjeu aux lecteurs. Cette catégorie appréhende, dans une certaine mesure, l'étude du Canada et de sa souveraineté dans l'Arctique au sens juridique du terme. Les écrits produits par Donat Pharand dans ce domaine constituent une excellente illustration de cette perspective légale. Le statut juridique en droit international du Passage du Nord-Ouest à la suite des passages des navires américains Manhattan en 1970 et le *Polar Sea* en 1985, ainsi que la signature de *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (CNUDM, en 1982) vont nous aiguiller dans l'élaboration de cette étude (Pharand, 1979). Le point d'achoppement de ce débat porte sur l'étude de la validité et de la pertinence des revendications canadiennes en droit international, en plus de l'évaluation de ces revendications au regard de nouveaux développements survenus dans la codification du droit international. En ce qui concerne la souveraineté canadienne dans l'Arctique, notamment sur le statut du Passage du Nord-Ouest, les spécialistes font l'effort de démontrer que le Passage du Nord-Ouest appartient aux eaux intérieures du Canada et est donc placé sous la juridiction nationale du Canada. En revanche, les Américains et les Européens estiment que ce passage est un détroit international et que par conséquent, c'est le principe de la liberté de navigation qui s'y

applique. Cela implique un faible contrôle des juridictions canadiennes (Lalonde et Byers, 1993). La question qui se pose est celle de la condition de la détermination du Passage Nord-Ouest comme un détroit international. En effet, seules l'importance du trafic maritime, sa fréquence et son utilisation pour les transits internationaux peuvent justifier le caractère international de ce détroit. Avec l'accentuation des changements climatiques et de la possible ouverture du Passage du Nord-Ouest à la navigation maritime, la question du statut de ce passage pourrait ressurgir.

Les écrits sur la souveraineté du Canada relativement à la question du Passage du Nord-Ouest émanent, de nos jours, d'un bon nombre de chercheurs dont les plus connus sont Micheal Byers, Donald McRae et Suzanne Lalonde (2009). Ces auteurs ont repris cette analyse au regard de l'aspect juridique, domaine dans lequel le professeur émérite Donat Pharand est considéré comme étant l'un des pionniers, dans le contexte actuel en mettant un accent particulier sur les possibilités politiques qui se présentent au Canada et aux États-Unis pour trouver une solution à leurs différends (Lalonde et Byers, 2009).

La controverse entre optimistes et pessimistes, ainsi que l'importance juridico-légale se situe néanmoins dans la même vision de perspective pragmatique basée sur l'aide à la prise de décisions du gouvernement canadien. Le débat entre optimistes et pessimistes est essentiel dans la mesure où il tenterait de prévenir les conséquences sur les revendications de la souveraineté du Canada dans la région arctique, d'un phénomène (changements climatiques) dont les implications réelles dans le monde n'étaient pas encore connues. Le projet des écrits et des messages est orienté vers la classe politique canadienne, avec une évaluation de l'urgence des actions requises pour défendre la souveraineté canadienne. L'analyse de ces auteurs est fondée sur une analyse objective des conséquences suscitées par les changements climatiques en dépit de l'incertitude généralisée

qui persiste dans le monde scientifique sur la portée et la nature engendrées par le changement climatique.

2 L'importance de l'Arctique pour le Canada

La question de l'importance de l'Arctique pour la politique étrangère et la politique de défense du Canada a engendré des controverses et a beaucoup attiré l'attention des gouvernements et du parlement au cours des dernières années. La pose du drapeau russe par un sous-marin dans cette région en 2007, un geste non anodin, a été décrié par le gouvernement canadien (Mandeville, 2007). Par ailleurs, Ottawa a exprimé à maintes reprises, les incursions des patrouilles de bombardiers russes autour de son espace aérien arctique. Ces incursions ont été perçues comme une agression territoriale, ce qui va pousser le gouvernement canadien de l'époque à s'insurger contre cette politique « agressive » de la Russie (Lasserre et al, 2012). De même, la sortie hasardeuse de l'ancien secrétaire d'État Mike Pompeo sous Trump a créé en mai 2019, tout un tollé diplomatique et politique dans les relations canado-américaines. Ce dernier a déclaré que l'administration Trump contestait la légitimité de la revendication de souveraineté canadienne sur le Passage du Nord-Ouest. Pour lui, cette revendication ne reflétait pas le sens de l'accord de coopération conclu en 1988 (Vandal, 2019).

En effet, l'Arctique, est un océan caractérisé par son unicité parmi les océans du monde (il ne s'agit pas d'une vaste étendue de haute mer comme les océans Atlantique ou Pacifique, mais plutôt d'un très grand lac d'eau salée dont l'accès ou la sortie est limité (David J., Bercusson, 2019). Aussi, cette région revêt-elle une grande importance pour le Canada. Importance que nous verrons d'abord sur le plan symbolique, ensuite, en ce qui concerne la question du Passage du Nord-Ouest et enfin, sur le plan géostratégique.

2.1 Importance symbolique

Elle consiste à appréhender les facteurs identitaires à même de définir le comportement international du Canada dans l'Arctique. Cela conduit à la question de savoir comment le

gouvernement et les Canadiens se perçoivent vis-à-vis du reste du monde et quels sont les rôles qui y sont associés?

Parmi les variables pouvant être utilisées à des fins d'analyse, il en existe un bon nombre, tel que celui du Canada, un État nordique ou arctique (Haglund, 2009). Considéré comme un des symboles du Canada, l'Arctique, aussi appelé le Grand Nord, fait partie intégrante de l'identité canadienne. Ce symbole apparaît d'une part dans le concept de la Nordicité et d'autre part, dans la sécurité identitaire de cette région et enfin dans son affirmation ambivalente ou équivoque.

2.1.1 La « nordicité »

La « nordicité » révèle deux faits. D'une part, un fait objectif, mesurable selon un certain nombre de critères qui définissent une région particulière sous un angle physique et humain. D'autre part, la nordicité révèle un fait psychique, à savoir, tout ce qui constitue des représentations d'une population. C'est Louis-Edmond Hamelin qui a le mieux mis en exergue la double dimension de la « nordicité » en ces termes :

« Un pays n'est pas le résultat des facteurs écologiques seuls : Il est plus ou moins le fruit d'une pensée que celle-ci soit exprimée ou non, exacte ou non, politisée ou non. Les structures mentales peuvent constituer les plus puissants déterminants d'une région. Par ce processus se créent des images dont le poids peut venir dépasser celui des réalités physiques les mieux identifiées comme le gel...Le Nord canadien n'a pas échappé à cette évolution psychique :se mêle au Nord tangible et contingent un Nord fabriqué et inventé. »

(Hamelin, 1975, p. 614).

La notion de « nordicité » est perçue comme l'un des fondements de l'identité nationale canadienne. Son rappel constant dans les discours par un processus d'interpellation achève une véritable consolidation du lien établi par l'articulation entre « identité canadienne » et

« Arctique ». Il faut noter que le processus d'interpellation admet la possibilité pour un pays de s'établir comme un sujet pourvu d'une identité et des intérêts particuliers, conduisant à la manifestation d'un « nous » (Weldes et al., 1999) national inclusif. L'interpellation ramène à la question de l'existence du sujet « Canada » comme un acteur unitaire et rationnel. Il en résulte obligatoirement que des individus se reconnaissent dans celui-ci et dans les représentations qui en découlent. Il apparaît primordial que les discours représentant le monde, et particulièrement le sujet « Canada », soient admis par la population pour l'identité nationale et soient créés et défendus (Weldes et al., 1999). En effet, les discours des gouvernements canadiens, s'agissant de l'Arctique, abordent souvent le thème de l'identité nordique canadienne. Par exemple, cette identité est affirmée dès le premier paragraphe de l'*Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* (2017) en ces termes : « *L'Arctique est essentiel à l'identité nationale canadienne. C'est le foyer de nombreux Canadiens, entre autres, des Autochtones, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que dans les régions nordiques de certaines provinces du Canada. L'Arctique fait partie de l'histoire et de la culture canadienne, ainsi que de l'âme du Canada.* » L'utilisation du pronom personnel « nous » qui semble vouloir représenter l'ensemble de la population vivant sur le territoire du Canada, et de pronoms possessifs tels que « notre » et « nos » sont tous révélateurs de l'intention du locuteur de créer un sentiment d'inclusion chez l'auditoire. La nordicité dépend, en substance, de l'existence d'un territoire qui doit demeurer et appartenir au Canada. Ainsi, si ce territoire se présente comme menacé par d'autres (voir les États-Unis), et que l'identité est mise en avant dans les discours sécuritaires, alors celle-ci se trouve aussi menacée.

Au départ, le mythe de la « nordicité » au Canada avait surtout une orientation « intérieure ». Cela veut dire qu'il était fondé en premier lieu sur le concept du Nord prenant

seulement en compte l'espace juridique canadien (Painchaud, 1977). C'est dans ce cadre que Graham White (2011) abordant dans ce sens, affirme qu'une partie importante de l'identité canadienne est liée à des visions de ce que l'on qualifie la « nordicité ». Il semblerait donc juste et approprié que les chercheurs consacrent une attention sérieuse à « notre vaste et dangereux Nord ». Cependant, ce dernier reconnaît que « *Vivant dans une ville régulièrement paralysée, logistiquement et psychologiquement, par quelques centimètres de neige, je suis bien conscient des limites de la prétention du Canada à être une nation nordique. La perception de l'Arctique qu'ont de nombreux Canadiens, et peut-être même la plupart d'entre eux, relève davantage de la mythologie que d'une solide compréhension de lieux réels aux enjeux sociaux et politiques réels et contrariant* » (White, 2011, p. 748).

Depuis des décennies, on constate, toutefois, une transformation du contenu du mythe nordique. À la dimension purement intérieure, il a été adjoint une dimension « externe ». Autrement dit, la nordicité devient aussi internationale. Fort de ce constat, Cantori et Spiegel présentent le concept de « nordicité internationale » dans le contexte canadien sous trois paramètres en affirmant que « La nordicité internationale, au Canada, peut se décomposer en trois éléments » (Cantori et Spiegel, 1970, et Falk et Mendlovitz, 1973). Selon eux, en effet, le premier aspect est relatif à la perception de l'espace. En effet, le mythe nordique s'étend dorénavant au-delà de l'État canadien pour prendre en compte une surface géographique plus vaste où d'autres acteurs étatiques interviennent. Dans cette optique, le Canada aurait en commun avec ces derniers, le partage d'un certain nombre de points communs qui reflèteraient la particularité de cette région. Cela pourrait se traduire par le fait que le Canada appartiendrait, avec les autres États nordiques, à un système international régional différent : le « système nordique ». Le deuxième aspect de la nordicité internationale est normatif. Il est relatif à la mise en œuvre des politiques devant aboutir

à la réalisation de la vocation nordique du Canada. En réalité, ce processus conduit à la proposition d'une politique étrangère émanant de ce système international. L'on repérera les difficultés auxquelles fait face la région nordique et déterminera les intérêts et les objectifs du Canada relativement à ces difficultés. Ensuite, sera proposé un ensemble d'instruments et de politiques appropriés. Autrement dit, on suggérera un élargissement du champ de la diplomatie canadienne à une dimension supplémentaire et permanente. Enfin, le troisième aspect de la nordicité internationale au Canada est plus équivoque. Cette caractéristique est interne à l'espace canadien, mais elle se rapporte à des sujets qui revêtent un caractère international ou, à priori, perçus comme tels par bon nombre d'acteurs de la région (Cantori et Spiegel, 1970, et Falk et Mendlovitz, 1973). Cela concerne, entre autres, des revendications autochtones qui ont conduit à une forme de statut international à la suite d'initiatives prises par des groupes amérindiens à l'ONU et à Londres. De ce fait, cette dimension de la « nordicité » ne sera plus appréhendée comme purement interne, mais plutôt doit être envisagée dans l'étude de la nordicité internationale (Painchaud, 1977).

Samantha Arnold (2010) constate qu'une certaine vision de la « nordicité » penchant davantage sur le lieu que sur les personnes domine comme thème récurrent pour définir un récit de ce qu'est l'identité canadienne. Le concept du Nord va devenir un puissant instrument politique dont vont user les acteurs politiques pour justifier des décisions (Arnold, 2010). Cette instrumentalisation sert par la même occasion d'abris de production de l'identité canadienne et de la nordicité. Ce nationalisme canadien qui a pour fondement la nordicité est une caractéristique commune de l'histoire récente du pays aussi bien chez les Libéraux de Trudeau (père et fils), Jean Chrétien et Paul Martin que chez les conservateurs de Brian Mulroney et Stephen Harper, dans la plupart des cas sous l'impulsion des médias canadiens (Arnold, 2010). Son usage dans le discours

politique canadien construit à son tour cette identité, la redéfinit pour lui donner une couleur et des représentations particulières.

2.1.2 La sécurité identitaire

La sécurité identitaire est évoquée en cas d'atteinte à l'identité collective de grands groupes sociaux. Ces menaces apparaissent quand des communautés définissent un événement ou une situation potentielle comme un danger à leur survie et contre lequel des actions sont entreprises afin de défendre l'identité de celle-ci (Buzan, 1998). D'un point de vue théorique, l'évocation de la sécurité identitaire est soulignée lorsqu'une identité est déjà présentée comme attentatoire à une autre. Dans ce sens, les aspects externes des discours, aussi bien politiques que relevant de la presse semblent mettre en relief la compétition horizontale (peur des Québécois du Canada anglophone ou la peur des Canadiens de l'américanisation) ressentie dans la population. En effet, il existe un sentiment que l'identité canadienne est menacée par l'identité américaine qui donne l'impression de prendre le dessus sur celle-ci (Massie, 2009). Cet état d'esprit qui a provoqué la sécurisation est le résultat de la présence d'un sous-marin américain dans les eaux canadiennes. Ce qui a permis et engendré facilement l'acceptation intersubjective du discours sécuritaire dans le secteur identitaire. Selon Justin Massie et Stéphane Roussel (2009, p. 74) « L'identité nationale canadienne se teinte d'un puissant désir de se distinguer vis-à-vis des États-Unis et de maintenir (discursivement) une distance qui témoigne de son indépendance, en particulier. Ce désir se reflète inévitablement dans ses mythes nationaux ». De même, le processus de différenciation identitaire par rapport à la société américaine n'a jamais connu de fin, en ce sens que certains soutiennent que la politique étrangère est un acte perpétuel d'antiaméricanisme, puisque son principal objectif est de préserver l'identité et de veiller aux intérêts d'une entité politique distincte sur le continent nord-américain (Nossal, 2007; cité dans Massie, 2009).

La politique étrangère peut aussi servir au soutien de l'identité nationale du Canada en donnant une image distincte du pays. Cela représente une fonction essentielle dans la mesure où l'une des questions qui se posent régulièrement au Canada est celle de se distinguer des États-Unis aussi bien au regard des dirigeants étrangers que de la population (Roussel et Théorêt, 2004). La société canadienne en apparence a l'air de partager tant de traits communs avec les États-Unis qu'un observateur extérieur de l'Amérique du Nord aurait l'impression que les deux pays ont tendance à se confondre. Un certain nombre d'actions posées par le Canada sur le plan international a eu pour objectif de se démarquer des États-Unis. Il en est ainsi de la politique de sécurité humaine, adoptée par le gouvernement de Jean-Chrétien, au cours des années 1990. En effet, l'élaboration de la Convention d'Ottawa sur les mines anti personnelles, la création de la Cour pénale internationale et de la consolidation de la norme de « responsabilité de protéger » ont été des instruments mis en avant dans le cadre de la politique de sécurité humaine dont la conséquence a été la distinction de la politique étrangère du Canada de celle des États-Unis (Roussel et Robichaud, 2004).

À partir de décembre 2005, est mise en place, une sécurisation progressive des enjeux militaires (soft security) dans cette région. D'abord, la construction intersubjective de la menace existentielle dans le domaine politique (souveraineté) est grandement facilitée par la vulnérabilité politique du Canada. Ensuite, presque simultanément, un processus similaire a été mis en place dans le domaine identitaire (nordicité qui a été abordé plus haut). En effet, l'Arctique est aussi perçu comme un espace permettant de différencier les Canadiens des autres nations ; accentuant ainsi le sentiment identitaire des Canadiens. Les menaces à la souveraineté du Canada dans cette région sont le fait des États-Unis depuis le début du second millénaire. En effet, les Canadiens ont un grand respect pour la fragilité des territoires arctiques (Lasserre et Roussel, 2007). Cela est, en

quelque sorte, un moyen qui les différencie des Américains dont l'avidité capitaliste leur fait perdre toute notion de responsabilité environnementale (Lasserre et Roussel, 2007). D'ailleurs, le fait que les États-Unis aient contesté la souveraineté territoriale du Canada sur le Passage du Nord-Ouest a eu pour effet d'exacerber le nationalisme canadien (Griffiths (2004).

Toujours dans cette même perspective, le Grand Nord présente un aspect mythique en relation avec l'identité nationale (Ian, 2005). Cet aspect est davantage évoqué lorsque l'on fait également référence au Passage du Nord-Ouest (PNO), un enjeu qui « touche une corde sensible dans la psyché collective canadienne (Watts, 2006, p. A16). Le Passage du Nord-Ouest sera de ce fait assimilé à la construction du chemin de fer transcanadien au 19e siècle. Il est décrit comme faisant partie d'une destinée nationale : « l'abdication de notre responsabilité (de s'occuper du passage) nous volerait notre raison d'être d'une manière plus significative que la possession étrangère de notre économie ou l'infiltration de nos médias (...). Le futur du Passage du Nord-Ouest n'est pas simplement un enjeu auquel le Canada fait face. Il s'agit du futur du Canada (Watts, 2006, p. A19).

Aussi, ce lien sentimental mis en relation avec l'identité et les symboles identitaires canadiens va conduire à la confirmation du renforcement d'un plus grand activisme en Arctique, en lieu et place de la substance des actions ou promesses. Il s'agit, comme il a été noté précédemment, d'opérer une distinction sans équivoque avec les États-Unis en mettant en exergue une spécificité canadienne à cette région, en dépit du fait que peu de Canadiens aient déjà visité l'Arctique. Ces symboles vont également s'enchevêtrer dans un discours nationaliste qui sera utilisé dans deux événements subséquents : les promesses conservatrices sur l'Arctique et l'intervention de Stephen

Harper en 2006³. Toutefois, on note une attitude ambiguë des dirigeants politiques canadiens relativement à cette région et cela selon les événements qui s'y produisent.

2.1.3 Affirmation ambivalente de l'identité canadienne dans l'Arctique

Le Canada, jusqu'à la fin des années 1950, ne montre que peu d'intérêt ou qu'un intérêt épisodique pour ses terres dans l'Arctique. Situées au nord du 60e parallèle, ces terres représentent 40 % de la superficie du Canada où n'y vivent que 0,35% de la population canadienne. Ce vaste territoire est baptisé par la Reine Elizabeth II « Meta Incognita » (au-delà de l'inconnu). C'est sans doute ce pourquoi Honderich (1989) a estimé que le Canada est une « nation arctique par défaut » et que les Canadiens, quelque peu « schizophréniques » quand il s'agit de l'Arctique, considèrent le Nord comme partie intégrante d'eux-mêmes et occasionnellement, comme objet de leur passion, mais bien au contraire le plus souvent oublie son existence. Ce n'est que lorsque le Canada se rend compte de l'extension des activités de pêche des baleiniers américains dans les eaux arctiques que le gouvernement canadien décide de mettre en place une présence canadienne permanente, avec la police montée qui établit des postes de surveillance, en premier lieu dans les zones de pêche les plus importantes (Honderich, 1989).

Par ailleurs, L'Arctique ne constituait pas jusqu'à peu, un enjeu majeur, ni commercial, ni de souveraineté parce que ses ressources naturelles y étaient très peu connues. Mais sous l'impulsion des changements climatiques de ces dernières années et de la fonte des glaces, les ressources

³ Quelques mois plus tard, après son élection en janvier 2006, à l'occasion d'un discours donné devant l'Economic Club de New York et visant à promouvoir le commerce bilatéral (notamment dans le secteur énergétique), le premier ministre mettait en garde son auditoire américain : « Nous défendons notre souveraineté sur tout notre territoire, y compris les îles, les voies navigables et les ressources de l'Extrême-Arctique, même si elle se heurte aux revendications américaines. » Considérant le peu d'intérêt que cette question pouvait soulever chez cet auditoire composé de gens d'affaires américains, il est possible de croire que cette partie du discours s'adressait en fait aux Canadiens qui pouvaient être troublés par une collaboration trop étroite avec les États-Unis. Lasserre, F. (Ed.). (2010, p. 179).

énergétiques arctiques, le statut juridique du Passage du Nord-Ouest, ainsi que les archipels canadiens suscitent l'intérêt des responsables politiques qui réaffirment la souveraineté canadienne sur cette région (Lasserre, 2017). Le territoire de l'Arctique canadien fait même l'objet d'intérêt grandissant. Toutefois, il faut noter que cette partie du Canada est marquée par une longue histoire de colonisation, de persécution et de ségrégation.

L'Amérique du Nord est un continent où les persécutions envers les populations autochtones ont été très violentes. Cela inclut le crime de masse du fait de la conquête de l'Amérique aux déplacements forcés des communautés inuites plus au nord et les pensionnats autochtones (residential schools), dont le dernier a fermé ses portes au Canada en 1996. Aujourd'hui, le taux de chômage chez les autochtones au Québec est deux fois supérieur au taux de la population du Québec, avec une insécurité alimentaire trois fois plus élevée chez les Inuits que la population non autochtone (Posca, 2018). Les inégalités en termes d'accès à l'éducation et aux services de santé se superposent aux inégalités de genre (Posca, 2018).

Les Premières nations vivant dans l'Arctique sont une réalité de nature à consolider le rôle identitaire de l'Arctique dans l'imaginaire des Canadiens. Laissés parfois pour compte, les Inuits sont quelquefois brandis comme justification par le Canada pour asseoir sa souveraineté sur certaines îles. Ainsi, certains croient qu'en mettant en avant l'occupation ancestrale de certaines régions, ils pourraient justifier les revendications territoriales du Canada (Lasserre, 2001). Alors que c'est probablement le fait que les Inuits font entendre leur voix dans les institutions internationales qui attire l'attention et renforce la fierté canadienne.

Cette dévotion identitaire ne fait pas l'unanimité dans tout le Canada. En effet, les Québécois ne se sentent pas souvent concernés par cette facette de l'identité de leurs compatriotes canadiens-anglais. Pour ces derniers, le « Nord » ce sont les Laurentides, L'Abitibi ou encore la Baie de

James. Bien que la colonisation ou la construction des grandes centrales électriques en ont fait rêver plusieurs, le Nord n'est jamais devenu le mythe qu'il représente au Canada anglais (Lasserre, 2001). D'ailleurs, comme le fait remarquer Frédéric Lasserre il est symptomatique que les cartes qui représentent les régions du Grand-Nord omettent systématiquement le Nouveau-Québec (on y imprime généralement la légende et autre information cartographique), qui est, de facto, traité comme une excroissance du Sud (Lasserre, 2001).

Ce sentiment identitaire est la raison pour laquelle le sujet revient aisément dans les débats politiques; ce qui se reflète sur toute l'importance politique que représente cette région pour le Canada

2.2 Importance politique

La souveraineté du Canada dans l'Arctique peut être appréhendée de plusieurs manières. Elle peut être abordée dans une perspective plus ou moins large ou étroite; tout est fonction des sujets et de l'angle sous lequel elle est conçue. L'importance politique de l'Arctique s'analysera au regard de la souveraineté du Canada dans cette région. Cette souveraineté va s'analyser tant sur le plan national qu'international.

2.2.1 Souveraineté dans l'Arctique du point de vue national

Ce concept de souveraineté est mentionné dans l'élaboration du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada (2019, p. 33). En effet, ce cadre stratégique établit qu'à travers les diverses activités que conduisent Ottawa, ses partenaires et les communautés locales, « *la souveraineté continue du Canada sur les terres et les eaux de sa région arctique et nordique se manifeste sans cesse. La souveraineté du Canada sur la région qui remonte de loin, est bien établie et est fondée sur un titre historique; et repose en partie sur la présence des Inuits et des Premières Nations depuis la nuit des temps* ».

Pour les habitants du Nord, le concept de souveraineté dans l'Arctique est beaucoup plus large. Pour eux, la notion de souveraineté dans cette région va au-delà de sa conception juridique qui porte sur les relations du Canada avec d'autres États-nations. Les questions de frontière maritime en sont un exemple. En effet, pour les habitants du Nord, selon Byers (2019, p. 43), la souveraineté dans le Nord « *inclut la recherche et le sauvetage, la surveillance policière des activités comme la contrebande, le commerce de la drogue ou l'immigration illégale. Il est aussi question pour eux d'enjeux socioéconomiques, de la crise du logement et de la crise de la santé* ».

En outre, abordant dans le sens des multiples facettes du concept de souveraineté qui transcendent la dimension strictement juridique, Duane (2019, p. 43), président et directeur général de la Société Inuvialuit (organisme chargé de la gestion des affaires relatives au Règlement énoncé dans la Convention définitive des Inuvialuit, conclue entre le gouvernement du Canada et les Inuvialuit le 5 juin 1984) rédige dans son mémoire au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, affirme:

« Aujourd'hui, la souveraineté dans l'Arctique a beaucoup plus [...] que des déclarations pompeuses prononcées dans des rencontres internationales et des préceptes édictés à Ottawa. Elle a besoin de populations en bonne santé, instruite et bien formée, apte à protéger jalousement le littoral nord du pays au nom du Canada tout entier. Pour cela, il faut des infrastructures qui attirent les industries et profitent tant aux habitants du Nord qu'au Canada tout entier. Il faut une nette amélioration de la gestion des activités maritimes ainsi que des informations et des capacités de réaction en temps réel ». (Duane, 2019; p. 43)

Mais par-dessus tout, il faut de solides partenariats, fondés sur des droits et des devoirs explicites, pour que le Canada et ses territoires du Nord soient unis dans la lutte contre toute menace à la sécurité nationale.

Du point de vue des Inuits, la souveraineté est conçue relativement au traitement dont les Inuits ont été l'objet dans le passé. Ceux-ci ont été traités comme des « porte-drapeau humains ». Cette situation résulte de la réinstallation de familles inuites originaires d'Inukjuak (dans le Nord du Québec) et de Pond Inlet (sur l'île de Baffin) à Grise Fiord et Resolute Bay, dans l'extrême Arctique, durant les années 1950 (Gouvernement du Canada, 2010). Ce traitement a fait l'objet de présentation d'excuses officielles par le gouvernement fédéral en 2010 qui a reconnu « la souffrance extrême éprouvée par les personnes réinstallées ». Selon une étude effectuée pour la Commission royale sur les peuples autochtones : « *la preuve porte à conclure que la souveraineté a eu un poids substantiel dans la décision de réinstallation, même si les préoccupations prépondérantes étaient d'ordre social et économique.* » (Grant, 2016). Les excuses officielles d'Ottawa ont permis de tourner une page sombre de l'histoire du Canada, l'heure étant à la réconciliation et à la reconstruction. Aussi est-il primordial qu'une part essentielle de cette action passe par la reconnaissance du rôle des Inuits dans la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

L'entente sur les revendications du Nunavut signée en 1983 reconnaît « la contribution des Inuits à l'histoire, à l'identité et à la souveraineté du Canada dans l'Arctique ». Au surplus, l'article 15 de cette entente dit que « la souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique est renforcée par l'utilisation, l'exploitation et l'occupation des Inuits » (Accord, 2009). En 1985, le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de son ministre des Affaires extérieures de l'époque, Joe Clark, a fait clairement ressortir le lien entre les Inuits et la souveraineté du Canada dans l'Arctique en ces termes :

« La souveraineté du Canada dans l'Arctique est indivisible. Elle s'étend aussi bien à la terre qu'à la mer et à la glace. Cette souveraineté s'étend sans interruption aux côtés des Îles arctiques tournées du côté de l'océan. Ces Îles sont rattachées. Et non divisées, par l'eau qui se trouve entre elles. Elles sont reliées la plus grande partie de l'année par de la glace. [...] Depuis des temps immémoriaux, les Inuits du Canada utilisent et occupent la glace comme ils utilisent et occupent la terre. » (Ell-Kanayuk, 2018).

Au-delà de ces divers concepts, la souveraineté du Canada dans l'Arctique fait naître des avis véritablement tranchés émanant de bon nombre de Canadiens. Il n'est pas nécessaire que les Canadiens se focalisent sur les débats qui tournent autour de la souveraineté. Pour Charron (2019, p. 44), le terme lui-même « confond et déconcerte les alliés et les États arctiques, puisque le Canada est l'exception pour ce qui est de faire allusion à des menaces contre la souveraineté plutôt qu'à des menaces contre le territoire, ou à des lacunes en matière de capacité ou des problèmes de surveillance ». Peu importe l'expression ou le concept utilisé pour apporter une réponse aux inquiétudes relatives à l'Arctique, il s'avère nécessaire de consolider efficacement le contrôle des eaux canadiennes par la défense du Canada contre toute menace extérieure. Il est également indispensable de maintenir des partenariats fructueux avec les collectivités arctiques et de s'engager dans des projets de renforcement de la nation dans lesquels les aspirations des populations de l'Arctique sont prises en compte (Charron 2019).

2.2.2 La souveraineté dans l'Arctique du point de vue international

La conception juridique de la souveraineté du Canada dans l'Arctique est relative à l'étendue de la compétence de cet État sur ses eaux intérieures. De ce fait, la revendication d'une souveraineté canadienne dans l'Arctique est un fait historique bien établi. Le Canada considère l'Arctique comme faisant partie de ses eaux intérieures depuis 1880. Ottawa a d'ailleurs exposé

de façon officielle ses revendications juridiques conformément au droit international à ce sujet dès 1909. Des experts (Kessel et Lalonde, 2019) en la matière ainsi que des responsables canadiens n'ont sans cesse continué de faire écho de la revendication de la souveraineté du Canada dans cette région. Selon ces derniers, excepté le territoire de l'île Hans, un rocher inhabité, l'Arctique canadien ne fait l'objet d'aucune contestation quant à son appartenance au Canada y compris les 36000 Îles de l'archipel. En ce qui concerne l'Île de Hans se situant entre l'île d'Ellesmere et le Groenland, elle oppose le Canada et le Danemark. Néanmoins, ces deux pays parviennent à régler leurs revendications territoriales concurrentes sur cette île (et non sur les eaux qui les encerclent), par le recours aux voies diplomatiques (Communiqué du gouvernement du Canada, 2018).

S'agissant des frontières maritimes, le Canada et les États-Unis ont des points de vue divergents quant à ce territoire de 6250 milles marins carrés qui se trouve dans la mer de Beaufort. Tout comme la mer de Lincoln (au nord de l'île d'Ellesmere et du Groenland), un territoire de 65 milles marins carrés que se disputent également le Canada et le Danemark. Pour ces différends, les représentants des autorités et les spécialistes attestent que ces divergences sont bien maîtrisées et qu'elles ne sont pas susceptibles d'engendrer des tensions. Alan H. Kessel (2018), sous ministre adjoint, Affaires juridiques et juriconsulte à Affaires mondiales Canada a assuré que chaque différend « sera résolu de façon pacifique en temps voulu, conformément au droit international. »

Malgré tous ces différends indiquant la fragilité de la souveraineté du Canada dans la région, force est de constater que la plupart des gouvernements canadiens ont eu trop tendance à la prendre pour acquise (Vandal, 2019) notamment, en ce qui concerne la question du passage du Nord-Ouest.

2.3 La question du Passage du Nord-Ouest

Le Passage du Nord-Ouest jouit d'une réputation historique remontant à l'époque de l'expédition audacieuse, mais catastrophique de Franklin. Il désigne les différents chéneaux par lesquels un navire peut traverser l'archipel arctique du Canada (Kessel, 2019). Le Passage du Nord-Ouest a longtemps fait l'objet de préoccupations relativement à la souveraineté du Canada dans l'Arctique. En effet, durant la guerre froide, le Canada craignait que des navires de guerre et des brise-glaces américains, ainsi que les sous-marins soviétiques ne pénètrent ce passage sans son autorisation ou à son insu (Lackenbauer, 2015). Le point d'achoppement de ce passage porte sur sa nature juridique, car le Canada et les États-Unis n'ont pas la même conception du statut juridique de ces eaux. Ce qui a engendré une controverse sur sa nature juridique d'une part. Cette controverse trouvera une solution temporaire par un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis d'autre part.

2.3.1 Le Passage du Nord-Ouest, un détroit international selon les États-Unis

Selon Kessel (2018, p. 1) :

« Les eaux de l'archipel arctique canadien, y compris les différentes voies navigables plus connues sous l'appellation « passage du Nord-Ouest », constituent des eaux intérieures du Canada en vertu d'un titre historique. Par souci de clarté, le Canada a tiré des lignes de base droites autour des îles arctiques en 1986. Toutefois les eaux côté terre, à partir des lignes de base, sont des eaux intérieures et le Canada jouit du droit inconditionnel de réglementer ces eaux comme s'il s'agissait d'un territoire terrestre. »

Cependant, pour les États-Unis, le Passage du Nord-Ouest est un détroit international. Autrement dit des eaux où les bateaux et les avions des pays peuvent circuler librement sans être assujettis à un contrôle étroit de l'État riverain. Le dispositif juridique international qui s'applique

en occurrence est le droit de la mer, y compris la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) de 1982 entrées en vigueur le 16 novembre 1994, que le Canada a ratifié en 2003. Bien que les États-Unis soient le seul pays de l'Arctique à ne pas avoir adhéré à l'UNCLOS ou à la CNUDM, il applique, le droit international coutumier de la mer, dont la plupart des principes sont retranscrits dans l'UNCLOS ou CNUDM. Comme l'explique Lalonde (2009), qui établit la distinction en droit, entre les eaux intérieures et les détroits internationaux, dans ses eaux intérieures, « un État peut exercer un pouvoir exclusif et absolu [...] y compris le droit d'en contrôler l'accès ». Les navires qui empruntent le Passage du Nord-Ouest sont assujettis aux lois et à la réglementation canadienne, et « toutes violations connexes peuvent être sanctionnées par les organismes et les mécanismes d'application de la loi canadienne ».

Au regard de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS ou CNUDM), un détroit international doit mettre en communication une zone maritime où la navigation est libre [...] et une autre zone présentant le même caractère... En outre, il doit servir à la navigation internationale. En d'autres termes, un détroit international sert à relier une partie d'une haute mer à une autre. La conséquence est que tous les navires et aéronefs y bénéficient d'un droit de passage en transit. Ce transit doit être « continu et rapide » et il faut que les navires « s'abstiennent de recourir à la menace ou à la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des États riverains du détroit » (CNUDM, 1982, articles 37-39). Dans le cas d'un détroit, les navires sont soumis à la réglementation internationale et non à celle nationale, laquelle peut être beaucoup plus sévère quant à leur responsabilité en cas de non-respect des règles en matière de sécurité de la navigation et de la pollution. Le droit de passage en transit s'applique aux « navires et [aux] aéronefs civils et militaires de tous les pays ». De même, les bâtiments de guerre de surface et les sous-marins immergés ont le droit de transiter par un détroit international.

Ce droit de libre passage s'applique aussi aux aéronefs militaires qui peuvent utiliser sans contrainte le « corridor aérien international » au-dessus de ces eaux.

Ainsi, les États-Unis ont toujours adopté une position remarquablement invariable en affirmant que le Passage du Nord-Ouest était un détroit international et cela en deux occasions :

1. Dans sa National Security and Homeland Security Presidential Directive de janvier 2009, le président George W. Bush a souligné que la liberté des mers était en tête des priorités nationales des États-Unis. « Le Passage du Nord-Ouest est un détroit servant à la navigation internationale et la route maritime du Nord comprend des détroits servant à la navigation internationale; le régime de passage en transit s'applique au passage par ces détroits ». [Traduction] (Lalonde, 2018, p.11).
2. Voir aussi la National Strategy for the Arctic Region de mai 2013 du président Obama : « La signature de la Convention de 1982 [Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] protégerait les droits et les libertés des États-Unis ainsi que notre utilisation de la mer et de l'espace aérien dans toute la région de l'Arctique, et étayerait nos arguments en faveur de la liberté de navigation et de survol dans le Passage du Nord-Ouest et la route maritime du Nord. [Traduction] (Lalonde, 2018, p.11).

Dans cette posture, l'Union européenne a adopté une position similaire relativement au statut de détroit international du passage du Nord-Ouest, qui cependant va connaître une évolution.

2.3.2 Le Passage Nord-Ouest fait partie des eaux intérieures du Canada

Le Canada estime que le Passage du Nord-Ouest n'a pas le statut de détroit international comme défini par le droit international. À ce sujet, Kessel (2019) en donnant son avis soutient la position du Canada relativement au statut juridique du Passage du Nord-Ouest. Il affirme qu'un détroit international ne saurait être qualifié comme tel en droit international que si et seulement si

celui-ci a été utilisé à titre de voie navigable. En effet, selon lui, cette région ayant été recouverte par la glace pendant 10000 ans, elle n'était donc pas propice à la navigation maritime encore moins à servir de voie de transit courante pour passer d'une mer à une autre. Il en résulte que l'on ne saurait se fonder sur la fonte de la glace pour affirmer qu'il s'agit d'un détroit. Poursuivant dans la même logique que Kessel, Lalonde (2019) a admis que le Passage du Nord-Ouest « ne remplit pas les critères s'appliquant aux détroits internationaux prévus par le droit international ». Elle fera constater que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ne donne pas de façon explicite une définition détaillée d'un détroit international. Néanmoins, une définition reposant sur deux critères cumulatifs a été établie et consacrée par la convention de Montego Bay de 1984 (art.34 à 45), suivie d'une jurisprudence, notamment en lien avec « l'affaire du détroit de Corfou ».

Deux critères cumulatifs s'appliquent : un critère géographique et un critère juridique relatif à l'utilisation fonctionnelle (le détroit doit servir à la navigation internationale). Ce dernier critère, se trouve être le point de discordance relativement au Passage du Nord-Ouest, bien qu'il y ait « un débat de moindre envergure » quant à la question de savoir si le critère s'applique à l'utilisation réelle ou potentielle des voies navigables sus-citées (comme le détroit de Malacca). L'usage « est bien établi » (Lalonde, 2019) en dépit de cette situation isolée, le désaccord entre le Canada et les États-Unis portant sur le statut juridique du Passage du Nord-Ouest. Lajeunesse (2018, p. 22) estime qu'il n'y a pas lieu pour les Canadiens de s'alarmer sur cette situation et la qualifie de « désaccord à l'amiable, une sorte d'entente tacite selon laquelle aucune des deux parties n'agira de façon à nuire à la position juridique de l'autre ». C'est dans ce même ordre d'idée que Lalonde (2018) a ajouté que les États-Unis ont toujours adopté eu une réaction positive vis-à-vis de la position juridique du Canada.

2.4 Importance géostratégique

La devise du Canada « d'un océan à l'autre » constitue le symbole de sa géographie se situant entre l'Atlantique et le Pacifique. Certains ont suggéré que cette devise soit plutôt « d'un océan aux autres » afin d'y inclure également l'Arctique (Pélouas, 2006). L'Arctique canadien couvre comme nous l'avons mentionné plus haut une vaste étendue du territoire canadien avec un immense archipel quasi inhabité, excepté par une faible population d'autochtones (Inuits). Cette région, dominée par la glace, avec des conditions climatiques extrêmes et très rudes, n'intéressait guère naguère. Aujourd'hui, la zone arctique canadienne fait l'objet d'une déréglementation climatique. Ce changement est dû en grande partie au réchauffement et à la pression croissante des activités anthropiques favorisées par le retrait de la banquise. Selon le National océanique atmosphérique Administration (NOAA) « il y a désormais une « nouvelle réalité » : la température de l'air dans l'Arctique « se réchauffe deux fois plus vite que la température mondiale » (Richter-Menge, et al., 2017). Face à ce phénomène, la fonte des glaces s'y accélère, la banquise s'amincit et perd des millions de kilomètres carrés par an. Il est prédit déjà un rétrécissement considérable de la calotte glaciaire d'ici une cinquantaine d'années (Rapport du Comité, Chambre des Communes Canada, 2018) et une abondante libération des eaux dans un futur très proche. Ainsi, l'environnement arctique fait désormais place à un climat plus chaud, plus humide et variable conduisant le régime des glaces à passer d'une glace épaisse et pluriannuelle à une glace mince saisonnière dès les premières années. S'il est vrai que certains prédisent la possibilité d'ici 2050 pour l'Arctique d'être libre de glace pendant le mois de septembre, il n'en demeure pas moins que pour d'autres, il est quasi-incertain que l'archipel canadien perde complètement la glace de mer avant 2075 et la mer de Beaufort avant 2060 (Rapport du Comité, Chambre des Communes Canada, 2018).

Quoi qu'il en soit, les transformations dues au changement climatique dans l'Arctique canadien fondent les intérêts croissants pour l'espace maritime et les ressources naturelles de cette zone. Il existe une multitude de routes possibles pour traverser l'Arctique dont plusieurs voies navigables communément appelées « passage du Nord-Ouest ». Cette voie qui fait l'objet de contestation de la souveraineté canadienne (traité plus haut) dans la zone, s'avèrerait propice à la navigation maritime en comparaison des principales routes de navigation actuelles que sont les canaux de Panama et de Suez (Lasserre, 2010). En effet, le passage par l'Arctique permettrait de réduire considérablement les distances entre l'Europe et l'Asie, de même qu'entre l'Est des États-Unis et l'Asie. Les gains en économie de temps et financier dus à la réduction de cette distance maritime pourraient engendrer un foisonnement considérable de la navigation dans l'archipel Arctique canadien. L'emplacement de cette voie d'accès constitue un enjeu stratégique pour lequel le Canada entend défendre sa souveraineté dans cette région qui suscite de plus en plus des convoitises sur le plan international.

De nombreux litiges et non des moindres pointent pour le contrôle de la navigation maritime. Certains autres, relatifs à la sécurité de l'exploitation des ressources naturelles, pourraient voir le jour avec l'ouverture d'un nouveau point régulier d'entrée en Amérique du Nord. En effet, plusieurs études ont démontré que 30 % des gisements de gaz et 10 % des réserves supposées de la planète en pétrole non encore découverts seraient localisés dans cette zone boréale (USGS, 2018). La part la plus importante de ces réserves est située dans la zone économique exclusive (ZÉE) des cinq États qui bordent l'océan Arctique (Canada, États-Unis, Russie, Norvège et le Danemark pour le Groenland) alors que 60 % du gaz arctique se trouveraient dans la zone économique exclusive de la Russie. Au regard du droit international maritime, les gisements se trouvant dans la zone économique exclusive (ZÉE) de chacun de ces États ne souffrent donc

d'aucune appropriation étrangère possible. Toutefois, ces réserves restent jusqu'aujourd'hui d'accès difficile et leur extraction est risquée à cause de la présence de la banquise, surtout pour le pétrole en cas de pollution.

En revanche, il faut remarquer que les routes du Nord, en particulier le Passage du Nord-Ouest, demeurent marginales. Les bateaux qui y passent sont très rares. On ne peut pas encore parler d'autoroutes maritimes, et le développement de ces routes est lent et incertain (Lasserre, 2018). Cependant, l'Arctique est considéré comme une région touristique attractive, car la navigation de croisières est particulièrement en hausse dans la région même s'il y a des nuances selon les régions. Par exemple, le tourisme dans l'Arctique canadien reste encore au stade mineur, mais pourrait amorcer son expansion dans le futur. Les navires dans cette zone demeurent de tailles relativement modestes, notamment dans la zone canadienne, excepté le *Crystal Serenity*, un navire de croisières pouvant accueillir plus de 1600 passagers et qui a transité dans la région en 2016.

Les contraintes climatiques restent pour l'instant substantielles pour l'Arctique canadien. La question de l'acceptabilité sociale est aussi mise en exergue quand un bon nombre de compagnies affirment renoncer, pour l'instant, à l'utilisation des routes arctiques pour des raisons de protection de l'environnement. Il est à constater que ces engagements présentés comme environnementaux ont été décidés de façon unilatérale sans réelles consultations avec les populations locales qui pourraient bénéficier des opportunités offertes par le développement de la navigation et de l'exploitation des ressources. Pour ces derniers, cette intention sans équivoque d'abandonner l'utilisation du passage est discutable : une utilisation raisonnée et qui tient compte des recommandations et expertises des populations locales (Boyd, 2020) aurait plus de sens. C'est dans cette optique que les Inuits s'adressent au Canada pour s'assurer que leur peuple puisse tirer

de réels avantages de l'utilisation des ressources naturelles, y compris le pétrole et le gaz, dans les terres et les eaux du territoire des Inuits, incluant les profondeurs de l'océan Arctique (Watt, 2018).

La souveraineté du Canada dans l'Arctique trouve son fondement dans les relations entretenues entre le Canada et les Inuits. Au regard du droit international, l'effectivité de l'occupation des terres est fondamentale à la souveraineté d'un État. Dans le Nord du Canada, l'occupation effective était assurée par les Inuits. Cette région faisait partie intégrante du territoire Inuit avant l'arrivée des explorateurs européens et des puissances impériales. Comme le Canada l'a reconnu dans l'énoncé de la politique arctique du Canada de 2010, la souveraineté du pays dans le Nord « repose sur un titre historique, lui-même fondé en partie sur la présence des Inuits et d'autres peuples autochtones qui remonte à des temps immémoriaux. ». Aussi les populations autochtones seront-elles prises en compte plus ou moins dans cette stratégie.

Ainsi, longtemps négligée, la région de l'Arctique, depuis les années 90, a acquis une place de choix dans la politique étrangère du gouvernement canadien. Cette importance justifie les décisions émanant du gouvernement canadien dont l'objectif est d'assurer la protection de cette partie du Canada qui est à la fois une partie du territoire national et un environnement fragile et vulnérable. De même, cette région est perçue comme un enjeu où les grandes puissances se livrent en compétition à cause de son emplacement et des ressources qui s'y trouvent.

Aborder le sujet de l'Arctique canadien fait penser à un empiètement sur ce territoire et de la mise en cause de la souveraineté du Canada, notamment par les États-Unis. Comme enjeux essentiels liés à cette région, il en ressort, comme nous l'avons vu plus haut, d'abord les litiges territoriaux avec le Danemark et les États-Unis portant sur l'île de Hans, d'une superficie d'à peine 1,3 km². De même, le Canada et les États-Unis revendiquent aussi deux petites zones maritimes estimées à 30 milles nautiques carrés chacune en mer de Lincoln. En mer de Beaufort, 6250 milles

font l'objet de contestation en rapport avec la délimitation de la frontière maritime canado-américaine (Griffiths, 2006). Le contentieux juridique avec les États-Unis relativement au statut d'appartenance des eaux de l'archipel ou encore le conflit relatif au statut juridique du Passage du Nord-Ouest en est un exemple des plus marquants. C'est aussi le cas avec les possibilités d'accès aux ressources des eaux arctiques, la sécurité et l'identité (Lasserre et Roussel, 2007). Dès lors, il apparaît, à priori, que l'Arctique, loin de constituer un point d'intégration entre le Canada et les États-Unis, constitue, au contraire, un espace (aspect) tendant à confirmer la souveraineté canadienne dans la région.

La rédaction de la *Stratégie pour le Nord du Canada* pourrait être perçue comme venant appuyer cette attention particulière de la part du gouvernement canadien pour cette vaste surface maritime, dans toute l'histoire du Canada. Bien que, comme le mentionne le Canadian Foreign Policy (2009), Brian Mulroney a, bien avant, eu à affirmer la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Cette étendue géographique a longtemps été ignorée dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada. Alors qu'aujourd'hui, cette région est confrontée à bon nombre d'enjeux et fait partie intégrante d'une partie importante de la politique étrangère du gouvernement Harper et de Trudeau que nous verrons plus loin.

Ces litiges entre le Canada et ses voisins nordiques datent de longtemps, néanmoins, ils ont réussi à s'y accommoder par des solutions diplomatiques, à défaut d'y apporter des solutions définitives. Toutefois, à la fin des années 90, l'on constate les transformations importantes dont l'Arctique fait l'objet. Cela va susciter un certain impératif quant au règlement des litiges. En effet, les changements climatiques entraîneront des conséquences sur les activités maritimes dans la région, ainsi que sur les progrès technologiques dans le secteur de l'exploitation minière, pétrolière

et gazière. Ces progrès vont favoriser l'accessibilité aux ressources considérables dont regorge le sous-sol de cette région.

Cette importante réserve économique et l'absence de certitude due aux contentieux territoriaux dans la région sont de nature à s'interroger sur la capacité du Canada à faire valoir ses prétentions sur les territoires contestés. La même interrogation porte sur sa capacité à relever les défis que suscitent la prestation des services gouvernementaux dans cette région, tels que l'aide à la navigation, la mise en œuvre des programmes communautaires, de la protection de l'environnement ou de l'application des lois dans cette partie du Canada.

C'est avec le gouvernement conservateur, à la suite de celui de Paul Martin que la question des enjeux que représente la région arctique a été prise en considération. Ce qui va entraîner, dans les années qui vont suivre, la multiplication des annonces tendant à renforcer la présence canadienne dans cette région. Dans cette optique, Stephen harper va axer sa politique sur la confirmation de la souveraineté du Canada et la sécurité du territoire dans cette région. Concentrant davantage sa stratégie politique sur la protection de l'environnement, Justin Trudeau préconisera le dialogue avec les peuples autochtones et mettra un accent particulier sur les relations internationales.

Le chapitre suivant sera ainsi consacré à l'analyse des visions politiques de ces deux leaders.

3 Les différentes conceptions de la politique étrangère canadienne dans l'Arctique sous Stephen Harper et Justin Trudeau

La venue des conservateurs sous Stephen Harper, depuis 2006, a marqué un changement d'orientation de la politique étrangère canadienne sur la scène internationale. Comme cela se produit lors de l'alternance politique au Canada, Stephen Harper a, lui-même fait constater, dès le départ, cette rupture, en faisant de ce changement le leitmotiv de sa conquête de pouvoir. Le gouvernement conservateur a accentué son affirmation d'« un gouvernement qui change » comme la justification d'une redéfinition nécessaire de la politique étrangère du Canada (Morin et Roussel, 2014). Dans les actes, David Morin et Stéphane Roussel font remarquer, l'affirmation d'une nouvelle orientation politique marquée par des objectifs tels que la loyauté à l'égard du voisin américain, l'identité militaire du Canada et l'augmentation du budget de la défense, la redéfinition de la politique environnementale et la critique des institutions multilatérales, notamment celles des Nations-Unies. Ces changements s'apparenteraient, pour de nombreux observateurs tel que Jocelyn Coulon (2019), à une volonté manifeste du gouvernement conservateur de vouloir changer catégoriquement une certaine idée et image de la politique étrangère canadienne longtemps associée à l'internationalisme.

Toutefois, lorsque le parti libéral de Justin Trudeau a remporté les élections fédérales canadiennes en octobre 2015, il s'est opéré un changement de gouvernement qui est certainement apparu comme un nouveau départ après celui de Stephen Harper (Hadfield, 2017).

En dépit de ce changement annoncé par ces dirigeants politiques, l'on pourrait s'interroger, au regard des éléments essentiels qui constituent le fond de la politique étrangère canadienne dans l'Arctique et qui sont restés constants depuis 1970, s'il y a un réel bouleversement de cette politique, surtout dans la région de l'Arctique. Notre préoccupation est de savoir si l'Arctique a le

même degré d'importance, dans la politique étrangère du Canada de Stephen Harper et de Justin Trudeau.

Comme nous le verrons, les politiques et les positions préconisées par ceux-ci en politique étrangère canadienne dans l'Arctique sont perceptibles à travers leurs discours du Trône. L'on peut s'apercevoir que s'agissant de Stephen Harper et les conservateurs, l'Arctique faisait l'objet de sujet électoral, car ils en parlaient explicitement, tandis que du côté de Justin Trudeau et des libéraux, ce sujet était implicitement abordé. Aussi ce chapitre permettra-t-il d'abord, d'aborder la conception de la politique étrangère canadienne dans l'arctique avec Stephen Harper sous les conservateurs, puis avec Justin Trudeau sous les libéraux. Enfin, nous terminerons par la mise en exergue des différentes positions de ces derniers dans l'Arctique, à travers la discussion. Au préalable, une brève présentation de ces deux leaders nous permettra un tant soit peu de les cerner.

3.1 La politique étrangère de Stephen Harper dans l'Arctique

Le développement de cette section suppose au préalable savoir qui est Stephen Harper, le leader du Parti conservateur du Canada ?

Stephen Joseph Harper fut premier ministre du Canada de 2006 à 2015. Politicien, auteur et économiste, il est né le 30 avril 1959 à Toronto, en Ontario, Canada. Le Globe and Mail a présenté le règne d'Harper comme celui du « tout premier gouvernement réellement conservateur au Canada » du fait de sa conviction pour un conservatisme idéologiquement pur. “Our 22nd prime minister is the most conservative leader Canada has ever known” (Ibbitson, 2015).

Initialement partisan du parti libéral, Stephen Harper s'oppose, plus tard, aux actions et politiques de ce parti et rejoint les conservateurs. Mais à la suite d'une déception par ceux-ci dans les années 80, il finit par être un des fondateurs du parti réformiste (devenu, Alliance canadienne en 2000), un mouvement politique populiste de droite de l'Ouest du Canada qui cherche à briser

le règne centriste des Libéraux et des Conservateurs à Ottawa. Toutefois, demeurant dans la droite, Harper se rallie aux autres partis du même bord et devient, en 2004 leader du nouveau parti conservateur, Parti conservateur du Canada (PCC) avec pour mission de s'unir pour combattre le parti libéral. Il déclarait alors : « Cette division des conservateurs tire à sa fin. Nos épées seront dorénavant pointées vers les libéraux et non pas l'un vers l'autre. » (Radio-Canada, 2015).

Marqué par ce caractère réformiste d'un point de vue intellectuel et idéologique, Stephen Harper a été un premier ministre controversé qui a fait l'objet de plusieurs écrits pendant son mandat. « On ne compte plus les auteurs qui, au cours des « années Harper », ont offert un portrait du premier ministre. Que ce soient des biographies écrites par des journalistes ou des ouvrages de facture différente par des intellectuels Canadiens-anglais ou des professeurs de sciences politiques, ils partageaient souvent le même dénominateur commun, celui de se montrer peu flatteurs à l'égard du personnage (Boily, 2016). Cet ouvrage fait une analyse des plus documentées sur ce « premier ministre controversé » avec des citations des nombreux auteurs qui ont écrit au sujet de ce leader. En effet, le Professeur Frédéric Boily y fait remarquer, de prime abord, que la controverse que suscite la vision politique de Stephen Harper est due au fait qu'il « *a été un premier ministre qui avait une vision politique forte, articulée autour d'idées et de convictions qui en ont heurté plus d'un et dont les contours demandent toujours à être mieux compris et cernés. Par vision, nous entendons ce qui est perçu et compris comme étant la façon dont le monde est ordonné ou comment « les choses marchent », pour emprunter au langage populaire.* » (Boily, 2016, p. 4).

Malgré ses efforts affichés de marquer la différence d'avec ses prédécesseurs, la politique étrangère de Stephen Harper dans l'Arctique sera à l'image de celle de sa politique générale, c'est-à-dire : controversée et critiquée. Des journalistes comme Joël Plouffe et Harry Borlase le critiqueront en ces termes : « *Depuis cinq ans maintenant, Stephen Harper se rend dans le Grand*

Nord du pays afin de renforcer le sentiment d'appartenance des Canadiens à l'égard de l'Arctique. Si cette courte visite annuelle permet d'attirer l'attention sur l'immensité du territoire nordique et d'aborder (souvent par l'entremise des médias) certains enjeux pressants des Canadiens du Nord (santé, logement, éducation, emplois, infrastructures), il n'en reste pas moins que l'Arctique de Stephen Harper est surtout fondé sur une rhétorique de la peur. » (Plouffe et Borlase, 2010).

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur de Stephen Harper en 2006, l'Arctique canadien occupe une place importante non seulement dans le programme politique du gouvernement et dans le discours public, mais aussi dans sa politique étrangère. On a pu constater que les Canadiens ont été exposés et engagés dans des discussions sur la souveraineté du pays dans cette région nordique et ont été témoins de nombreuses initiatives politiques et de voyages du premier ministre Harper dans l'Arctique, mettant ainsi en évidence l'intérêt accru de ce gouvernement pour la région (Plouffe et Borlase, 2010). Ces initiatives ont permis de percevoir l'Arctique comme l'un des éléments centraux de cette politique des conservateurs. D'ailleurs, cette politique fut rapidement mise en œuvre après les élections, car Stephen Harper avait une conception de l'Arctique fondée sur l'affirmation de la souveraineté et de la défense du Canada dans cette région ; conception qui définira la position des conservateurs quant à la question du Passage du Nord-Ouest.

3.1.1 Une conception de l'Arctique fondée sur l'affirmation de la souveraineté et de la défense du Canada

« Le Canada a un choix à faire lorsqu'il s'agit de défendre sa souveraineté sur l'Arctique. Soit, nous l'utilisons, soit nous la perdons. Et ne vous méprenez pas, ce gouvernement a l'intention de l'utiliser. Parce que l'Arctique canadien est au cœur de notre identité nationale en tant que nation

nordique. Il fait partie de notre histoire. Et il représente l'énorme potentiel de notre avenir », a déclaré le premier ministre Harper (2007).

L'Arctique est désormais présenté comme le socle de l'identité canadienne qu'il faut défendre. Cette situation va conduire les conservateurs à s'approprier le discours sur le devoir de protection des intérêts canadiens dans le Grand Nord. Cette politique avait été clairement affichée durant la campagne électorale des conservateurs lorsque Stephen Harper, alors candidat pour le compte des conservateurs a expressément affirmé qu'il défendrait la souveraineté canadienne dans l'Arctique par tous les moyens y compris par la force militaire (Griffiths, Franklyn, 2006). En effet, en décembre 2005, alors qu'il était en course pour les élections fédérales, Stephen Harper a déclaré mettre en place une politique de souveraineté dans l'Arctique au cas où le parti conservateur remporterait les élections fédérales. Il a critiqué le gouvernement libéral de l'époque sur le fait qu'il n'ait pas abordé cette « question cruciale de souveraineté nationale » et a prévenu qu'il était « temps d'agir ». Il a même fait la promesse qu'un « gouvernement conservateur [ferait] les investissements militaires nécessaires » en présentant un plan dont l'objectif serait d'accroître la présence militaire dans l'Arctique en prenant en compte des systèmes de surveillance des navires, des brise-glaces dans les ports en eau profonde, des avions de recherche et de sauvetage et de surveillance, des centres de formation militaire et un soutien aux Rangers canadiens (Stephen Harper, 2005).

Tout cela faisait partie de la stratégie de défense des conservateurs « le Canada d'abord ». L'accent mis par le premier ministre sur la sécurité et la défense amènera de nombreux analystes à décrire la politique arctique de Harper comme une politique motivée par « une affirmation agressive de la force canadienne » (Chapnick, 2011–12) au moyen de la militarisation et de la sécurisation sur la base d'une « vision du Canada comme un vaillant combattant » (Paris, 2014),

ou selon les propres termes de Harper comme un « guerrier courageux » (White, 2011). Cette politique des conservateurs a été caractérisée par la relation entre « sécurité » et « souveraineté » ainsi que par l'accent mis sur le « hard power », c'est-à-dire la puissance dure, de contrainte, de commandement et de coercition. La plupart des discours officiels qui portaient sur l'Arctique émanait de la ministre et du ministère de la défense (Genest et Lasserre, 2015). *La stratégie de défense le Canada d'abord* de 2008 insistait sur la défense du territoire et de la souveraineté du Canada dans l'Arctique et promettait une augmentation des dépenses de défense en expliquant que « les forces canadiennes doivent avoir la capacité d'exercer un contrôle sur l'Arctique et d'y défendre la souveraineté du Canada ». La ministre a déclaré que l'Arctique était l'une de ses six missions principales en faisant l'annonce du financement d'équipements de surveillance, notamment de radars et de satellites, et renouvelant des annonces antérieures portant sur la construction de navires de patrouille extracôtiers/de l'Arctique (gouvernement du Canada, 2008).

Au regard de cette volonté de défendre l'Arctique, des auteurs s'accordent pour reconnaître que la politique de sécurité et de défense de l'Arctique constitue l'un des domaines qui indique sans ambiguïté, les changements apportés par un gouvernement conservateur sous Harper « Genest et Lasserre, 2015 ; Manicom, 2013 ; Robertson, 2011 ». Plus encore, Stephen Harper a fait de « l'Arctique une priorité clé de la politique nationale/étrangère » (Charron, Plouffe et Roussel, 2012).

Par ailleurs, le premier ministre Stephen Harper a mis en avant des formules-chocs reflétant la volonté des conservateurs de défendre cette région. Par exemple le « use it or lose it » traduit en français par « utilisez-le ou perdez-le » au point de faire la leçon aux Américains sur leur propre terrain, comme l'atteste son discours à l'Economic Club of New York en septembre 2006. Ce discours est perçu comme un exemple de manifestation de volonté de défendre la souveraineté canadienne dans l'Arctique. En effet, reprenant son engagement du discours de Yellowknife d'août

2006, le Premier ministre Stephen Harper déclarait: “We will defend our sovereignty over our territory – including over the islands, waterways and resources of the High Arctic – even if that conflicts with American claims” (Premier ministre Stephen Harper, 2006). On peut remarquer que pour le gouvernement conservateur, la présence militaire dans cette région est un élément révélateur de la souveraineté canadienne, en particulier dans l’Arctique, au point que même le plus grand partenaire du Canada ne saurait lui tenir tête à ce sujet.

Durant l’époque des conservateurs sous Harper, l’on a pu constater que les forces canadiennes ont effectué plus de sept opérations interarmées d’envergure dans l’Arctique (Roussel et Perreault, 2009). Ce qui, en termes de comparaison, représente trois de plus que durant les 13 années des précédents gouvernements libéraux. Par ailleurs, le premier ministre Stephen Harper, en raison de l’importance de cette région dans sa vision politique, durant neuf années successives, s’est rendu dans le nord du pays afin de renforcer le sentiment d’appartenance des Canadiens à l’égard de l’Arctique. Par exemple, il avait fait de ces tournées annuelles dans l’Arctique, une tradition (Plouffe et Borlase, 2010). D’habitude ayant lieu au mois d’août de 2006 à 2014, les visites du Premier ministre Stephen Harper, montraient ce dernier, bien souvent entouré de plusieurs ministres importants de son gouvernement et d’un grand nombre de journalistes, faire le tour des territoires nordiques canadiens (Landriault, 2017). La plupart du temps, celui-ci et ses accompagnants marquaient des arrêts au Nunavut, aux territoires du Nord-Ouest et au Yukon (Il a visité l’Arctique cinq fois de suite depuis le début de son mandat). Ce qui a été qualifié de record pour un Premier ministre canadien ((Roussel et Perreault, 2009). Ces initiatives sont associées à un bon nombre de mesures et d’acquisitions parfois très coûteuses dont l’objectif est de renforcer la présence militaire et le développement du Grand Nord canadien.

En outre, pour Stephen Harper, la souveraineté canadienne apparaît fragile et se présente comme menacée. Les menaces sont explicitement fondées sur une identité à défendre. En effet, le premier ministre Stephen Harper s'est fondé sur une identité canadienne distincte, nordique mais distincte des « autres » nations arctiques, notamment la Russie et les États-Unis. Bien évidemment, la Russie de la fin des années 1990 était différente de la Russie du nouveau millénaire. Toutefois, les condamnations canadiennes très franches de la pose d'un drapeau russe en Titane sur le fond de la mer au pôle Nord par un membre de la Douma russe en 2007 et la « joute verbale publique » qui s'en est suivie (ExneriPirot, 2012) était loin du « rapprochement diplomatique ». Cette allusion aux menaces qui pèseraient sur la souveraineté canadienne est celle provenant, en grande partie, de la reprise des médias. Le Premier ministre Stephen Harper insistait en affirmant que la souveraineté canadienne en Arctique est menacée. «It is no exaggeration to say that the need to assert our sovereignty and take action to protect our territorial integrity in the Arctic has never been more urgent. »: déclarait-il alors, en reprenant un discours très semblable en 2007 (Harper, 2006). Néanmoins, la volonté de populariser l'image d'un Arctique canadien menacé et d'un Canada qui doit « s'armer » afin d'assurer unilatéralement sa défense paraît inhabituelle pour un pays qui a longtemps été caractérisé par une tradition du multilatéralisme.

En revanche, cette politique menée par les conservateurs sous Stephen Harper va connaître un changement. L'on passe d'une politique de défense et de sécurité pure et dure « hard power » à un certain retour à la réalité dans cette région. Ce qui laisse entrevoir un changement dans la politique de Stephen Harper dans l'Arctique.

3.1.2 Évolution dans la conception de la politique étrangère de Stephen Harper dans l'Arctique

La stratégie pour le Nord du Canada de 2009 est le tout premier document explicite élaboré et publié par le gouvernement conservateur dans le cadre de sa politique dans l'Arctique (gouvernement du Canada, 2008). Ayant fondé les discours sur la stratégie de défense, « le Canada d'abord », l'un des quatre domaines prioritaires mise en avant était l'exercice de la souveraineté dans l'Arctique en le dotant de plus de présence militaire, plus de navires dans les eaux glacées et un meilleur satellite de surveillance. Les conservateurs sous Stephen Harper renouvellent leurs engagements précédents en matière de défense avec l'acquisition de nouveaux navires de patrouilles, l'établissement d'un centre de formation de l'armée comme nous l'avons mentionnée plus haut, et surtout la construction d'un nouveau brise-glace de classe polaire qui portera le nom de John G. Diefenbaker (Berthiaume, 2020). Cela, en l'honneur du premier ministre conservateur qui a non seulement contribué à la création officielle de la Garde Côtière canadienne en 1962, mais aussi qui a conduit une politique de développement national dans le Nord (Petra, 2015). Les trois autres priorités résultant de la stratégie pour le Nord du Canada était basée sur le développement, l'environnement et les habitants du Nord. La prise en compte de ces objectifs qui sont de nature non militaire laisse entrevoir un changement, aussi léger soit-il, dans la vision du gouvernement conservateur de Stephen Harper sur la politique canadienne dans l'Arctique. L'on pourrait observer que cette politique se détourne de la sécurité dure pour s'orienter vers le développement humain.

Le document (*Stratégie pour le Nord du Canada* de 2009) admet que « le Nord canadien [est], préalablement et avant tout, fait de personnes ». Ce document énonçait un certain nombre d'initiatives pour lutter contre les problèmes de santé et d'infrastructures ; ce qui devraient attirer

des investissements dans l'Arctique, notamment par la création de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. Ces mesures qui sont, en principe, censées créer des emplois pour les habitants du Nord, sont aussi prises en compte dans l'idéologie conservatrice favorable aux entreprises. En revanche, le concept d'intendance dans le document, la position plus conciliante à l'égard des États-Unis et de la Russie, ainsi que l'accent mis sur la coopération, met en exergue les distances prises relativement aux discussions et aux instruments exclusifs à la sécurité et à la défense. Les différends portant sur les frontières maritimes avec les États-Unis et le Danemark sont désormais minimisés et perçus comme des « désaccords à gérer ». Il convient de noter que le terme de la stratégie résulte d'une section attribuée à la déclaration d'Ilulissat de 2008 qui privilégie la diplomatie et la coopération dans les relations circumpolaires (gouvernement du Canada, 2009).

Ce que la stratégie pour le Nord du Canada de 2009 ne mentionnait pas, c'est que la déclaration a été produite lors d'un sommet des cinq États riverains de l'Arctique (Canada, Danemark/Groenland, Norvège, Russie et États-Unis) sans convier le Conseil de l'Arctique intergouvernemental, et donc, en l'absence de groupes autochtones. Ces groupes sont des participants permanents au Conseil de l'Arctique. Il en résulte que les conservateurs de Stephen Harper ont plus privilégié les États en tant qu'acteur légitimes dominant dans le domaine international (Smith, 2013). Cela pourrait également expliquer la raison pour laquelle, au début d'octobre 2006, le gouvernement Harper a supprimé le poste d'ambassadeur aux affaires circumpolaires alors que celui-ci avait la charge de coordonner la participation du Canada au sein du Conseil de l'Arctique (Roussel et Perreault, 2009). La création de ce poste qui remonte en 1994 était principalement destiné à assurer la liaison avec le Conseil de l'Arctique après sa création en 1996. (Petra, 2015). Les deux premiers ambassadeurs étaient des chefs inuits. Un an plus tard, soit

en 2007, le Canada était l'un des quatre pays à s'opposer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement conservateur n'aurait pas admis l'Agence autochtone dans la politique étrangère comme l'avait fait le gouvernement libéral précédent (Petra, 2015).

Cette évolution a été confirmée dans l'*Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* de 2010. Intitulée *Exercer sa souveraineté et promouvoir la stratégie nordique du Canada à l'étranger*, cet énoncé de politique confirme le statut du Canada en tant que « puissance Arctique » et déclare que la souveraineté est la « priorité numéro un de la politique étrangère du pays pour l'Arctique » à laquelle il consacre la première sous-section. Il met également un accent sur le caractère « fondé sur des règles » de la région et, comprenant d'autres sous-sections sur la « promotion du développement économique et social », la « protection de l'environnement Arctique » et « l'autonomisation des peuples du Nord » (Énoncé de la politique du Canada pour l'Arctique, 2010 ; p. 11). Reconnaisant les liens entre les programmes nationaux et étrangers, de même que les instruments politiques, la déclaration suggère à la fois un véritable « leadership » et un rôle d'intendance. Toutefois, Louis Girard (2010) estime que c'est une politique pleine de contradictions. Selon lui bien qu'il soit mentionné dans l'énoncé que le Canada « ne prévoit pas de contestation militaire dans l'Arctique », la réalité est que les immenses ressources en jeu incitent inévitablement les grandes et moyennes puissances rivales tels que les États-Unis, la Russie, le Canada, le Danemark, et la Norvège, à accroître leurs présences militaires dans cette région.

En dépit du fait que ce rôle d'intendance comprenne des engagements antérieurs au profit de la conservation et des parcs nationaux, il a été également introduit un engagement à « soutenir les efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques. » Par ailleurs, il est fait référence à la loi de 1970 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, de l'extension en

2009 la zone de la prévention de la pollution s'étendant 100 à 200 milles marins ainsi que de la décision de 2010 qui rend obligatoire le système de notification des navires (NORDREG) comme jalons environnementaux de la politique des conservateurs dans l'Arctique.

3.1.3 La position de Stephen Harper quant à la question du Passage du Nord-Ouest

Le Canada revendique le passage du Nord-Ouest comme des eaux intérieures historiques alors que les États-Unis et d'autres pays le revendiquent comme un détroit international. Quand Dary Kramp, député conservateur a présenté en octobre 2009, un projet de loi d'initiative parlementaire au Parlement, qui demandait d'ajouter « canadien » au Passage du Nord-Ouest, celui-ci a reçu un soutien écrasant aussi bien de son parti que du Parti libéral (Manicom, 2013). L'on peut observer, d'un côté, que la position canadienne en ce qui concerne le statut juridique du passage du Nord-Ouest trouve son fondement dans un consensus non partisan. D'un autre côté, cette position canadienne est entrée dans la mémoire collective des Canadiens comme quelque chose d'historiquement consacrée. Ainsi, Andrew Coyne dans son article paru dans le *Maclean's* de septembre 2008, affirmait « oh, le légendaire passage du Nord-Ouest, que le réchauffement climatique pourrait bientôt rendre navigable ? Celui dont on apprend aux Canadiens dès leur enfance qu'il nous appartient ? Il me semble que nous soyons à peu près les seuls à le penser » (Coyne, 2008). La « canadienité » du passage avait été socialement construite bien avant l'arrivée de Harper au pouvoir. En effet, la souveraineté de l'Arctique a toujours été utilisée comme élément de distinction de l'identité canadienne de celle des États-Unis. Aussi, le premier ministre Stephen Harper a essayé d'utiliser la « carte de l'Arctique » (Nossal, 2007) en insistant sur le fait que l'Arctique définit l'identité canadienne.

En 2010, après sa tournée dans le Nord, le premier ministre a donné les explications suivantes : « nous le faisons parce qu'il s'agit de construire une nation. C'est la frontière. C'est l'endroit qui

défini notre pays » (Robertson, 2011). Pour Petra Dolata (2015), sans nécessairement s'opposer à une telle interprétation, il n'adhère pas non plus à cette hypothèse sous-jacente d'acteurs rationnels qui soutiennent activement un tel encadrement qui détermine la valeur de leurs actions en fonction d'une analyse coûts-avantages. Il affirme aussi que « je soutiens plutôt qu'un tel encadrement repose sur une construction sociale de la signification de l'Arctique pour l'identité canadienne. » Par conséquent, l'identité joue un rôle majeur effectif dans la compréhension de la politique arctique canadienne sous Harper, mais pas dans le sens de la « politique de l'identité ». L'histoire est beaucoup plus complexe et repose sur des hypothèses historiquement intériorisées sur le sens de l'Arctique pour le Canada.

Toujours selon Petra Dolata, au regard de ce qui précède, un gouvernement canadien n'a d'autre choix que de protéger la souveraineté du pays dans l'Arctique. Cette position n'est pas le seul apanage des conservateurs de Stephen Harper. Il se trouve simplement que les conservateurs étaient au pouvoir quand des pressions externes comme le changement climatique ont ramené la région sur la carte politique car les navires traversant le passage du Nord-Ouest avait rappelé aux Canadiens les défis à la souveraineté à la fin des années 1960 et au milieu des années 1980. Dans le passé, c'était souvent l'attention des médias et le tollé du public eu égard aux violations potentielles de la souveraineté du Canada dans l'Arctique qui suscitaient l'action du gouvernement et non les politiques gouvernementales actives. Assurément la relation entre les politiques gouvernementales et les positions publiques se renforcent mutuellement. Il n'est pas étonnant qu'en 2011, les Canadiens aient placé la souveraineté de l'Arctique en tête des priorités de la politique étrangère (Ekos Research Associates, 2011). Selon cette étude, 52 % des Canadiens du Nord et 60 % des habitants du Sud sont favorables au renforcement de la présence militaire dans l'Arctique, quand 82 % des habitants du Nord et 71 % des Canadiens du Sud pensent que les

Rangers canadiens, une milice formée en majorité d'autochtones et de réservistes, devraient être plus nombreux et avoir plus de ressources. On arrive au constat qu'il existe un fort consensus partout au pays sur la question de l'Arctique.

Le premier ministre Stephen Harper a exprimé sa joie en déclarant que « l'un des plus grands mystères du Canada » a été résolu. Il poursuit en ces termes « c'est vraiment un moment historique pour le Canada. Les navires de Franklin constituent une partie importante de l'histoire du Canada étant donné que ces expéditions, qui ont eu lieu il y a près de 200 ans, ont jeté les bases de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. » (Stephen Harper, 2014). En revanche, il a omis de mentionner que Franklin était un explorateur britannique et que le Canada n'a acquis les îles arctiques de la Grande-Bretagne que dans les années 1880. Il n'a pas non plus remercié les groupes autochtones qui ont contribué, par leurs connaissances traditionnelles, à la réussite des recherches.

Les politiques des conservateurs sous Stephen Harper étaient fondées sur la primauté de la sécurité et des questions liées à la défense. Motivées par un intérêt national exclusivement orienté vers l'intérieur, le gouvernement de Stephen Harper a changé la configuration de la politique et des politiques dans l'Arctique en prenant aussi appui sur l'identité canadienne nordique distincte. Mais, bien qu'étant apparente, cette conception politique de Harper dans cette région diffère-t-elle de celle de Justin Trudeau ?

3.2 La politique étrangère de Justin Trudeau dans l'Arctique

Tout comme son prédécesseur, il est intéressant de se demander qui est Justin Trudeau avant d'aborder l'angle sous lequel il conçoit la politique étrangère dans l'Arctique.

Justin Pierre James Trudeau, est le 23^{ème} premier ministre du Canada depuis 2015. Enseignant, intervenant en matière de questions d'intérêt public, il est né le 25 décembre 1971 à Ottawa, en

Ontario, Canada. Justin Trudeau est le fils de l'ancien premier ministre Pierre Trudeau. Cette ascendance prédestine le premier ministre à une carrière politique qu'il va réellement embrasser en 2006, en offrant son aide au parti, à la suite de la défaite des libéraux aux élections fédérales. Très vite, il fait ses preuves en affichant son énergie, sa capacité à redynamiser le parti libéral déchiré par des disputes internes et à collecter des fonds. En 2013, il devient chef du Parti libéral et affirme alors : « Le temps est venu pour nous d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre pays » (liberal.ca, 2013).

L'arrivée au pouvoir de Justin Trudeau en 2015, est placée sous le double signe du changement : non seulement pour apporter une nouvelle vision et réunir un parti libéral déchiré, mais aussi pour apporter un changement de politique canadienne par rapport au parti conservateur. Mais avant tout, Justin Trudeau aura besoin de ce changement pour se distinguer positivement de son père, car force est de constater, sans surprise, qu'il porte le poids d'une comparaison constante avec son père Pierre Elliot Trudeau qui a été l'une des figures emblématiques de la politique canadienne, et surtout au niveau du parti libéral. Plusieurs écrits portant sur Justin Trudeau établissent un parallèle entre « trudeumanie » et le « Justin 2.0 », représentant respectivement l'arrivée au pouvoir du père et du fils. (Boily, 2019). L'ouvrage sus-cité « Trudeau de Pierre à Justin » du Professeur Boily en est une illustration. L'auteur, y souligne en mentionnant que « Il est vrai qu'au premier regard, Justin Trudeau ne paraît guère être qu'une sorte de créature médiatique qui, contrairement son paternel, ne possède pas le même capital en termes de production intellectuelle (articles, livres et conférences) (...) mais, il y aurait plus de similarités que de différences entre le père et le fils » (Boily, 2019, p. 111-113).

Le changement prôné par Justin Trudeau au sein de son parti constitue un défi majeur à relever pour réussir le changement sur le plan canadien. En effet il devra décider « d'avancer des

politiques qui apparaissent nouvelles mais qui devraient en même temps paraître s'inscrire dans l'histoire de son parti. » (Boily, 2019, p. 112). C'est dans cette optique de renouveau idéologique, que le leader libéral va s'engager, sur le plan interne, entre autres, à alléger les charges de la classe moyenne et offrir plus d'opportunités aux jeunes. « *Sa vision du Canada est celle d'un pays où chacun a une chance réelle et égale de réussir. Ses expériences comme enseignant, père, leader et voix forte pour les jeunes sont à la base de son dévouement pour les Canadiens. Aujourd'hui, Justin Trudeau s'engage à faire du Canada un endroit où chacun a les opportunités nécessaires pour prospérer.* » (Site Internet⁴ du Parti Libéral, 2022). Sur le plan international, Justin Trudeau se fait remarquer comme le Premier ministre qui va le plus ouvrir le Canada au monde extérieur en établissant plus de relations internationales multilatérales, et en se positionnant davantage pour la protection de l'environnement. Ce dernier sujet le conduit à accorder une place de choix à la politique canadienne sur l'Arctique, région victime du réchauffement climatique et représentant un défi tant sur le plan national qu'international.

Par ailleurs, l'accession au pouvoir du gouvernement libéral de Justin Trudeau, en octobre 2015, marque la fin de l'ère conservatrice du gouvernement de Stephen Harper. Il s'est ainsi opéré un changement de gouvernement qui est certainement apparu comme un nouveau départ après celui de Stephen Harper (Hadfield, 2017). Avec pour promesse de replacer le Canada sur l'échiquier international, le premier ministre Justin Trudeau a affirmé ses intentions de réformer la politique étrangère canadienne dans l'Arctique sous la direction du nouveau gouvernement libéral (Simon, 2016).

Dans cette politique arctique, il est mis en avant, un accent national sur les droits des autochtones, la conservation et la santé, ainsi que la résilience des communautés nordiques. Cette

⁴ <https://liberal.ca/fr/tres-hon-justin-trudeau/>

politique est enrichie d'un nouvel engagement envers l'atténuation du changement climatique mondial et d'un « retour » au multilatéralisme et une relation plus constructive avec les États-Unis (Bondy, 2015). Aussi cette section portera d'abord sur la conception de la politique étrangère de Justin Trudeau dans l'Arctique à travers la lutte contre le réchauffement climatique. Puis la prise en compte de la population autochtone. Enfin, il sera étudié la position de Justin Trudeau en ce qui concerne la question du passage du Nord-ouest.

3.2.1 La lutte contre le réchauffement climatique

Pour le parti libéral de Justin Trudeau, la place de l'Arctique n'apparaît pas de façon explicite dans le discours du trône de 2015. Bien au contraire, il y est fait mention de façon implicite notamment, dans le troisième point dudit discours relatif à un environnement sain et une économie forte, ainsi que dans le cinquième point portant sur la sécurité. S'agissant de ce dernier point, le gouvernement libéral de Justin Trudeau estime que « pour assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes et être prêt à agir au besoin, le gouvernement lancera un processus d'examen ouvert et transparent des capacités de défense actuelle, et investira, pour bâtir une forme militaire rationalisée, plus souple et mieux équipée » (Discours du trône, 2015). Concernant ce gouvernement libéral de Justin Trudeau, Ici-Radio-Canada (2020) faisait remarquer que « le mot Nord n'a peut-être été prononcé qu'une seule fois par la gouverneure générale, Julie Payette, pendant la lecture des discours, mais les particularités nordiques des trois territoires n'ont pas été oubliées dans les nombreux engagements du Premier ministre Justin Trudeau », notamment en ce qui concerne le réchauffement climatique.

Le réchauffement climatique a une incidence sur l'environnement de l'Arctique, et les conséquences sont susceptibles d'être néfastes pour cette région et pour la population autochtone. Au regard de cette situation, le gouvernement de Justin Trudeau a élaboré des stratégies politiques

relativement à ces phénomènes dont les objectifs dépendent de la vision du gouvernement libéral en vue d'assurer la protection et aussi l'implication de la population du Nord face à ce phénomène. Cela nous conduira d'abord, à envisager les changements climatiques comme fondement de l'énoncé de la stratégie pour l'Arctique avant d'aborder la question de l'implication des autochtones dans la politique canadienne pour l'Arctique.

Les changements climatiques sont observés dans l'Arctique par la fonte accélérée de la banquise. Des prévisions font état de la disparition de cette banquise en été 2030 (Combe, 2020). Des transformations aussi rapides conduisent à l'affaiblissement substantiel d'un écosystème aussi fragile du fait de sa faible biodiversité (Lasserre, 2010). La fonte accélérée des glaces marines pluriannuelles de l'Arctique qui en résulte a déjà causé et continuera à engendrer de sérieuses conséquences pour les résidents et les collectivités du Nord. Conscient de cela, le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, a pris l'engagement d'élaborer un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique en remplacement de la stratégie pour le Nord qui a été introduit par le gouvernement de son prédécesseur. Ce nouveau cadre stratégique du gouvernement libéral prévoit un changement d'accent sur la protection de l'environnement et de la santé socioculturelle des peuples autochtones du Nord. En effet, on peut constater que lors des négociations de l'accord de Paris (COP21) en novembre 2015, le Premier ministre Justin Trudeau a participé activement et réitéré son engagement et celui des Canadiens dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'est même rendu plus tard, le 22 avril 2016, au siège des Nations unies à New York pour la signature dudit accord (2016).

C'est dans ce sens qu'en vue d'une lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement libéral a privilégié un certain nombre de mesures. On pourrait remarquer la prise de mesures audacieuses par le Premier ministre Justin Trudeau dès son entrée en fonction afin de montrer les

engagements du Canada quand il s'agit de se joindre aux effets mondiaux d'atténuation des changements climatiques (Fekete, 2015). Par la signature de l'accord de Paris sur le changement climatique, en novembre 2015, le Canada manifeste de façon non équivoque, son engagement à changer de cap, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en accord avec la communauté internationale, et à faire la promotion d'un avenir énergétique propre (Canadian Press, 2016).

Même si les déclarations officielles du Canada dans le cadre de ces négociations sur le changement climatique ne font pas expressément référence à l'Arctique (Prior et Lackenbauer, 2015), cette nouvelle position mondiale a influencé les programmes politiques nationaux et internationaux. C'est dans ce cadre que la déclaration États-Unis–Canada sur l'environnement, les changements climatiques et le leadership dans l'Arctique de mars 2016 a exposé « une vision commune d'une économie Nord–américaine prospère et durable, et des possibilités offertes pour la promotion d'une croissance propre. » [Traduction] (Whol of Government, 2017). Le Premier ministre Justin Trudeau et l'ancien président américain Barack Obama ont tous les deux rappelé l'Accord de Paris comme un instrument important. Aussi se sont-ils engagés à faire progresser l'action contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. Ils ont donc eu à

« Réaffirmer leur engagement à travailler ensemble pour renforcer la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord, éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, accélérer le développement de l'énergie propre pour lutter contre le changement climatique et favoriser le développement énergétique durable et la croissance économique » [Traduction] US–Canada Joint Statement on Climate, Energy, and Arctic Leadership, 10 March 2016.

Les deux pays promettent également de « continuer à respecter et à promouvoir les droits des peuples autochtones dans toutes les décisions relatives aux changements climatiques. » (Déclaration commune États-Unis–Canada, 2016).

3.2.2 L'implication des autochtones dans la politique canadienne pour l'Arctique de Justin Trudeau

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau aborde la question de l'implication des peuples autochtones dans leur stratégie de politique du Canada pour l'Arctique à travers leur conception de l'importance de l'implication des autochtones dans le développement du Nord, d'une part et à travers la reconnaissance des droits de ces derniers, d'autre part.

En ce qui concerne l'importance de l'implication des autochtones dans le développement du Nord, l'établissement des relations avec les peuples autochtones s'est étendu à la sphère internationale. En effet, le gouvernement libéral a mis l'accent sur la coopération multilatérale et bilatérale conformément à une politique étrangère plus « nuancée ». Il s'est appuyé sur la promesse de Justin Trudeau selon laquelle le Canada aurait une « voix plus compatissante et constructive dans le monde » sous les libéraux, après une décennie de règne des conservateurs.

Le ministre des Affaires mondiales Stéphane Dion a dès sa nomination appelé à un engagement renouvelé avec la Russie en novembre 2015, en dépit du mécontentement persistant du Canada face à l'expansionnisme et à l'agression de la Russie en Ukraine. Contrairement aux conservateurs de Stephen Harper qui avaient suspendu presque toute relation bilatérale avec la Russie, après l'invasion de la Crimée en mars 2014, le ministre des Affaires mondiales du gouvernement libéral a souligné que cette position qu'Ottawa juge extrême s'écartait des actions des États-Unis et des autres partenaires du G-7. C'est dans cette optique qu'il a expliqué que « nous devons également penser à nos intérêts nationaux, car la Russie est notre voisin dans

l'Arctique. » (Lee Berthiaume, 2015). Cette position a suscité un débat parmi les commentateurs canadiens dont certains craignaient que cela n'envoie de mauvais signaux à un Poutine de plus en plus sûr de lui, qui « pivote » déjà vers l'Arctique en tant que « frontière stratégique » (Borgerson, 2016). En revanche, d'autres ont estimé que l'intention de reprendre la coopération sur un terrain commun dans les affaires arctiques était raisonnable et respectable (Adam et Lackenbauer, 2016). Il faut constater que la relation internationale la plus importante du Canada est celle qu'il entretient avec les États-Unis. Les annonces conjointes affirment que ces deux pays resteraient des « partenaires de premier plan » et joueraient un rôle de leadership conjoint dans les affaires de l'Arctique (en particulier l'Arctique nord-américaine). Cette déclaration conjointe qui conceptualisait l'Arctique comme « la ligne de front du changement climatique » s'articulait autour de quatre objectifs principaux que sont :

1/ la conservation de la biodiversité de l'Arctique grâce à un processus décisionnel basé sur la science en vue de parvenir à des objectifs nationaux en ce qui concerne les zones terrestres et marines et en collaborant « directement avec les partenaires autochtones, les gouvernements des États, des territoires et des provinces ». Le but est de parvenir à un « nouvel objectif de conservation ambitieux pour l'Arctique, fondé sur la meilleure science et les meilleures connaissances disponibles en matière de climat, tant autochtones que non autochtones » (Présidence canadienne du Conseil de L'Arctique, 2013-2015). Il faut noter que le Conseil de l'Arctique est un forum intergouvernemental principal qui promeut toutes actions relatives aux aspects environnementaux, sociaux et économiques allant dans le sens du développement durable dans la région de l'Arctique. Son objectif étant d'encourager la collaboration, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique, des communautés autochtones de l'Arctique et d'autres habitants de cette région, au regard des enjeux communs portant sur le développement durable et

la protection de l'environnement dans l'Arctique (Gouvernement du Canada, 2019). Ainsi dans le cadre de la présidence canadienne au sein de ce Conseil de L'Arctique, le Canada apporte son aide à cette région du Nord dans la réalisation de son véritable potentiel en tant que région prospère, sûre et en santé au sein d'un Canada fort et souverain. Dans cette optique, le Canada travaille en étroite collaboration avec les autres États de l'Arctique à promouvoir et à protéger ses intérêts nordiques et concrétiser une vision globale pour la région (Gouvernement du Canada, 2012).

2/ La collaboration avec « les gouvernements, les dirigeants et les communautés autochtones et arctiques afin d'intégrer plus largement et plus respectueusement » la science et les connaissances traditionnelles autochtones dans le processus décisionnel.

3/ La construction d'une économie arctique durable résultant des arguments scientifiques, les activités commerciales n'ayant lieu « que lorsque les normes les plus élevées en matière de sécurité et d'environnement sont respectées, y compris les objectifs climatiques et environnementaux nationaux et mondiaux, ainsi que les droits et accords autochtones ». Les priorités secondaires sont les suivantes :

- Établir des couloirs de navigation à faible impact et des politiques cohérentes pour l'exploitation des navires en tenant compte des zones écologiques et culturelles importantes, des schémas de circulation des navires, de l'apport des autochtones et du nord de l'Arctique et de la coopération accrue de nos garde-côtes ;
- Rechercher un accord international contraignant pour empêcher l'ouverture de pêcheries non réglementées dans l'océan Arctique central en se fondant « sur un principe de précaution, fondé sur la science, à l'égard de la pêche commerciale que les deux pays ont mis en place (États-Unis et le Canada) dans leurs eaux arctiques » ;

- Et veiller à ce que les activités d'exploitation pétrolière et gazière « s'alignent sur les normes scientifiques des deux pays qui garantissent une préparation appropriée à l'exploitation dans les conditions de l'Arctique, y compris des mesures robustes et efficaces de contrôle des puits et d'intervention d'urgence ».

4/ Le soutien des communautés arctiques fortes en « définissant de nouvelles approches » et en échangeant les meilleures pratiques afin de renforcer la résilience des communautés arctiques et en continuant à soutenir le bien-être des résidents de l'Arctique, en particulier, par le respect des droits et le territoire des peuples autochtones.

L'objectif de ce quatrième point est de souligner que « tous les peuples autochtones de l'Arctique sont essentiels pour renforcer et soutenir les revendications de souveraineté des États-Unis et du Canada ». Les deux pays « s'engagent donc à travailler en partenariat pour mettre en œuvre les accords sur les revendications territoriales, réaliser le potentiel social, culturel et économique de toutes les communautés autochtones et nordiques ». Les domaines prioritaires sont les suivantes:

- Des solutions novatrices en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité pour remplacer le diesel ;
- L'adaptation des communautés au changement climatique ;
- Des options novatrices en matière de logement et d'infrastructure ; et
- Des mesures plus importantes pour relever les graves défis que sont le bien-être mental, l'éducation, la langue autochtone et le développement des compétences, en particulier chez les jeunes autochtones (U.S. Canada, Joint Statement on Climate, Energy, and Arctic Leadership 2016).

Cette déclaration semble avoir été accueillie avec satisfaction par les organisations autochtones et environnementales du Canada. C'est dans ce sens que le leader national inuit Natan Obed a déclaré que « le langage final de ce document a vraiment parlé aux Inuits ». Ce dernier perçoit cette déclaration comme une percée formidable pour les peuples autochtones qui vivent dans l'Arctique (Sima, 2016). Pour Mary Simon, cette déclaration offre une réelle promesse dans sa portée et dans son accent sur un processus de collaboration. À l'instar de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada ; « Calls To Action », est un processus qui ouvrira un nouveau chapitre dans les relations et les partenariats entre autochtones et non-autochtones (Simon, 2016).

S'agissant de la reconnaissance des droits des autochtones par le gouvernement Trudeau, Environment, Climate change, and Arctic Leadership de mars 2016, s'articulait autour de plusieurs domaines considérés prioritaires. Ces domaines prioritaires découlaient de façon logique du rapport que le Canada avait présenté en tant que président du Conseil de l'Arctique de 2013 à 2015 (Lackenbauer al. 2017)). L'ébauche de ce travail a mis l'accent sur les droits et les connaissances des autochtones, ainsi que sur « les migrations naturelles marines, terrestres et aériennes qui ne connaissent pas de frontières. ».

Le gouvernement libéral du Premier ministre Justin Trudeau a fait du respect des peuples autochtones et de la réconciliation avec ceux-ci, un des éléments phares de son programme politique. Pour conforter cet engagement, celui-ci a affirmé dans une lettre rendue publique et adressée à chacun des ministres de son cabinet, en novembre 2015 : « aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que celle avec les peuples autochtones » (Premier ministre Justin Trudeau, 2017). Pour le gouvernement libéral de Justin Trudeau, l'occasion apparaît propice de renouer la relation de nation à nation avec les peuples autochtones. Cette révélation doit avoir

pour fondement la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat (Justin Trudeau, 2017). Le Premier ministre Justin Trudeau a alors pris l'engagement d'accorder la plus haute priorité à la garantie que les activités du gouvernement canadien dans l'Arctique (tant nationales qu'internationales) vont reconnaître, protéger et promouvoir les droits des peuples autochtones.

En 2016, le Canada a officiellement levé les réserves à son adhésion à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUPA) que les conservateurs avaient enregistrés au sujet des exigences du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones relativement aux questions les concernant. Le gouvernement de Stephen Harper avait même désavoué la notion que cette nouvelle position donnait aux groupes autochtones, position interprétée comme un « droit de veto » sur les projets de développement (Galloway, 2016).

Le soutien sans réserve du Canada à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUPA), affirme un engagement fort du gouvernement libéral de Justin Trudeau à accueillir les peuples autochtones dans la co-production de politiques et de la détermination conjointe des priorités au sein de la classe politique canadienne (Coates and Favel, 2016). En nommant la leader inuite Mary Simon en tant que représentante spéciale de la ministre des Affaires autochtones et du Nord et aussi Gouverneure Générale, Carolyn Bennett, confirme l'engagement du gouvernement libéral du Premier ministre Justin Trudeau à associer les leaders autochtones du Nord dans l'élaboration des politiques du Nord (l'Arctique).

Par ailleurs, le gouvernement libéral a inscrit dans son plan une consultation élargie à l'ensemble des Canadiens avant toute prise de mesures importantes dans la plupart des dossiers. À cet effet, le rôle officiel de Madame Mary Simon est donc de solliciter l'opinion des habitants du Nord et de fournir des conseils au gouvernement fédéral sur les futurs objectifs de conservation

et de développement durable qui devraient soutenir les efforts qui viseraient à concevoir un nouveau modèle de leadership partagé pour l'Arctique. C'est dans ce cadre que la représentante spéciale de la ministre des Affaires autochtones et du Nord avait entrepris des consultations avec les habitants du Nord dans l'optique de définir un nouveau programme politique qui a remplacé la stratégie pour le nord du gouvernement précédent. Compte tenu de son mandat, ainsi que des critiques antérieures de stratégies « militaristes » pour l'Arctique (Simon, 2008), il n'est pas surprenant que ces efforts, à ce jour, aient mis en exergue les considérations liées à l'environnement et à la sécurité humaine.

Dès lors, le rapport intérimaire de la représentante spéciale de la ministre des Affaires autochtones et du Nord sur les objectifs de conservation, publié en octobre 2016, a identifié les opportunités de conservation marine et a révélé à quel point elle interprétait largement son mandat pour s'attaquer aux défis culturels, sociaux économiques et politiques du Nord (en particulier des Inuits). Elle explique dans son rapport : « je tiens à vous avertir que la conservation n'était pas ce dont la majorité des habitants du Nord à qui j'ai parlé voulait parler en premier (Simon, 2016).» Cela pour faire comprendre qu'en dépit du fait que les préoccupations en matière de conservation soient à la base de nombreux aspects des accords sur les revendications territoriales du Nord, les peuples autochtones de l'Arctique, les organisations qui les représentent, ainsi que les gouvernements sont beaucoup plus préoccupés par les questions liées au soutien de familles et de communautés fortes et à la construction d'économies robustes. Ces groupes sont également préoccupés par le fait de combler les écarts fondamentaux entre ce qui existe dans l'Arctique et ce que les autres Canadiens tiennent pour acquis (Simon, 2016). Dans le processus de mise en place de politiques qui tendent à réduire l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens, il paraît

important de préciser la position du gouvernement libéral relativement à la question du passage du Nord-Ouest.

3.2.3 La position du gouvernement libéral de Justin Trudeau quant à la question du Passage du Nord-Ouest.

La revendication d'une souveraineté dans l'Arctique est un fait historique bien établi comme nous l'avons mentionnée plus haut. Cependant, la sortie de l'ancien secrétaire d'État Mike Pompeo sous la présidence de Trump en mai 2019 a été perçue comme un séisme diplomatique et politique dans les relations Canado-américaines (Blanchfield, 2019). Celui-ci a déclaré que « l'administration Trump considérait comme illégitime la prétendue revendication de souveraineté canadienne sur le Passage du Nord-Ouest. » (Coulon, 2019). Autrement dit, l'affirmation de celui-ci impliquerait que la revendication canadienne ne correspondait pas à l'esprit de l'accord de coopération conclue en 1988 à la suite de l'affaire du Polar Sea en 1985. L'accord sur la coopération dans l'Arctique semble depuis avoir été écarté par l'administration Trump (Radio Canada, 2019). La déclaration du secrétaire d'État américain a été mal perçue par la délégation canadienne d'autant plus que celle-ci intervenait dans une rencontre en Finlande où se réunissaient les huit pays membres du Conseil de l'Arctique dont l'objectif visait à discuter de coopération et de protection de l'environnement. Ce n'était donc pas le lieu approprié pour une telle déclaration (Anzueto, 2019). Aussi, l'effet était que ce discours avait été très mal accueilli autant par les diplomates canadiens que par ceux des autres délégations. Toujours Selon Anzueto (2019), une telle déclaration américaine aurait pour raison essentielle le changement climatique en Arctique. La route maritime qui relie les océans Atlantique et Pacifique via les eaux intérieures canadiennes est de plus en plus navigable. D'où la possibilité pour ce passage du Nord-Ouest canadien de constituer un véritable concurrent au canal de Panama en reliant les marchés asiatiques et européens dans les prochaines décennies (Lasserre, 2016).

En agissant ainsi, l'administration Trump est loin de comprendre que dans la vision canadienne, le problème n'émane pas des navires américains, mais de ceux des autres pays. En affirmant que le passage du Nord-Ouest est un détroit international, les autorités américaines se trouvent à cautionner les navires étrangers qui refusent de se conformer aux normes strictes canadiennes relativement à la protection de l'environnement. Face à cet affront, le gouvernement libéral de Justin Trudeau s'est dit « résolu à exercer sa souveraineté » (AFP, 2019) sur cette voie maritime, considérée comme un détroit international libre d'accès par de nombreux pays, tels que les États-Unis, ce qu'a contrario, conteste le Canada. Cette situation justifie l'élaboration du « Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, qui court jusqu'en 2030 (AFP, 2019).

Néanmoins, la rencontre qui a eu lieu en automne 2019 entre le secrétaire d'État américain Mike Pompeo et le premier ministre Justin Trudeau a permis de discuter de coopération dans le cadre de la défense commune de l'Arctique tout en réaffirmant la position du Canada sur le passage Nord-Ouest. Cette rencontre qui portait sur la question de défense de l'Arctique et plus précisément relativement aux inquiétudes américaines, mais aussi canadiennes, eu égard aux intentions et activités chinoises et russes dans la région, a donné l'occasion au premier ministre Justin Trudeau de rappeler à Mike Pompeo, la position sans équivoque du Canada visant à garder sa souveraineté dans le passage du Nord-Ouest. C'est pourquoi le Canada renforcera sa présence militaire dans l'Arctique.

Comme l'a affirmé le gouvernement de Justin Trudeau « il est donc primordial de réhausser la présence militaire du Canada, de même que prévenir les incidents de sécurité dans l'Arctique et dans le Nord, et renforcer (...) les capacités de surveillance et de contrôle, notamment grâce aux nouveaux satellites et intervenir le cas échéant » ; d'autant plus que de l'autre côté de l'océan Arctique, la Russie a ouvert de nombreuses bases militaires. C'est dans ce cadre que le Canada a

effectué l'opération Nanook 2021 dans le passage du Nord-Ouest (Nelly, 2021) avec les navires canadiens de Sa Majesté Harry Dewolf. Selon la marine royale canadienne, ce déplacement a un caractère emblématique car cela a permis au Canada de revendiquer sa souveraineté en Arctique grâce à une série d'activités en rapport avec la défense. Frédéric Lasserre en déduira que la présence de ces navires dans le passage du Nord-Ouest constitue un symbole de l'enjeu que ce navire représente pour la souveraineté canadienne lorsqu'il affirme que « ce n'est pas anodin du point de vue symbolique que l'on envoie ce navire faire cette traversée. » (Nelly, 2021). En effet, il fait la remarque selon laquelle bien qu'aucune menace ne soit signalée, le Canada a de façon discrète, ainsi rappelé que la revendication de la souveraineté canadienne sur le passage du Nord-Ouest n'a pas changé.

3.3 Discussion

Issus des deux partis politiques les plus importants au Canada, Stephen Harper anciens Premier ministre des conservateurs et Justin Trudeau actuel Premier ministre du gouvernement libéral sont deux acteurs politiques qui engagent le Canada sur le plan national et international à travers des politiques différentes suivant les programmes de leurs partis politiques respectifs. Ces différences sont perçues dans leurs orientations relativement à leur politique étrangère dans l'Arctique et le Nord du Canada.

Les changements apportés par le gouvernement conservateur de Stephen Harper n'étaient pas essentiellement liés à un véritable changement, mais plutôt à un changement de degré. En effet, La stratégie de défense de l'Arctique résulte, en grande partie de sa position stratégique dans le conflit entre les États-Unis et de l'ex-URSS durant la période de la guerre froide. Depuis lors, le Canada apparaît, comme la Norvège, le premier pays de la région a réévalué sa politique de défense dans l'Arctique (avec 40 % de son territoire situé au nord du 60° parallèle). Cependant,

l'effondrement de l'Union soviétique en 1991, et surtout, la lutte contre le déficit des finances publiques dans le courant des années 90, va porter un sérieux coup à la présence canadienne dans le Nord. Cette situation aura pour conséquences la mise en œuvre des restrictions budgétaires, d'un grand nombre d'engagements d'outre-mer qui absorbaient des ressources, et d'autres facteurs, qui ont éliminé des déploiements navals dans le Nord. Le rôle de l'armée terrestre va alors être réduit à deux minuscules opérations de souveraineté par an et aux patrouilles de surveillance dans le Nord pendant que la force aérienne se limitera à deux opérations par an (Shadwick, 2002).

C'est dans ce contexte géopolitique que le gouvernement Jean Chrétien va opter pour la diplomatie et le multilatéralisme afin d'assurer la gestion des dossiers relatifs à l'Arctique (Roussel et Perreault, 2008). Le Canada va ainsi jouer un rôle important dans la création du Conseil de l'Arctique en septembre 1999, une organisation qui regroupe les huit pays circumpolaires (Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Russie et la Suède). L'année 2002 a, à la suite de la tenue de l'opération Narwhal (la première d'une série des cinq), marquée la reprise des exercices interarmées dans l'Arctique. À partir de 2004, sous le gouvernement Martin, les questions concernant le Grand Nord étaient particulièrement prises en compte dans leurs documents d'orientation politique. Elles faisaient partie des priorités énoncées dans le discours du trône d'octobre 2004. En décembre de la même année, le gouvernement élabore sa nouvelle stratégie pour le Nord dans laquelle, il affirme sa volonté de protéger la souveraineté canadienne dans la région arctique et de promouvoir des discussions avec les gouvernements territoriaux de l'Arctique canadien (Genest et Lasserre, 2015). L'Arctique est fait mention à maintes reprises dans les documents relatifs à l'énoncé de politique internationale du Canada (avril 2005) et, en particulier dans celui dédié à la défense (Roussel et Perreault, 2008). En effet, ces documents portent sur la transformation des Forces canadiennes, transformation qui permettra de mieux faire

face aux nouvelles menaces qui concernent le Canada et l'Amérique du Nord et donnera plus de poids au rôle du Canada sur l'échiquier mondial. Afin de mettre en pratique ces engagements, d'importants budgets ont été alloués à la défense en 2004 et 2005 (Nossal et al., 2007).

Les conservateurs, se sont par la suite approprié le discours sur la nécessité de protéger les intérêts canadiens dans le grand Nord, montrant ainsi l'absence de véritable changement dans la conception de la politique étrangère canadienne dans l'arctique sous Stephen Harper.

Le thème de « souveraineté arctique » a été fréquemment mis en avant de manière « inflationniste » par le gouvernement conservateur (Genest et Lasserre, 2015). Cela s'explique par le fait qu'en 2006, les libéraux ont également mené une campagne qui portait sur un programme clair relativement au renforcement des capacités de défense dans l'Arctique pour défendre la région (Liberal Party, 2006). Ainsi, le gouvernement Harper n'a fait que jouer « la carte Arctique » qui existait déjà et cela dans l'optique d'obtenir un soutien pour une augmentation du budget de la défense (Genest et Lasserre, 2015 ; Lackenbauer, 2011 ; Nassal, 2007). La sécurisation de l'Arctique ne représentait pas en soi un changement radical car le gouvernement libéral précédent avait déjà réintroduit des exercices militaires annuels dans le Nord et utiliser une partie de la même rhétorique et des mêmes discours sur la souveraineté de l'Arctique qui existait depuis les années 1950 (Genest et Lasserre, 2015).

S'il est vrai que l'importance accordée par le gouvernement conservateur à l'Arctique semblait peut-être plus rhétorique que réelle, il n'en demeure pas moins que cette vision a été l'une des caractéristiques déterminantes de l'ancien gouvernement conservateur sous Harper. En effet, le premier ministre Harper a mis l'Arctique sur la carte politique du Canada et a mené, dans la région, des politiques typiquement conservatrices que l'on distinguait de ses prédécesseurs (Petra Dolata, 2015). Néanmoins, Ce fait semble plus étrange quand on pense à la tentative du

gouvernement conservateur de promouvoir une approche qualifiée de continentaliste, une conception qui encourage les rapprochements entre les positions canadiennes et américaines. Cela suscite des interrogations relativement à l'investissement de temps, d'argent et d'énergie dans la défense unilatérale de l'Arctique.

En outre, il n'a pas été pris en compte dans la stratégie pour le Nord du Canada la sécurité environnementale. Bien que cette stratégie ait prévu des solutions durables, la priorité dans le domaine de l'environnement ne prenait pas en compte la politique qui visait à lutter directement contre le changement climatique. Bien au contraire, celle-ci a mis un accent particulier sur la protection du « patrimoine environnemental » en se focalisant sur les conservations par la création ou l'expansion de parcs nationaux et de réserves fauniques dans l'Arctique (gouvernement du Canada, 2009). Malgré ses faiblesses, la stratégie pour le Nord a apporté un changement au regard de la concentration exclusive sur la souveraineté, tout en reconnaissant la complexité de l'environnement politique de l'Arctique et de l'inclusion de l'intendance.

Il convient de remarquer que les conservateurs de Stephen Harper ont démontré une façon unique d'envisager le traitement de la souveraineté dans l'Arctique comme partie intégrante de l'intérêt national du Canada. Ce que Lackenbauer et Huebert (2014) qualifient de « l'hyper nationalisme canadien » en contraste avec la perception d'intérêts géopolitiques globaux pour les Américains (Lackenbauer et Huebert, 2014) » cités par Marine Boulanger et Frédéric Lasserre (2020) ; ce qui définit le continentalisme. Chapnick (2011–12), de son côté, a soutenu que Harper, au lieu d'utiliser le discours sur la souveraineté dans l'Arctique « pour créer un sentiment de fierté nationale » a mis en avant la « rhétorique de la peur » qui est loin de privilégier le processus de construction de la nation. L'importance de la peur (Genest et Lasserre, 2015 ; Smith, 2013) et la délimitation d'un « autre » extérieur, qu'il s'agisse des États-Unis ou de la Russie (Manicom,

2014) qui probablement remettent en question la souveraineté du Canada, ont permis aux conservateurs de redéfinir le récit identitaire existant « en le positionnant comme une nation combattante » (Staring, 2013). Outre la peur, l'histoire est devenue une partie intégrante du récit de la politique étrangère des conservateurs (Paris, 2014 ; Staring, 2013). Les références aux guerres et au rôle du Canada dans la défense du bien dans le monde montre non seulement la vision manichéenne du monde et la fonction patriotique de l'histoire mais aussi la construction défensive de l'identité comme quelque chose qui a besoin d'être défendue et qui est menacée de l'extérieur par une sorte d'« autre ». Stephen Harper lui-même et ses proches reconnaissent l'importance de l'histoire pour la construction de la nation canadienne (Paris, 2014).

Contrairement au conservateurs, les libéraux sous Justin Trudeau n'ont, à priori, pas clairement affiché leur vision politique dans l'Arctique. Toutefois, le chef des libéraux y met un accent dans la pratique à travers le cadre stratégique pour le Nord. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement libéral a pris l'engagement d'élaborer un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique en remplacement de la stratégie pour le Nord qui a été introduit par le gouvernement de son prédécesseur. Ce nouveau cadre stratégique du gouvernement libéral prévoit un changement d'accent sur la protection de l'environnement et de la santé socioculturelle des peuples autochtones du Nord. La position adoptée par le Premier ministre Justin Trudeau contraste avec la dissociation que l'ancien Premier ministre Stephen Harper a maintenue à l'égard du protocole de Kyoto (2011). L'engagement des conservateurs sous l'ancien Premier ministre Stephen Harper avant la COP21 portait sur une réduction de 30 % des émissions de carbone d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2005 ; ce qui a été considéré comme un signe plutôt tiède (Radio-Canada, 2014). La réalité est qu'il est loin d'être exact et surtout dommageable, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, de croire qu'il faille choisir entre l'économie et l'environnement. Une

politique environnementale raisonnable est non seulement une excellente idée, mais elle est aussi rentable sur le plan commercial. L'on a remarqué que l'ancien le Premier ministre Stephen Harper a adopté une approche différente ; une approche qui estime que le développement économique et la responsabilité environnementale ne peuvent être conciliés. Bien que ces déclarations officielles du Canada dans le cadre de ces négociations sur le changement climatique ne fassent pas expressément référence à l'Arctique (Prior et Lackenbauer, 2015), cette nouvelle position mondiale a influencé les programmes politiques nationaux et internationaux.

Le gouvernement libéral du Premier ministre Justin Trudeau a fait du respect des peuples autochtones et de la réconciliation avec ceux-ci, un des éléments phares de leur programme politique. Cela à travers l'engagement du gouvernement à collaborer pour mettre en œuvres, les accords et les revendications territoriales, ainsi que la réalisation du potentiel social, culturel et économique de toutes les communautés autochtones et nordiques (Adam et Lackenbauer, 2016)

En général, l'Arctique n'est pas beaucoup mentionné par les partis politiques lors des campagnes électorales. En effet, l'Arctique n'apparaît pas sur les plates-formes électorales et peut être complètement oublié. En revanche, mention en est souvent faite dans la rédaction du livre blanc, en vue de montrer que l'on s'occupe de l'Arctique et que l'on se différencie des autres. D'un côté, les conservateurs voulant se distinguer des libéraux, adoptent un langage continentaliste sécuritaire. De l'autre côté, les libéraux, un peu plus internationalistes, moins sécuritaires et plus axés sur les autochtones, cherchent à se différencier des conservateurs. Cependant, une approche plus poussée nous conduit à constater que quel que soit le parti qui s'installe à Ottawa, l'objectif commun est l'intérêt national avec pour préoccupation, la préservation de la sécurité et l'affirmation de la souveraineté du Canada dans la région arctique.

Conclusion

L'Arctique a occupé une place de choix dans les politiques des gouvernements qui se sont succédé dans l'histoire du Canada. Récemment, l'intérêt pour l'Arctique a été davantage mis en exergue du fait des conséquences du réchauffement climatique qui, fondant les glaciers, entrainera plus d'activités et plus de risques dans la zone.

Pendant cinq ans, Stephen Harper s'est régulièrement rendu dans le Grand Nord du pays afin de renforcer le sentiment d'appartenance des Canadiens à l'égard de l'Arctique en faisant de l'intégrité territoriale du pays «la protection et la promotion de la souveraineté du Canada dans notre Grand Nord », la « priorité numéro un » du gouvernement conservateur (Plouffe et Borlase 2010). En revanche, lorsque Justin Trudeau arrive au pouvoir en 2015, il prend l'engagement de se démarquer de son prédécesseur. Ce changement implique également la politique canadienne sur la région de l'Arctique. « Un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique sera élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux afin de remplacer la Stratégie pour le Nord (2009) et l'Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique (2010) (Vers un Cadre stratégique pour l'Arctique, 2018

Face à l'annonce de ce changement de politique, notre étude a consisté à répondre à la question de savoir si l'orientation politique des conservateurs de Stephen Harper est en rupture avec à celle des libéraux de Justin Trudeau en matière de politique étrangère dans l'Arctique ou si, Justin Trudeau continue plutôt la politique de Stephen Harper. Au premier abord, nous avons démontré en quoi ces deux dirigeants politiques ont des approches différentes dans la région de l'Arctique. Le gouvernement Harper semble rejeter les symboles associés à « l'internationalisme libéral », alors que le gouvernement Trudeau privilégie le multilatéralisme et la diplomatie dans la

politique étrangère du Canada, vu comme la tradition canadienne en la matière. Cela porterait à craindre l'absence d'une vision stratégique à long terme pour l'Arctique canadien face aux enjeux qui se profilent à l'horizon à cause du réchauffement climatique. Mais en réalité, nous avons pu également, montrer que le Canada restait le centre d'intérêt rapprochant les deux politiques. Finalement, nous avons soutenu la thèse selon laquelle malgré les différences apparentes entre les politiques des Premiers ministres Harper et Trudeau, les Libéraux ne font qu'assurer la continuité de la politique des Conservateurs vis-à-vis de la région du Nord. Dès lors, bien qu'ayant élaboré différentes stratégies de politiques étrangères pour la région arctique, leurs orientations vers l'intérêt national du Canada, définies en termes de souveraineté et d'indépendance, de sécurité nationale et de croissance économique dans la région restent communes. Seuls les leaders et les orientations changent dans la politique de préservation des intérêts du Canada dans l'Arctique longtemps prônée par les dirigeants du Canada qui les ont précédés dans leurs partis respectifs.

Certains auteurs comme Lajeunesse et Rob Huebert, montrant la continuité et surtout le lien commun entre les deux politiques, analysent le document « la protection, sécurité engagement », publié en Juin 2017 par le gouvernement Trudeau comme celui qui « introduit une nouvelle ère, où l'inquiétude principale passe de la défense de la souveraineté arctique canadienne à la défense de la sécurité arctique canadienne » (Landriault, 2017)). Tout ne tient, en effet qu'en un changement de mot (souveraineté ou sécurité), autrement dit un changement de priorité, mais l'objectif reste le même : la défense de l'Arctique.

Pour soutenir notre thèse, nous avons présenté le cadre théorique des approches respectivement continentaliste et internationaliste des Conservateurs et des Libéraux. S'il est vrai que le Canada est reconnu pour sa tradition internationaliste, à l'époque où Harper était au pouvoir, la vision continentaliste, plutôt modérée a été celle qui a été privilégiée. Une analyse plus

approfondie révèle que le gouvernement conservateur n'a pas abandonné les fondements de l'internationalisme, mais qu'il l'aborde dans une logique plus proche du réalisme où l'intérêt national et la souveraineté du Canada ont une place centrale. Pour sa part, Justin Trudeau est retourné à l'internationalisme avec son penchant pour les relations multilatérales avec des partenaires internes et internationaux. Mais il a été constaté qu'il emprunte quelquefois des aspects continentalistes notamment par l'alliance avec les États-Unis pour défendre les intérêts nord-américains.

Ces analyses ont été basées sur une littérature abondante et diversifiée, composée de déclarations et discours des leaders des libéraux et conservateurs avec une emphase sur Stephen Harper et Justin Trudeau. Les discours du trône ont été les plus usités pour l'orientation de cette étude. Nous nous sommes également fondés sur des documents, ouvrages de spécialistes et d'articles de journaux relatifs à la politique canadienne dans l'Arctique et sur les deux leaders précités.

La politique canadienne sur l'Arctique a retenu notre attention pour cette étude du fait de l'importance de cette zone pour le Canada. C'est, en effet, une étendue d'eau salée ayant des particularités très importantes comparativement aux autres mers, mais, surtout, elle couvre une région qui offre beaucoup de potentialité sous divers aspects. En plus de son caractère symbolique du fait de sa particulière contribution à l'identité nationale, elle a une position géostratégique dont les apports économiques seront considérables avec les effets du réchauffement climatique.

C'est, conscients de l'importance de l'Arctique que les gouvernements successifs du Canada et, surtout, Stephen Harper et Justin Trudeau ont développé des stratégies politiques sur la région. Si l'on s'en tient à leurs déclarations respectives et, notamment, les discours du trône, on pourrait affirmer que les libéraux, sous Justin Trudeau, adoptent une politique différente de celle

des conservateurs, sous Stephen Harper. Le conservateur s'est fait remarquer par l'orientation militaire de sa politique pour défendre la souveraineté du Canada tandis que le libéral a mis l'accent sur la défense plus diplomatique de l'environnement et l'implication de la population locale. Mais, en pratique, les actes des deux gouvernements ont montré beaucoup de similitudes permettant, avec peu de risque de se tromper, d'affirmer que la politique de Justin Trudeau dans l'Arctique est la continuité de celle de Stephen Harper. En effet, le 7 juin 2017, Le gouvernement libéral sous Justin Trudeau a dévoilé sa nouvelle politique de défense canadienne dans un document intitulé *Protection, Sécurité, Engagement, la politique de défense du Canada*. Cette politique de défense présente un plan exhaustif d'investissement malgré le fait que l'annonce complète des dépenses ne soit pas encore rendue publique (Vullierme, 2022). En effet, cette nouvelle politique de défense a revu à la hausse, les dépenses militaires pour les dix prochaines années, les faisant passer de 18,9 milliards en 2016-2017 à 32,7 milliards en 2026-2027[1]. Cela se traduira par une augmentation des effectifs des Forces Armées Canadiennes (FAC) ou encore par des investissements afin de moderniser l'équipement des FAC. Notons que le Canada réaffirme le rôle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) comme fondement des relations de défense avec l'Europe. Il rappelle également ses relations bilatérales étroites avec les Royaume-Uni et la France, et souligne avoir « *l'intention d'approfondir ces relations et de chercher des occasions de les renforcer*⁵ ». Par ailleurs, face au conflit Russo-ukrainien, le budget prévoit plutôt 8 milliards supplémentaires sur cinq ans, ce qui porte le total alloué à la Défense nationale à 41 milliards. Le Canada fera ainsi passer sa contribution de 1,36 % à 1,5 % du PIB en 2026-2027. Il s'agit d'une bonification de moins de 2 milliards par année (Crête, 2022).

⁵ Ministère de la Défense, *Protection, Sécurité, Engagement, la politique de défense du Canada*, 7 juin 2017, p. 11.

En ce qui concerne l'Arctique, le Canada entend acquérir une meilleure mobilité ainsi qu'une portée afin de renforcer sa présence à long terme dans la région. Tout en exerçant totalement sa souveraineté dans le Nord canadien, le Canada souhaite une collaboration étroite avec ses partenaires arctiques, notamment avec les États-Unis (*via* le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), mais aussi avec la Norvège et le Danemark⁶. Ainsi, une large part de cette somme, soit 6,1 milliards, sera destinée à la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et à l'appui de l'OTAN. Des sommes précises n'ont pas encore été déterminées puisqu'elles doivent faire l'objet de négociations avec les alliés du Canada, mais le budget précise qu'une part de cet argent servira à acheter de nouveaux équipements pour les Forces armées canadiennes et à investir dans la technologie dont elles ont besoin (Crête, 2022).

Il est bien louable de constater que les gouvernements canadiens restent constants dans leurs recherches de l'intérêt national du pays. Les gouvernements se succèdent et ne se ressemblent pas, mais la préservation de l'intérêt national reste le même, et cela implique l'Arctique. Mais peut-on affirmer que ces politiques sont suffisantes pour protéger la souveraineté, la population et l'environnement?

C'est en cela que le soutien militaire du Canada à la défense de l'Ukraine contre la Russie au regard des derniers développements de l'actualité, devrait se faire avec beaucoup de précaution; notamment avec le risque que cela puisse se déporter dans la région Arctique. Loin des bombes et des affrontements militaires en Ukraine, l'Arctique est l'un des rares terrains où les relations diplomatiques entre la Russie et l'Occident n'étaient pas encore glaciales. Cette exception vient

⁶ *Ibid.*, p. 90

cependant de prendre fin et l'avenir même de la collaboration entre les nations arctiques est aujourd'hui compromis. Déjà en 2014, en dépit de l'annexion de la Crimée ordonnée par le président Vladimir Poutine, les Russes avaient jusqu'ici poursuivi leur coopération avec les autres pays membres du Conseil de l'Arctique, dont le Canada (Rémillard, 2022). Bien que cette retenue n'ait pas été appliquée dans tous les forums internationaux, l'entrée en conflit du Kremlin avec l'Ukraine lui avait valu une exclusion du G8. En Europe de l'Est, des pays membres de l'OTAN ont lancé des opérations militaires pour entraîner et assurer un soutien stratégique à l'armée ukrainienne (Rémillard, 2022). Les Forces armées canadiennes y dépêchent d'ailleurs des soldats (y compris de Valcartier) depuis presque huit ans. Malgré ces tensions, les délégations arctiques avaient poursuivi leurs activités diplomatiques presque totalement. Ce que rappelle Frédéric Lasserre quand il affirme que « la coopération avait été maintenue et les activités [du Conseil de l'Arctique] n'avaient pas été trop affectées malgré les frictions entre la Russie et les Occidentaux. À peu près tout avait été maintenu. » (Cité par Rémillard, 2022). Selon toujours Rémillard (2022), il a été soutenu que dans une certaine mesure, ce qui se déroulait en Ukraine n'avait aucun rapport avec les activités de coopération dans la région arctique.

Aujourd'hui, avec le conflit qui oppose toujours la Russie à l'Ukraine, cette relative entente vient de prendre un coup dans les relations entre la Russie et ses partenaires du Conseil de l'Arctique. Cette situation, par la même occasion, ravive les préoccupations en ce qui concerne la sécurité des nations, à commencer par le Canada, dans la région de l'Arctique. Le conflit qui sévit entre la Russie et l'Ukraine est en passe de redéfinir les approches et les stratégies de défense des pays membres de l'OTAN, de l'avis de nombreux experts (Mehenni, 2022). Le Canada et les États-Unis devraient porter un regard nouveau sur la protection de leurs frontières en Arctique (Mehenni, 2022). Face à l'intensité du conflit entre la Russie et l'Ukraine, la Finlande, le Danemark, la Suède,

l'Islande, les États-Unis, la Norvège et le Canada ont conjointement réclamé la suspension des activités du Conseil, dont le huitième membre est la Russie. Toutefois, c'est la Russie qui assure en ce moment la présidence tournante du Conseil de l'Arctique jusqu'en 2023 avec la programmation de plusieurs rencontres qui étaient prévues chez les Russes au cours des prochains mois (Rémillard, 2022). Le principal lieu et cadre d'échanges faisant l'objet de suspension, l'avenir même des relations diplomatiques dans l'Arctique est maintenant en jeu. « Les paramètres ont considérablement changé », convient Frédéric Lasserre (cité par Rémillard) en référence à la guerre en Ukraine. Selon ce dernier, il serait difficile voire inimaginable de concevoir un Conseil de l'Arctique sans la participation de la Russie. Le pays, note-t-il, est le « principal acteur » dans ces territoires circumpolaires. À lui seul, l'État russe représente le tiers du poids démographique et économique de l'Arctique. Il affirme même que « ce serait difficile d'envisager une coopération. [...] Si on se prive d'un des joueurs majeurs, on limite l'efficacité possible de l'organisation. » cité par Rémillard, (2022).

De l'avis de Lasserre, le Conseil était un canal de communication où, au-delà des rencontres et des activités officielles, les discussions « de couloirs » permettaient « d'aplanir les différends » entre les États. S'il existe un calme relatif dans l'Arctique, c'est parce que la Russie a tout de même accentué sa présence militaire au cours des dernières décennies. Rob Huebert, quant à lui, abonde dans le même sens, reconnaissant lui aussi qu'une sorte « d'exception » avait permis de maintenir une diplomatie arctique avec la Russie. Le mot d'ordre était selon lui que « ce qui se passe en Arctique reste en Arctique ». Toutefois, selon toujours Rob Huebert, au regard du conflit entre la Russie et l'Ukraine, et notamment de la prise de position des autres pays circumpolaires, tout est à faire ou à refaire, dans l'Arctique canadien, pour assurer une protection adéquate du territoire (Duchesne 2022). Il rappelle que la Russie est le voisin du Canada de l'autre

côté de l'océan. Autrement dit, en cas de conflit avec les États-Unis, c'est par l'Arctique et, bien évidemment le territoire canadien que pourraient passer des missiles intercontinentaux. Par conséquent, le Canada devrait porter un regard nouveau sur la protection de ses frontières en Arctique. Cette inquiétude fait également dire au chef de la défense du Canada que « la protection de la région arctique du pays est une priorité pour les forces armées » (Woolf, 2022).

Cette situation va sans aucun doute changer la donne dans l'Arctique. Mathieu Landriault estime, par exemple, que la guerre en Ukraine a rendu les canadiens plus enclins à l'idée d'augmenter les dépenses militaires pour contrer « une Russie plus agressive » (Infobae, 2022). C'est donc la migration de l'opinion publique canadienne vers la position des alarmistes, comme indiquée plus haut qui conduira le Canada à prendre des engagements plus ou moins clairs dans l'histoire et dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Il se pose alors la question de savoir si le Canada dispose des moyens militaires pour se défendre en cas d'attaque militaire russe?

Des inquiétudes s'élèvent concernant l'Arctique du fait de la menace de Vladimir Poutine, le président russe, qui a averti ceux qui s'opposeraient à lui en déclarant : « la réponse de la Russie sera immédiate et conduira à des conséquences que vous n'avez encore jamais connues » (Linfo.re, 2022). Le Canada a toujours été vu comme un pays pacifique qui n'accorde pas la priorité à l'armement militaire, et l'on serait tenté de croire qu'il ne disposerait pas de moyens militaires, et donc ne serait pas véritablement préparés à un affrontement de grande envergure. Il pourrait peut-être, se tourner vers l'OTAN et la NORAD c'est-à-dire les alliés dans le cadre de cette coopération militaire qui existe entre les pays de l'Occident. Mais selon le brigadier-général Éric Laforest, directeur général des opérations — État-major interarmées stratégique : « ce qu'on voit présentement [sur le terrain], c'est [seulement] la base de notre préparation. On est prêts à répondre à toute éventualité qui pourrait surgir [...] et aux circonstances changeantes de l'environnement

mondial » (Boutros, 2022). L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 force le gouvernement Trudeau à revoir à la hausse les dépenses militaires du pays. À l'heure actuelle, le Canada dépense 1,39 % de son PIB à cette fin, soit environ 24 milliards de dollars. La ministre de la Défense, Anita Anand, a soumis trois scénarios à sa collègue des Finances, dont l'un permettant d'atteindre la cible de 2 % dès cette année. » (Bellavance, 2022)⁷.

Dans tous les cas, nous estimons que le Canada, partageant l'Arctique avec la Russie gagnerait plus à entretenir une relation plus diplomatique que militaire, tant que la souveraineté du Canada ou la population de la région ne sont pas mises à mal. Certes, le Canada, par sa tradition altruiste, a le devoir d'assister un autre État en difficulté, mais les moyens devraient demeurer diplomatiques et humanitaires. Pour l'effectivité de leurs stratégies et l'exercice d'un leadership canadien dans l'Arctique, les gouvernements canadiens devraient mettre davantage l'accent sur leur politique de sécurité maritime impliquant les populations autochtones et la collaboration des autres États riverains?

⁷ L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février force le gouvernement Trudeau à revoir à la hausse les dépenses militaires du pays. Depuis des années, le Canada se fait reprocher de ne pas respecter le critère établi par l'OTAN de consacrer l'équivalent de 2 % de son PIB à la défense. À l'heure actuelle, le Canada dépense 1,39 % de son PIB à cette fin, soit environ 24 milliards de dollars. La ministre de la Défense, Anita Anand, a soumis trois scénarios à sa collègue des Finances, dont l'un permettant d'atteindre la cible de 2 % dès cette année. Cela se traduirait par une hausse annuelle de quelque 15 milliards du budget de la Défense nationale. Mme Freeland couperait la poire en deux pour le moment, soit une hausse immédiate de 8 milliards afin d'acheter de nouveaux équipements militaires, entre autres choses, selon le réseau CBC. Bellavance, J.D. (2022). « Hausse des dépenses militaires et investissements dans le logement ». La Presse, <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2022-04-07/budget-federal-2022/hausse-des-dépenses-militaires-et-investissements-dans-le-logement.php>

Bibliographie

- Affaires étrangères et commerce international canada. (2010). « Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique ». chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/politique_etrangere_canada_arctique-fra.pdf
- AFP. (2019). « Le Canada étend la protection des zones marines en Arctique ». Sciences et avenir. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/le-canada-etend-la-protection-des-zones-marines-en-arctique_136068
- Alexeeva, O. et Lasserre, F. (2013). « La Chine en Arctique: Stratégie raisonnée ou approche pragmatique? ». *Études internationales*. 44. 25-41. 10.7202/1015121ar.
- Andrew F. et Cooper, A. F. (2004). "Tests of Global Governance: Canadian diplomacy and United Nations world conferences". Tokyo: United Nations University Press.
- Anzuetto M-A. (2014a). « De Trudeau à Harper : l'internationalisme réaliste en Amérique latine ? » *La politique étrangère du Canada*. Vol. 20, n° 1 : 50-60.
- Anzuetto M-A. (2014b). « Instrumentalisation des droits humains en politique étrangère canadienne? Le crépuscule de l'internationalisme et l'émergence du néo conservatisme au Guatemala ». *Études internationales*. Vol. 45, n° 4: 601-624.
- Arnold, S. (2010). "Home and Away – Public Diplomacy and the Canadian Self." dans Beier et Wylie (dir.). *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*. Oxford University Press.
- Arnold, S. (2010). « Construire la nordicité-Le « nouveau partenariat » et le projet nordique au Canada ». Dans Lasserre (dir.). *Passages et mers arctiques-Géopolitique d'une région en mutation*. Presses de l'Université du Québec. pp. 119-140.
- Balthazar, L. (1983). « Les relations canado-américaines : Nationalisme et continentalisme ». *Études internationales*. Vol. 14 n° 1, pp. 23-37. <https://id.erudit.org/iderudit/701465ar>
- Barkin, J.S. (2003). "Realist Constructivism". *International Studies Review*. Volume 5, Issue 3. <https://doi.org/10.1046/j.1079-1760.2003.00503002.x>
- Barry, D. et Bratt, D. (2008). « Defense against Help: Explaining Canada-U.S. Security Relations ». *American Review of Canadian Studies*. 38, 1, pp. 63-89.
- Battistella, D. (2009). *Théories des relations internationales*. Paris: Presses de Sciences Po.

- Bellavance, J.D. (2022). « Hausse des dépenses militaires et investissements dans le logement ». La Presse. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2022-04-07/budget-federal-2022/hausse-des-depenses-militaires-et-investissements-dans-le-logement.php>
- Bercuson, D. (1996). «Significant Incident. Canada's Army, the Airborne, and the Murder in Somalia. » Toronto: mclelland and Stewart.
- Berthiaume, L. (2020). « Contrat de brise-glace Diefenbecker : « Nous croyions l'avions gagné », dit Seaspan. L'actualité. <https://lactualite.com/actualites/contrat-du-brise-glace-diefenbaker-nous-croyions-lavoir-gagne-dit-seaspan/>
- Blanchfield, M. (2019). « Pompeo: la revendication Canadienne sur le Passage du Nord-Ouest est illégitime ». L'actualité. <https://lactualite.com/actualites/pompeo-la-revendication-canadienne-sur-le-passage-du-nord-ouest-est-illegitime/>
- Boerger, A. (2007). « Rendre au Canada sa puissance. La politique étrangère et de défense canadienne vue de l'Ouest. ». Dans Frédéric Boily (dir.), Stephen Harper de l'école de Calgary au Parti conservateur. Québec : Presses de l'Université Laval. Pp. 121-146.
- Boily, F. (2019). « Trudeau de Pierre à Justin. Portrait de famille de l'idéologie du Parti libéral du Canada. » Presses de l'Université Laval (Québec, Québec). 2e édition - Format de poche, 113 p.
- Boily, F. (2016). « Stephen Harper : La fracture idéologique d'une vision du Canada. » Presses de l'Université Laval (Québec, Québec). 148 p.
- Borgerson, S. and Byers, M. (2016). The Arctic Front in the Battle to Contain Russia. Wall Street Journal. See also Matthew Fisher, "Allies wait for great defence commitment from Canada while Russia militarizes the Arctic." National Post, 4 February 2016; Eva Salinas & Hannah Hoag [in conversation with Rob Huebert and Heather Exner-Pirot], "Canada Wants to Reopen Dialogue with Russia," Arctic Deeply, 17 February 2016, <https://www.newsdeeply.com/arctic/articles/2016/02/17/canada-wants-to-reopen-dialogue-with-russia;>
- Boucher, J.C. (2013). "The responsibility to think clearly: the realist internationalism of the Harper government (2006–2011)". In: H.A. Smith and C. Turenne-Sjolander, eds. Canada and the world. Perspectives on Canadian foreign policy. Oxford: Oxford University Press, pp. 53–70.

- Boulanger, M. et Lasserre, F. (2020). « La délimitation maritime en mer de Beaufort, entre immobilisme et indifférence ? ». *L'Espace Politique* [Online], <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.9388>
- Boutros, M. (2022). « Le Canada est-il en guerre contre la Russie? ». *LeDevoir*, <https://www.ledevoir.com/monde/691419/le-canada-est-il-en-guerre-contre-la-russie>
- Byers, M. et Lalonde, S. (2006). « Les eaux de l'Arctique sont canadiennes ». *Le Devoir*, <http://www.biblio.eureka.cc>
- Canadian Press. (2016). “Trudeau on climate targets: Canada’s efforts will not cease”. *Maclean’s*. <http://www.macleans.ca/politics/ottawa/trudeau-on-climate-targets-canadas-efforts-will-not-cease/>
- Charron, A. (2005). “The Northwest Passage: Is Canada’s Sovereignty Floating Away?”. *International Journal*, 60(3), 831848. <https://doi.org/10.2307/40204066>
- Clarkson, S. (2013). « Continentalisme ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/continentalisme>
- Coulon, J. (2019). « Washington passe à l’offensive dans l’Arctique ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-05-09/washington-passe-a-l-offensive-dans-l-arctique>
- Courchesne, G. (2013). « Le continentalisme comme idée dominante de la politique étrangère canadienne? Commerce international et sécurité à l’ère des conservateurs de Stephen Harper ». *UDS, École de politique appliquée*, Vol. 5, n° 2. <https://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vol5-no2-article2.pdf>
- Combe, M. (2020). « L’Arctique fond, fond, fond et bouleverse le climat ». *Natura-Sciences*. <https://www.natura-sciences.com/environnement/fonte-banquise-arctique527.html>
- Copeland, D. (2013). “Once were diplomats: can Canadian internationalism be rekindled?”. In: H.A. Smith and C. Turenne-Sjolander, eds. *Canada in the world: internationalism in Canadian foreign policy*. Oxford: Oxford University Press, pp. 125–144.
- Coulon, J. (2019). « Quelle politique étrangère pour le Canada? » *CGAI Policy Perspective*. https://www.cgai.ca/quelle_politique_etrangere_pour_le_canada
- Cox, R., W. (2005). « A Canadian Dilemma : The United States or the World ». *International Journal*, vol. 60, n° 3, pp. 667-684.

- Crête, M. (2022). « Des milliards pour la défense ». La Presse.
<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2022-04-07/budget-federal/des-milliards-pour-la-defense.php>
- Deslongchamps, H. L. (2019). « L'émergence du néo-continentalisme dans la politique du Canada à l'égard des Amériques ». *Études internationales*, 50(1), 69–93.
<https://doi.org/10.7202/1062817ar>
- Donald, R. (1993). « The Canadian-US Northwest Passage Dispute: a Reassessment ». *Cornell International Law Journal* 26, p.337.
- Donneur, A. (1984). « La politique étrangère canadienne : De l'internationalisme au réalisme ». *Études internationales*, 15(1), 213–221. <https://doi.org/10.7202/701625ar>
- Dorion-Soulié, M. & Sanschagrin, D. (2014). « Le néoconservatisme canadien : essai de conceptualisation ». *Études internationales*, 45 (4), 531–553.
<https://doi.org/10.7202/1030128ar>
- Dorion-Soulié, M. et Roussel, S. (2014) (à paraître). «“Oui” à l’Irak ? Le baptême du feu de Stephen Harper et l’émergence du néo continentalisme (2002-2003) », *La politique étrangère canadienne*, 20, 1, mars, pp. 9-18.
- Duchesne, A. (2022). « Guerre en Ukraine: les yeux se tournent vers l’Arctique ». La Presse.
<https://www.lapresse.ca/actualites/national/2022-03-08/guerre-en-ukraine/les-yeux-se-tournent-vers-l-arctique.php>
- EKOS Research Associates Inc. (2011). « Perspectives publiques sur la sécurité de l’Arctique :Repenser le sommet du monde ». La Walker and Duncan Foundation et le Centre canadien des études sur la sécurité mondiale de l’École Munk des affaires internationales. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://www.ekospolitics.com/articles/2011-01-25ASFrancaisPresentation.pdf>
- Elliot-Meisel, E. B. (1998). “*Arctic Diplomacy. Canada and the United States in the Northwest Passage*”. Peter Lang, New York, p.140-142.
- Escudé-Joffres, C. (2019). « Les régions de l’Arctique entre États et sociétés ». *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/arctique/articles-scientifiques/regions-arctiques-entre-etats-et-societes>
- Farish, M. (2006). “Frontier engineering: from the globe to the body in the Cold War Arctic”. *Le Géographe canadien*. Vol. 50, n° 2, p.177-196.

- Fekete, J. (2015). “Justin Trudeau says Canada, ‘is back at climate-change meeting’”. National Post. <https://nationalpost.com/news/politics/trudeau-on-climate-change-indigenous-peoples-have-known-for-thousands-of-years-how-to-care-> Ken Coates, K. and Favel, B. (2016). Embrace of UNDRIP Can Bring Aboriginal Canada and Ottawa Closer Together. iPolitics. <http://www.macdonaldlaurier.ca/embrace-of-undrip-can-bring-aboriginal-canada-and-ottawa-closer-together-ken-coates-and-blaine-favel-for-ipolitics/>.
- Fleming, B. (2008). “Canada-US Relations in Arctic: A Neighbourly Proposal”. https://d3n8a8pro7vnm.cloudfront.net/cdfai/pages/41/attachments/original/1413661679/Canada-U.S._Relations_in_the_Arctic__A_Neighbourly_Proposal.pdf?1413661679
- Garde côtière canadienne. (2012). « Projet national de brise-glace polaire NGCC John G. Diefenbaker ». <http://www.ccg-gcc.gc.ca/f0010762>.
- Galloway, G. (2016). “Canada drops opposition to UN indigenous rights declaration”. Globe and Mail. <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/canada-drops-objector-status-on-un-indigenous-rights-declaration/article29946223/>
- Genest, P. et Lasserre, F. (2015). « Souveraineté, sécurité, identité: éléments-clés du discours du gouvernement canadien sur l’Arctique ». Canadian Foreign Policy Journal. 21. 64-84. 10. <https://doi.org/10.1080/11926422.2014.934853>
- Girard, L. (2010). « La nouvelle stratégie » du Canada et la militarisation de l’Arctique ». Le Comité international de la quatrième Internationale, wsws. <https://www.wsws.org/francais/News/2010/sep2010/arct-s08.shtml>
- Gouvernement du Canada. (2022). « Politique de défense-Protection, Sécurité, Engagement ». <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/transition-ministerielle/mdn-materiel-transition-2021-mdn/onglet7-politique-de-defense-pse.html>
- Gouvernement du Canada. (2021). « Discours du Trône de la quarante-quatrième législature du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/2021/discours-du-trone.html>
- Gouvernement du Canada. (2019). « Cadre stratégique pour l’Arctique et le Nord du Canada ». <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>
- Gouvernement du Canada. (2019). « Conseil de l’Arctique ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/parteneriats-organisations/conseil-arctique.html>

- Gouvernement du Canada. (2017). « La politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Énoncé de la politique du Canada pour l'Arctique : Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le Nord du Canada ». https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-internationales/arctic-arctique/arctic_policy-canada-politique_arctique.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada. (2007). « Discours du Trône de la trente-neuvième législature. 2^{ème} session ». https://publications.gc.ca/collections/collection_2007/gg/SO1-1-2007F.pdf
- Granatstein, J. L. (2004). "Who Killed the Canadian Military?" Toronto: Harper Collins.
- Grant, S.D. (2016). Arctic Governance and the Relevance of History. In: Berry, D.A., Bowles, N., Jones, H. (eds) Governing the North American Arctic. St Antony's Series. Palgrave Macmillan, London. https://doi.org/10.1057/9781137493910_2
- Griffiths, F. (2006). "Breaking the Ice on Canada-U.S. Arctic Co-operation". The Globe and Mail (Toronto).
- Griffiths, F. (2003). "The Shipping News: Canada's Arctic Sovereignty not on Thinning Ice". International Journal.
- Griffiths, F. (1979). "A Northern Policy". Wellesley Papers 7. Canadian Institute of International Affairs, 90 pages.
- Hadfield, A. (2017) "Maple Leaf Zeitgeist? Assessing Canadian Prime Minister Justin Trudeau's Policy Changes". The Round Table, 106:1, 23-35. <https://doi.org/10.1080/00358533.2016.1272954>
- Haglund, D., G. et Fortmann, M. (2002). «Le Canada et la question de la sécurité du territoire : L'exemption de Kingston tient-elle toujours?». Revue militaire canadienne, 3, 1, pp. 17-22.
- Harper, S. (2014). « Déclaration du Premier ministre du Canada pour annoncer la découverte de l'un des infortunés navires de l'expédition de Franklin perdus en 1846 ». gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2014/09/declaration-premier-ministre-canada-annoncer-decouverte-infortunes-navires-expedition-franklin-perdus-1846.html>
- Harrison, P. (2010). « Le Canada, pays nordique, pays arctique ». Bulletin d'études de la Marine n°47, Centre d'enseignement supérieur de la Marine. Paris, École militaire. <https://www.diploweb.com/Le-Canada-pays-nordique-pays.html>

- Harry, G. J. (1965). "The Canadian Quandary. Economic Problems and Policies". McGill-Queen's University Press. <https://books.google.ca/books?id=i-mnTFnmYoEC&pg=PA132&lpg=PA132&dq=Harry+Johnson,+continentalisme&source=bl&ots=zC9nxQDRd0&sig=ACfU3U2IkfYAR8TRKxzLyCPHAF4jex11mA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiX1dT0or2AhWUFzQIHf66AqcQ6AF6BAgXEAM#v=onepage&q=Harry%20Johnson%2C%20continentalisme&f=false>
- Haut-commissariat du Canada à Londres. (2013). « L'Arctique canadien ». https://www.canadainternational.gc.ca/united_kingdom-royaume_uni/bilateral_relations_bilaterales/arctic-arctique.aspx?lang=fra
- Heather, S., A. et Turenne Sjolander, C. (2013). « Introduction – Conversations without Consensus: Internationalism under the Harper Government ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne Sjolander (dir.), *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Don Mills (on), Oxford University Press: xiii-xxvii
- Head, I. Trudeau, P. E. (2008-2009). in Ted McDorman. "Canada-United States Bilateral Ocean Law Relations in the Arctic". *Southwestern Journal of International Law*. Vol. 15, p. 286.
- Heininen, L. & Heather Nicol, N. (2007). "The Importance of Northern Dimension Foreign Policies in the Geopolitics of the Circumpolar North". *Geopolitics*. 12:1, pp. 133-165. <https://doi.org/10.1080/14650040601031206>
- Hirtzmann, L. (2021). « Quels enjeux dans l'Arctique pour le Canada ». *Le Figaro international*. <https://www.lefigaro.fr/international/quels-enjeux-dans-l-arctique-pour-le-canada-20210214>
- Honderich, J. (1987). "*Arctic Imperative. Is Canada Losing the North?*". University of Toronto Press, Toronto, p.40.
- Huebert, R. (2007). « La sécurité maritime dans l'Arctique canadien : reprise des activités dans le troisième océan du Canada ». *Journal des Forces*, vol. 8, no 2, été 2007. <http://www.Journal.forces.gc.ca/vo8/no2/huebert-fra.asp>.
- Huebert, R. (1995). « Polar vision or Tunnel vision-The making of Canadian Arctic waters policy". *Marine Policy*. Vol. n° 4, pp. 343-363.
- Ibbitson, J. (2015). "How Harper created a more conservative Canada". *The Globe and Mail*. [How Harper created a more conservative Canada - The Globe and Mail](https://www.theglobeandmail.com/news/politics/how-harper-created-a-more-conservative-canada/article13181111/)

- Infobae. (2022). « La sécurité dans l'Arctique canadien au premier plan après l'invasion russe de l'Ukraine ». <https://www.infobae.com/fr/2022/03/23/la-securite-dans-larctique-canadien-au-premier-plan-apres-linvasion-russe-de-lukraine/>
- Keating, T. (2015). « Update: The Twilight of Multilateralism in Canadian Foreign Policy? ». Dans Duane Bratt et Christopher J. Kukucha (dir.), *Readings in Canadian Foreign Policy: Classic Debates and New Ideas*. Oxford, Oxford University Press, pp. 55-67.
- Keohane, R. O. (1969). "Lilliputians' dilemmas: Small states in international politics". *International Organization*. Vol. 23, n° 2, pp. 291-310
- Kergomard, C. (2007). « L'Arctique face au changement climatique ». *Annales de géographie*. 1(1), 3-22. <https://doi.org/10.3917/ag.653.0003>
- Kessel, A., H. (2019). sous ministre adjoint, Affaires juridiques et juriconsulte à Affaires mondiales Canada dans « Édification du pays dans le Nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique ». Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Chambre des Communes, 42^e législature, 1^{ère} Session. <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP10411277/faaerp24/faaerp24-f.pdf>
- Lackenbauer, W., Heather, N. and Greaves, W. (2017). "Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee". Centre on Foreign Policy and Federalism, pp. 46-78.
- Lackenbauer, P. & Heather, N. (2017). "Whole of Government through an Arctic". Lens, ISBN: 978-1-7753409-3-5
- Lackenbauer, W. et Huebert, R. (2014). "Premier Partners: Canada, the United States and Arctic Security". *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 20(3), pp. 320-333.
- Laffont, N. (2017). « Nouvelle politique de défense canadienne: un budget augmenté de 70% d'ici à 2026 ». 45^e Nord.ca. <http://www.45enord.ca/2017/06/nouvelle-politique-de-defense-canadienne-un-budget-augmente-de-70-dici-a-2026/>
- Lagassé P. Massie, J et Roussel, S. (2014). « Le néo conservatisme en politiques étrangère et de défense canadiennes ». Dans Julian Castro-Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper. La place du Québec dans le Canada conservateur*. Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 49-81.
- Lajeunesse, A and P. Whitney Lackenbaue, P. W. (2016). "Canadian Arctic Security: Russia's Not Coming". OpenCanada/Arctic Deeply. <https://opencanada.org/canadian-arctic-security-russias-not-coming/>

- Lajeunesse, A. (2016). "Lock, Stock, and Icebergs: A History of Canada's Arctic Maritime Sovereignty". Vancouver: University of British Columbia Press.
- Lalonde, S. et Byers, M. (2009). "Who Controls the Northwest Passage?" *Journal of Transnational Law* 42:4: 1133-1210.
- Lalonde, S. (2019). Dans « Édification du pays dans le Nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique ». Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Chambre des Communes, 42^e législature, 1^{ère} Session. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP10411277/faaerp24/faaerp24-f.pdf
- Landriault, M. (2017). « Politique de défense du Canada : plus ça change... Regard sur l'Arctique ». <https://www.rcinet.ca/regard-sur-arctique/2017/08/03/blogue-politique-de-defense-du-canada-en-arctique-plus-ca-change/>
- Lasserre, F. (2017). « Géopolitique du passage du Nord-Ouest. Une perspective de relations internationales ». *Relations internationales*, 2(2), 107-124. <https://doi.org/10.3917/ri.170.0107>
- Lasserre, F. (Ed.). (2010). « Passages et mers arctiques: Géopolitique d'une région en mutation ». (1st ed.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgt18>
- Lasserre, F. (2007). « La souveraineté canadienne dans le passage du Nord-Ouest. Bilan des politiques gouvernementales des dernières années en matière de défense de la souveraineté canadienne sur les eaux de l'archipel arctique ». *Policy Options Politiques*, <https://policyoptions.irpp.org/magazines/the-arctic-and-climate-change/la-souverainete-canadienne-dans-le-passage-du-nord-ouest/>
- Lasserre, F. (2001). « Le passage du Nord-Ouest : une route maritime en devenir ? », *Revue internationale et stratégique* (n° 42), p. 143-160. <https://doi.org/10.3917/ris.042.0143>
- Lasserre, F. (1998). « Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire ». Montréal, Hurtubise HMH, 293 p. (ISBN 2-89428-132-3)
- Lépine, J-F. (2008). « L'image du Canada à l'étranger, Une heure sur Terre, Montréal ». Radio-Canada, Émission de télévision. http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2008-2009/Entrevue.asp?idDoc=65916

- liberal.ca. (2013). « Discours de Justin Trudeau après être devenu chef du parti Libéral ». <https://liberal.ca/fr/discours-de-justin-trudeau-apres-etre-devenu-chef-du-parti-liberal/>.
- Liberal.ca. (2022). “Rencontrez Justin Trudeau”. <https://liberal.ca/fr/tres-hon-justin-trudeau/>
- Liberal Party of Canada. (2015). “A New Plan for Canada’s Environment and Economy”. <https://www.liberal.ca/files/2015/08/A-new-plan-for-Canadas-environment-and-economy.pdf>.
- Linfo.re. (2022, 24 février). « V. Poutine menace ceux qui tentent de s’opposer à l’intervention russe en Ukraine ». V. Poutine menace ceux qui tentent de s’opposer à l’intervention russe en Ukraine - LINFO.re - Monde, Europe
- Macdonald, I. (2005). “Arctic policy shows how much Harper has learned”. The Gazette, Montréal.
- Macleod, A., Masson, I. & Morin, D. (2004). « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales ». *Études internationales*, 35(1), 7–24. <https://doi.org/10.7202/008445ar>
- Mandeville, L. (2007). « La Russie plante son drapeau au fond de l’océan Arctique ». Le Figaro/International. https://www.lefigaro.fr/international/2007/08/03/01003-20070803ARTFIG90108-la_russie_plante_son_drapeau_au_fond_de_l_ocean_arctique.php
- Massie, J » & Roussel, S. (2017). « La politique étrangère du Canada: Intérêts, institutions et identités ». 10.2307/j.ctv10qxxqk.30.
- Massie, J. et Roussel, S. (2013). « The Twilight of Internationalism? Neo continentalism as an Emerging Dominant Idea in Canadian Foreign Policy”, in Heather A. Smith et Claire turenne sjolander (dir.), *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Don Mills (University Press : 36-52).
- Massie, J. & Roussel, S. (2011). « Au service de l’unité : Le rôle des mythes en politique étrangère canadienne ». *Canadian Foreign Policy Journal*. 14. 10.1080/11926422.2008.9673464.
- Massie, J. (2007). « Une culture stratégique idéaliste, libérale et défensive? Analyse de l’Énoncé de politique internationale du Canada.» Dans Stéphane Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense. L’expérience canadienne*. Montréal : Athéna, 2007, pp. 201-213.

- Mehenni, M. (2022). « Le Canada repense sa relation avec la Russie dans l'Arctique ». La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2022-03-08/guerre-en-ukraine/les-yeux-se-tournent-vers-l-arctique.php>
- Mérand, F. (2019). « Politique étrangère: la solitude du Canada ». Udemnouvelles. <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2019/10/08/politique-etrangere-la-solitude-du-canada/>
- Ministère de la Défense. (2017). « Protection, Sécurité, Engagement, la politique de défense du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/politique-defense-canada.html>
- Montes, J. (2003). « Compte rendu de Politique étrangère ». Nouveaux regards. Charillon, Frédéric (dir.). Coll. Références inédites, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 437 p.]. *Études internationales*, 34(2), 328–329. <https://doi.org/10.7202/009193ar>
- Morin, D. et Roussel, S. (2014). « Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper: un examen préliminaire ». *Canadian Foreign Policy Journal*, 20:1, 1-8, <https://doi.org/10.1080/11926422.2014.912669>
- Munton, D. J. (1979). « Les puissances secondaires et l'influence des attributs relationnel : le cas du Canada et de sa politique extérieure ». *Études internationales*. Vol. 10, n° 3, p. 471-501.
- Narine S. (2017). « Stephen Harper and the Radicalization of Canadian Foreign Policy », dans J.P. Lewis et Joanna Everitt (dir.), *The Blueprint: Conservative Parties and their Impact on Canadian Politics*. Toronto, University of Toronto Press, pp. 314-342.
- Nossal, K. R., Roussel, S., & Paquin, S. (2007). « Politique internationale et défense au Canada et au Québec ». Montréal : Presses de l'Université de Montréal. <https://doi:10.4000/books.pum.10161>
- Nossal, K. R., Roussel, S. et Paquin, S. (2015). « The Politics of Canadian Foreign Policy ». Fourth Edition, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Onuf, N. (1998). "International Relations in a Constructed World". Edited by Vendulka Kubàlková, Routledge, 1st Edition. <https://doi.org/10.4324/9781315703299>
- Paquin, J. et Beauregard, P. (2013). « Shedding Light on Canada's Foreign Policy Alignment ». *Canadian Journal of Political Science*. Vol. 46, n° 3, pp. 617-643.
- Parent, S. (2015). « Mission internationale de Trudeau: redonner le Canada au monde ». Radio-Canada International. <http://www.rcinet.ca/fr/2015/10/21/la-mission-internationale-de-justin-trudeauredonner-le-canada-au-monde/>

- Pelaudeix, C. (2008). « Culture de l'Arctique, identité nationale et enjeux circumpolaires du Canada ». Alain Faure, Robert Griffiths. *La société canadienne en débats. What Holds Canada Together? L'Harmattan*, pp.161-176, Questions contemporaines, 978-2-296-05930-6. {hal-00681407}
- Pharand, D. (1980). « The Northwest Passage in International Law ». *Canadian Yearbook of International Law/Annuaire Canadien De Droit International*, 17, 99-133. <https://doi.org/10.1017/S0069005800001454>
- Posca, J. (2018). « Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec ». L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).
- Plouffe, J. et Borlase, H. (2010). « L'Arctique de Stephen Harper ». *LeDevoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/295162/l-arctique-de-stephen-harper>
- Prime Minister of Canada. (2017). “Ministerial Mandate Letters”. <http://pm.gc.ca/eng/ministerial-mandate-letters>. ou version française, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2017/10/04/archivee-lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-relations-couronne>
- Prime Minister of Canada. (2006). “Speeches - Speech to the Economic Club of New York”. <http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1327>.
- Prime Minister of Canada. (2006). “Securing Canadian sovereignty in the Arctic”. <http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1275>
- Prior, T. and Lackenbauer, W. (2015). COP21: “Why Are We Leaving the Arctic Out in the Cold?” *Nunatsiaq News*. https://nunatsiaq.com/stories/article/65674cop21_why_are_we_leaving_the_arctic_out_in_the_cold/
- Radio-Canada. (2019). « Le Passage du Nord-Ouest raconté par Stéphane Roussel ». <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/118083/canada-souverainete-arctique-passage-nord-ouest-ss-manhattan-polar-sea>
- Radio-Canada. (2015). « 5 moments marquants dans la carrière de Stephen Harper ». 5 moments marquants dans la carrière de Stephen Harper | Élections Canada 2015 | Radio-Canada.ca
- Rémillard, D. (2022). « Guerre en Ukraine : la diplomatie se refroidit dans l'Arctique ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1866667/arctique-guerre-ukraine-suspension-conseil-arctique>

- Rempel, R. (2006). *Dreamland: How Canada's pretend foreign Policy Has Undermined Sovereignty*, Kingston, Queen's School of Policy Studies.
- Riddell-Dixon, E. (2008). "Canada and Arctic Politics: The Continental Shelf Extension". *Ocean Development and International Law - OCEAN DEV INT LAW*. 39. 343-359. 10.1080/00908320802459052.
- Roussel, S. (2012). « Les cauchemars de Pearson ou le Canada face à la guerre en Irak ». http://www.pedc.uqam.ca/pdfs/roussel_irak.pdf
- Roussel, S. (2010). "Continentalisme et nouveau discours sécuritaire – Le Grand Nord assiégé ». Dans Lasserre (dir) *Passages et mers arctiques – Géopolitique d'une région en mutation*. Presses de l'Université du Québec. P.161-184.
- Roussel, S. et Perreault, F. (2009). « Le retour du Canada dans l'Arctique ou le parfait alignement des logiques stratégiques, politiques et idéologiques ». Dans Miriam FAHMY (dir.), *L'état du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008, p. 574-579 (avec François Perreault).
- Roussel, S. (2004). "The North American Democratic Peace: Absence of War and Security Institution-Building in Canada-US Relations 1867-1958". Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press – School of Policy Studies.
- Roussel, S. et Robichaud, C. (2004). « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales* vol. 35, n° 1 : 149-170.
- Shadmand, S. (2018). « Mesure conjointe pour la réduction des émissions de méthane : Le Canada et les États-Unis ». Bibliothèque du Parlement. <https://notesdelacolline.ca/2018/02/13/mesure-conjointe-pour-la-reduction-des-emissions-de-methane-le-canada-et-les-etats-unis/>
- Shadwick, M. (2002). « L'Arctique. Un territoire exposé ». *Revue militaire canadienne*, vol. 3. N. 2, p. 65-66.
- Simon, M. (2016). "Interim Report on the Shared Arctic Leadership Model". <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1481656672979/1485800424490>.
- Simon, M. (2008). "Militarization and the Aboriginal Peoples. in *Arctic Alternatives: Civility or Militarism in the Circumpolar North*", ed. Franklyn Griffiths (Toronto: Science for Peace/Samuel Stevens, 1992), 55-67; and Mary Simon, "Does Ottawa's Focus Look Backwards," *Nunatsiaq News*.

- Smith, H. A. et Sjolander, T. C. (2013). « Introduction – Conversations without Consensus: Internationalism under the Harper Government ». Dans Heather A. Smith et Claire Turenne Sjolander (dir.), *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Don Mills (on), Oxford University Press: xiii-xxvii.
- Stairs, D. (1994). “Choosing multilateralism: Canada’s experience after World War II et Canada in the new international environment”. *CANAPS Papers*, n° 4, juillet, p. 8.
- Thérien, J-P. & Gordon, M. & Roberge, M. (2011). « Le Canada et les Amériques: La difficile construction d'une identité régionale ». *Canadian Foreign Policy Journal*. 11. 10.1080/11926422.2004.9673376.
- U.S.-Canada. (2016). “Joint Statement on Climate, Energy, and Arctic Leadership”. <http://www.pm.gc.ca/eng/news/2016/03/10/us-canada-jointstatement-climate-energy-and-arctic-leadership#sthash.XjRoT2R7.dpuf>
- Vandal, G. (2019). « Une menace à la souveraineté canadienne en Arctique, la tribune ». <https://www.lesoleil.com/chroniques/gilles-vandal/une-menace-a-la-souverainete-canadienne-en-arctique-ec82a02668bbf6180ce7780fc0dfe650>
- Vullierme, M. (2022). « L’Arctique de la nouvelle politique de défense du Canada ». Observatoire de l’Arctique. <https://www.observatoire-arctique.fr/analyses-regionales/larctique-de-nouvelle-politique-de-defense-canada/>
- Watts, D. (2006). “Rediscovering the Northwest Passage”. *Edmonton Journal*, <https://edmontonjournal.com/author/david-w-watts>
- Weldes, J., Laffey, M., Gusterson, H., & Duvall, R.D. (1999). *Cultures Of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger*.
- Wendt, A. (1999). “Social Theory of International Politics”. NY: Cambridge University Press.
- White, G. (2011). “Go North, Young Scholar, Go North: Presidential Address to the Canadian Political Science Association”. Waterloo, May 17, 2011. *Canadian Journal of Political Science*, <https://doi:10.1017/S0008423911000734>
- Woolf, M. (2022). « Le chef de la Défense soutient que la protection de l’Arctique est une priorité ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2022-03-10/le-chef-de-la-defense-soutient-que-la-protection-de-l-arctique-est-une-priorite.php>
- Yundt, H. (2012). “Canada’s Arctic becomes video-game battlefield; Players “fight” for resource, sovereignty”. *Calgary Herald*, Calgary. p.A16.

Zerehi, S. S. (2016). “Trudeau-Obama shared Arctic leadership model a hit with Inuit and environmental groups”. CBC News,
<http://www.cbc.ca/news/canada/north/trudeau-obama-washington-visit-arcticpromises-1.3486076>.